

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7052

C 388

40^e année

22 décembre 1997

Édition
de langue française

Communications et informations

Numéro d'information

Sommaire

Page

I *Communications*

Parlement européen

Session 1997/1998

(97/C 388/01)

Procès-verbal de la séance du mercredi 3 décembre 1997

Déroulement de la séance

1. Reprise de la session	1
2. Souhaits de bienvenue	1
3. Adoption du procès-verbal	1
4. Vérification des pouvoirs	1
5. Dépôt de documents	1
6. Transmission par le Conseil de textes d'accords	3
7. Virements de crédits	3
8. Ordre du jour	5
9. Délai de dépôt d'amendements	5
10. Élargissement — Agenda 2000 (débat)	5
11. Ordre du jour de la prochaine séance	6

(97/C 388/02)

Procès-verbal de la séance du jeudi 4 décembre 1997

Partie I: Déroulement de la séance

1. Adoption du procès-verbal	8
2. Dépôt de documents	8



Prix: 19.50 ECU

(Suite au verso)

HEURE DES VOTES

3. Sécurité maritime **I (article 99 du règlement) (vote)	10
4. Programme SYNERGY * (article 99 du règlement) (vote)	10
5. Élargissement – Agenda 2000 (vote)	10
FIN DE L'HEURE DES VOTES	
6. Préparatifs en vue de la 3 ^e phase de l'UEM (débat et vote)	13
7. Problème de développement et interventions structurelles en Belgique (débat et vote)	14
8. Transmission des textes adoptés au cours de la présente séance	15
9. Calendrier des prochaines séances	15
10. Interruption de la session	15

Légende des signes utilisés

*	procédure de consultation
**I	procédure de coopération, première lecture
**II	procédure de coopération, deuxième lecture
***	avis conforme
***I	procédure de codécision, première lecture
***II	procédure de codécision, deuxième lecture
***III	procédure de codécision, troisième lecture

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par la Commission.)

Indications concernant l'heure des votes

- Sauf indication contraire, les rapporteurs ont fait connaître par écrit à la présidence leur position sur les amendements.
- Les résultats des votes par appel nominal figurent en annexe.

Signification des abréviations des commissions

AFET	commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense
AGRI	commission de l'agriculture et du développement rural
BUDG	commission des budgets
ECON	commission économique, monétaire et de la politique industrielle
RECH	commission de la recherche, du développement technologique et de l'énergie
RELA	commission des relations économiques extérieures
JURI	commission juridique et des droits des citoyens
EMPL	commission de l'emploi et des affaires sociales
REGI	commission de la politique régionale
TRAN	commission des transports et du tourisme
ENVI	commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs
CULT	commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias
DEVE	commission du développement et de la coopération
LIBE	commission des libertés publiques et des affaires intérieures
CONT	commission du contrôle budgétaire
INST	commission institutionnelle
PECH	commission de la pêche
REGL	commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités
FEMM	commission des droits de la femme
PETI	commission des pétitions

Signification des abréviations des groupes politiques

PSE	groupe du Parti des Socialistes européens
PPE	groupe du parti populaire européen (groupe démocrate-chrétien)
UPE	Union pour l'Europe
ELDR	groupe du Parti européen des libéraux démocrates et réformateurs
GUE / NGL	groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
V	groupe des Verts au Parlement européen
ARE	groupe de l'Alliance radicale européenne
I-EDN	groupe des Indépendants pour l'Europe des Nations
NI	non-inscrits

Partie II: Textes adoptés par le Parlement

1. Sécurité maritime **I (article 99 du règlement)	
A4-0369/97	
Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (COM(97)0416 – C4-0456/97 – 97/0215(SYN))	16
Résolution législative	16
2. Programme SYNERGY * (article 99 du règlement)	
Proposition de règlement du Conseil prorogeant la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie – Programme SYNERGY établi par le règlement CE 701/97 du Conseil du 14 avril 1977 (COM(97)0488 – C4-0555/97 – 97/0251(CNS))	17
3. Élargissement – Agenda 2000	
a) A4-0368/97	
Résolution sur la communication de la Commission «Agenda 2000 – Pour une Union plus forte et plus large» (COM(97)2000 – C4-0371/97)	17
b) A4-0331/97	
Résolution sur la communication de la Commission intitulée: «Agenda 2000: le cadre financier de l'Union (2000-2006), le système de financement futur» (COM(97)2000 – C4-0372/97)	31
4. Préparatifs en vue de la 3 ^e phase de l'UEM	
A4-0378/97	
Résolution sur la coordination de la politique économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire: terrain commun et pistes à suivre (II/523/97 – C4-0574/97)	36
5. Problèmes de développement et interventions structurelles en Belgique	
A4-0321/97	
Résolution sur les problèmes de développement et sur les interventions structurelles en Belgique (C4-0107/97)	40

Mercredi, 3 décembre 1997

I*(Communications)***PARLEMENT EUROPÉEN**

SESSION 1997-1998

Séances des 3 et 4 décembre 1997
ESPACE LÉOPOLD — BRUXELLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1997

(97/C 388/01)

Déroulement de la séance

PRÉSIDENTE DE M. GIL-ROBLES GIL-DELGADO

*Président**(La séance est ouverte à 15 h 05)*

Président et de son cabinet avec le membre du Parlement qui a porté de graves accusations contre la politique immobilière de l'institution (M. le Président lui répond qu'il y a bien eu échange de lettres et qu'il lui adressera une copie de celles-ci).

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

1. Reprise de la session

M. le Président déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 21 novembre 1997.

2. Souhais de bienvenue

M. le Président souhaite, au nom du Parlement, la bienvenue à une délégation de la Douma et du Conseil fédéral de la Fédération de Russie, présidée par M. Vladimir Ryzhkov, premier vice-président de la Douma et président de la délégation pour les relations avec le Parlement européen, qui a pris place dans la tribune officielle.

3. Adoption du procès-verbal

Intervient M. Cox qui revient sur son intervention faite le 18 novembre 1997 (partie I, avant le point 13 du PV de cette date) et demande à quel point en est la correspondance du

4. Vérification des pouvoirs

Sur proposition de la commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités, le Parlement ratifie les nominations de M. Karoutchi, M^{me} Mutin et M. de Lassus Saint Geniès, comme membres du Parlement.

5. Dépôt de documents

M. le Président annonce avoir reçu:

a) *du Conseil, des avis sur des propositions de virement de crédits:*

— Avis du Conseil sur la proposition de virement de crédits 47/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III — Commission — Partie B — du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (C4-0622/97)

renvoyée
fond: BUDG, CONT

Mercredi, 3 décembre 1997

— Avis du Conseil sur la proposition de virement de crédits 48/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section VI — Comité économique et social — Comité des régions — du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (C4-0623/97)

renvoyée
fond: BUDG

— Avis du Conseil sur la proposition de virement de crédits 49/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section V — Cour des Comptes du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (C4-0624/97)

renvoyée
fond: CONT

*b) de la Commission:**ba) une communication:*

— Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions: «Plan d'action pour la compétitivité de l'industrie européenne du textile et de l'habillement» (COM(97)0454 — C4-0626/97)

renvoyée
fond: ECON
avis: RECH, EMPL, ENVI, CULT

bb) des propositions de virement de crédits:

— Proposition de virement de crédits 57/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III — Commission — Partie B — du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (SEC(97)2170 — C4-0617/97)

renvoyée
fond: BUDG

— Proposition de virement de crédits 59/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III — Commission — Partie B — du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (SEC(97)2178 — C4-0618/97)

renvoyée
fond: CONT

— Proposition de virement de crédits 60/97 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III — Commission — Partie B — du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1997 (SEC(97)2173 — C4-0625/97)

renvoyée
fond: CONT

*c) de commissions parlementaires:**ca) des rapports:*

— Rapport contenant une proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil sur l'harmonisation des législations des États membres en matière de drogues — commission des libertés publiques et des affaires intérieures

Rapporteur: M^{me} d'Ancona
(A4-0359/97)

— Rapport sur la communication de la Commission «Agenda 2000 — Pour une Union plus forte et plus large» (COM(97)2000 — C4-0371/97) — commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense

Rapporteurs: MM. Oostlander et Barón Crespo
(A4-0368/97)

— ****I** Rapport sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationale relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (COM(97)0416 — C4-0456/97 — 97/0215(SYN)) — commission des transports et du tourisme

Rapporteur: M. Bazin
(A4-0369/97)

— ***** Rapport sur la proposition de directive du Conseil concernant la lutte contre *Pseudomonas solanacearum* (Smith) Smith (COM(97)0015 — C4-0066/97 — 97/0025(CNS)) — commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: M^{me} Redondo Jiménez
(A4-0370/97)

— Rapport sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant le trafic des femmes à des fins d'exploitation sexuelle (COM(96)0567 — C4-0638/96) — commission des droits de la femme (Procédure «Hughes»)

Rapporteur: M^{me} Waddington
(A4-0372/97)

— Rapport sur le Livre vert: rôle, statut et responsabilité du contrôleur légal des comptes dans l'Union européenne (COM(96)0338 — C4-0451/96) — commission juridique et des droits des citoyens

Rapporteur: M^{me} Sierra González
(A4-0373/97)

— ***** Rapport sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de télécommunications (COM(97)0004 — C4-0100/97 — 97/0030(CNS)) — commission économique, monétaire et de la politique industrielle

Rapporteur: M. Cox
(A4-0376/97)

— ***** Rapport sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement 3094/95 et prorogeant les dispositions pertinentes de la septième directive du Conseil concernant les aides à la construction navale (COM(97)0469 — C4-0526/97 — 97/0248(CNS)) — commission économique, monétaire et de la politique industrielle

Rapporteur: M. Sindal
(A4-0377/97)

Mercredi, 3 décembre 1997

— Rapport sur la coordination de la politique économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire: terrain commun et pistes à suivre (II/523/97 — C4-0574/97) — commission économique, monétaire et de la politique industrielle

Rapporteur: M. Gasòliba i Böhms
(A4-0378/97)

— ***I Rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/6/CEE du Conseil sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (COM(97)0071 — C4-0304/97 — 97/0124(COD)) — commission juridique et des droits des citoyens

Rapporteur: M. Cassidy
(A4-0380/97)

cb) des recommandations pour la deuxième lecture:

— **II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de règlement du Conseil relatif au cofinancement avec les organisations non-gouvernementales de développement (ONG) européennes d'actions dans les domaines intéressant les pays en voie de développement (PVD) (C4-0442/97 — 95/0168(SYN)) — commission du développement et de la coopération

Rapporteur: M. Paasio
(A4-0371/97)

— ***II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 89/398/CEE relative au rapprochement des législations des États membres concernant les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière (C4-0439/97 — 94/0076(COD)) — commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs

Rapporteur: M^{me} Sandbæk
(A4-0379/97)

d) des députés, des questions orales (article 40 du règlement):

— Eisma, au nom du groupe ELDR, à la Commission: Etiquetage du soja et du maïs génétiquement modifiés (B4-0913/97);

— Wijnsenbeek, au nom du groupe ELDR, à la Commission: Remboursement des frais terminaux des services postaux (B4-0914/97).

e) du comité de conciliation:

— Projet commun approuvé par le Comité de conciliation concernant une directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (3628/97 — C4-0619/97 — 95/0080(COD))

— Projet commun approuvé par le Comité de conciliation concernant une directive du Parlement européen et du Conseil sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (3629/97 — C4-0627/97 — 95/0209(COD))

6. Transmission par le Conseil de textes d'accords

M. le Président a reçu du Conseil copie certifiée conforme des documents suivants:

— accord concernant les marchés des télécommunications et accord sous forme de mémorandum concernant la passation de marchés par des opérateurs de télécommunications privés entre la Communauté européenne et la République de Corée;

— accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Fédération russe instituant un système de double contrôle sans limite quantitative à l'exportation de certains produits sidérurgiques couverts par les traités CE et CECA de la Fédération russe dans la Communauté européenne;

— accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part.

7. Virements de crédits

Au cours de leurs réunions respectives du 28 octobre 1997 et de leur réunion conjointe du 17 novembre 1997, la commission des budgets et la commission du contrôle budgétaire ont examiné la proposition de virement de crédits n° 0047/97 (SEC(97)1864 — C4-0529/97) et ont pris les décisions suivantes:

I. Propositions ne relevant pas de la réserve

1. Sous-virement de crédits n° 47/A/97 (dépenses non obligatoires)

Le sous-virement a été autorisé.

2. Sous-virement de crédits n° 47/B/97 (dépenses non obligatoires)

Le sous-virement a été autorisé avec les modifications suivantes:

a) à la suite de l'adoption du BRS 1/97, les montants de 12,5 millions d'écus en crédits d'engagement et de 8 millions d'écus en crédits de paiement sont prélevés sur l'article B5-941 (réserve pour les agences) et non pas sur l'article B5-311 (subvention à l'Office de l'harmonisation du marché intérieur);

b) le prélèvement proposé de 1 million d'écus en crédits d'engagement sur le poste B3-4106: Coopération avec les organisations non gouvernementales et associations de

Mercredi, 3 décembre 1997

personnes handicapées et soutien de leurs activités, est rejeté et, par analogie, le renforcement proposé du poste B6-7112: Technologies et services avancés de communication, est diminué (6,5 millions d'écus au lieu de 7,5 millions d'écus);	B3-1026	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Frais de réinstallation	CE	1 720 000 écus
			CP	1 720 000 écus
c) le prélèvement proposé de 1,7 millions d'écus en crédits de paiement sur le poste B4-1001: Projets-pilotes dans le domaine des énergies renouvelables, est autorisé, mais 1 million d'écus en crédits d'engagement (au lieu de 2 millions d'écus proposés) est prélevé, en demandant à la Commission d'utiliser le montant d'1 million d'écus restant au poste B4-1001 pour des projets liés au programme THERMIE. En contrepartie, les crédits d'engagement de l'article B5-302: Définition et mise en œuvre de la politique communautaire des télécommunications et des postes, sont renforcés à hauteur de 1,7 millions d'écus au lieu des 2,7 millions d'écus proposés par la Commission;	B0-40	Point 10 des commentaires	CE	- 160 000 écus
	B3-4005	Centre européen des relations industrielles		
	B0-40	Point 17 des commentaires	CE	- 25 000 000 écus
	B5-322	Emploi et croissance pour l'Europe	CE	- 25 000 000 écus
	B0-40	Point 19 des commentaires	CE	- 2 300 000 écus
d) une somme de 700 000 écus en crédits d'engagement est prélevée sur le poste B3-4104: Actions en faveur des personnes âgées, au profit du poste B3-4101: Coopération avec les associations de solidarité ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les associations de défense des intérêts des personnes âgées.	B5-800	Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures		
	B5-800	Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures	CE	2 180 000 écus
	B0-40	Point 20 des commentaires	CE	- 1 500 000 écus
	B5-803	Actions dans le domaine de la politique d'asile et à l'égard des réfugiés	CP	- 1 500 000 écus
	B5-803	Actions dans le domaine de la politique d'asile et à l'égard des réfugiés	CE	1 500 000 écus
			CP	1 500 000 écus
	B0-451	Réserve négative pour la rubrique 3 des perspectives financières	CE	26 000 000 écus
			CP	26 000 000 écus
	B2-5106	Fonds d'urgence vétérinaire	CE	9 000 000 écus
			CP	9 500 000 écus
	B3-1011	Service volontaire européen	CE	2 000 000 écus
			CP	2 000 000 écus
	B0-40	Point 22 des commentaires	CE	- 2 500 000 écus
	B7-321	Programme de réhabilitation en Afrique australe	CP	- 2 500 000 écus
	B7-321	Programmes de réhabilitation en Afrique australe	CE	2 500 000 écus
	B0-40	Point 23 des commentaires	CP	- 5 000 000 écus
	B7-4034	Coopération financière en faveur de la Turquie		
	B0-40	Point 24 des commentaires	CE	- 36 000 000 écus
	B3-1026	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Frais de réinstallation	CP	- 1 720 000 écus

3. Sous-virement de crédits n° 47/C/97 (dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires)

Le sous-virement a été autorisé en vertu de l'article 26, paragraphe 5 (c) du règlement financier.

En ce qui concerne l'article B7-410 (MEDA), l'autorisation a été accordée après que les membres eurent entendu l'avis du «groupe de contact» interinstitutionnel sur les différents projets concernant la Turquie.

4. Sous-virement de crédits n° 47/D/97 (dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires)

Le sous-virement a été autorisé en vertu de l'article 26, paragraphe 5 (c) du règlement financier.

II. Propositions relevant de la réserve

Pour ce qui concerne les montants inscrits à la réserve, lors de sa réunion du 28.10.1997, la commission des budgets a réitéré son opposition, exprimée déjà l'année dernière, à l'utilisation du virement global pour effectuer des transferts de crédits en provenance de la réserve.

Pour ce qui est des propositions de la Commission impliquant la réserve, la commission des budgets a décidé d'autoriser les transferts suivants:

B0-40	Point 5 des commentaires	CE	- 1 500 000 écus
B2-5104	Office d'inspection vétérinaire et phytosanitaire	CP	- 1 500 000 écus
B0-40	Point 6 des commentaires	CE	- 1 720 000 écus
B3-1026	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Frais de réinstallation	CP	- 1 720 000 écus

Mercredi, 3 décembre 1997

B7-6000	Participation communautaire à des actions en faveur des pays en développement exécutées par des organisations non gouvernementales	CP	15 000 000 écus
B7-6000	Participation communautaire à des actions en faveur de pays en développement exécutées par des organisations non gouvernementales	CE	10 000 000 écus
		CP	10 000 000 écus
B0-40	Point 27 des commentaires	CE	30 000 000 écus
B7-8000	Accords internationaux en matière de pêche		
B7-6008	Action en faveur des réfugiés qui ont provisoirement trouvé asile dans l'Union européenne	CE	3 000 000 écus
		CP	2 000 000 écus
B7-661	Participation communautaire aux actions relatives aux mines antipersonnel	CE	3 000 000 écus
		CP	3 000 000 écus

* *
* *

La commission des budgets a examiné la proposition de virement de crédits n° 0048/97 (SEC(97)1822 — C4-0509/97).

À cet égard, la commission des budgets a fait le point sur ce dossier sur la base de l'échange de vues, tenu le 30 juin 1997 à Luxembourg et le 7 octobre 1997 à Bruxelles. En outre, elle a pris note du courrier du président du CES, ainsi que du rapport annuel de la Cour des comptes relatif à l'exercice 1996 sur l'exécution du budget.

En ce qui concerne la demande pour l'article A-250, elle a rejeté cette proposition. La commission des budgets a estimé que l'évolution de la parité de l'ECU par rapport au FB crée des disponibilités suffisantes pour couvrir les besoins de l'exercice en cours. D'ailleurs, elle n'a pas fait sienne la justification avancée de la rationalisation des méthodes de travail qui donne lieu à des économies structurelles. De telles économies structurelles devraient être réalisées par l'introduction de mesures appropriées qui seraient à prendre à la suite des conclusions du rapport du groupe ad hoc constitué au sein du CES. Enfin, la commission des budgets a exprimé ses réserves et préoccupations quant à la procédure retenue par le CES pour demander une annulation partielle de ce virement de crédits.

En ce qui concerne la demande pour l'article A-239, elle a rejeté cette proposition. La commission des budgets rappelle à cet égard que l'évolution des crédits de cet article dépend de celle de l'article A-250 et que l'évolution de la parité ECU/FB crée des disponibilités suffisantes pour couvrir les besoins des différentes réunions pour l'exercice en cours.

8. Ordre du jour

M. le Président déclare être saisi des demandes de modifications suivantes de l'ordre du jour tel qu'il a été fixé le 17 novembre 1997 (point 8 du PV):

Jeudi:

— M. Bazin demande que son rapport A4-0369/97, inscrit sans débat, ne soit pas mis aux voix ce jeudi mais à la période de session de décembre à Strasbourg.

Intervient le rapporteur qui indique que les raisons à l'origine de cette demande n'existent plus et qu'en conséquence il la retire.

— la commission de la recherche demande l'inscription, selon la procédure sans rapport (article 99 du règlement), de la proposition de règlement du Conseil prorogeant la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie — Programme SYNERGY (COM(97)0488 — C4-0555/97 — 97/0251(CNS)).

Le Parlement approuve cette demande.

Le délai de dépôt d'amendements est fixé à 16 heures aujourd'hui et le vote aura lieu demain matin.

9. Délai de dépôt d'amendements

M. le Président communique que le délai de dépôt d'amendements au rapport Gasòliba i Böhm (A4-0378/97 — point 444) est prorogé à 16 heures aujourd'hui.

10. Élargissement — Agenda 2000 (débat)

L'ordre du jour appelle la discussion commune de deux rapports.

MM. Oostlander et Barón Crespo, rapporteurs, présentent leur rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense, sur la communication de la Commission «Agenda 2000 — Pour une Union plus forte et plus large —» (COM(97)2000 à COM(97)2010 — C4-0371/97, C4-0373/97 à C4-0382/97 et C4-0583/97) (A4-0368/97).

M. Colom i Naval présente son rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur l'Agenda 2000: le cadre financier de l'Union 2000-2006, le système de financement futur (COM(97)2000 — C4-0372/97) (A4-0331/97).

Interviennent MM. Poos, Président en exercice du Conseil, et Van den Broek, membre de la Commission.

PRÉSIDENTE DE M. ANASTASSOPOULOS

Vice-président

Interviennent MM. Swoboda, au nom du groupe PSE, Poettering, au nom du groupe PPE, Pasty, au nom du groupe UPE, De Vries, au nom du groupe ELDR, Puerta, au nom du groupe GUE/NGL, M^{me} Schroedter, au nom du groupe V, Lalumière, au nom du groupe ARE, MM. Souchet, au nom du groupe I-EDN, et Parigi, non-inscrit.

Mercredi, 3 décembre 1997

PRÉSIDENTIE DE M. PODESTÀ

Vice-président

Interviennent M^{me} Aelvoet, MM. Donner, von Habsburg, Caccavale, Kristoffersen, M^{me} Hoff, MM. Carnero González, Bernard-Reymond, Speciale, Wiersma, Cars, suppléant M. Bertens, tous corapporteurs sur le rapport A4-0368/97, Poos et des Places, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture sur le rapport A4-0368/97.

PRÉSIDENTIE DE M. AVGERINOS

Vice-président

Interviennent MM. Christodoulou, rapporteur pour avis de la commission des budgets, W.G. van Velzen, rapporteur pour avis de la commission de la recherche, Moniz, rapporteur pour avis de la commission des relations économiques extérieures, M^{me} Thors, rapporteur pour avis de la commission juridique, MM. Ettl, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales, Schröder, rapporteur pour avis de la commission de la politique régionale, Sindal, rapporteur pour avis de la commission des transports, Eisma, rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, M^{me} Hawlicek, rapporteur pour avis de la commission de la culture, M. Paasio, rapporteur pour avis de la commission du développement, M^{mes} Berger, rapporteur pour avis de la commission des libertés publiques, Kjer Hansen, rapporteur pour avis de la commission du contrôle budgétaire, Spaak, rapporteur pour avis de la commission institutionnelle, M. Provan, rapporteur pour avis sur le rapport A4-0368/97, M^{me} Ojala, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales, MM. Bourlanges, rapporteur pour avis de la commission du contrôle budgétaire, Brinkhorst, rapporteur pour avis de la commission institutionnelle, Kofoed, rapporteur pour avis de la commission de la pêche, des Places, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, tous rapporteurs pour avis sur le rapport A4-0331/97, Titley et Burenstam Linder.

PRÉSIDENTIE DE M^{me} HOFF

Vice-président

Interviennent MM. Azzolini, Cars, Wurtz, M^{me} Müller, MM. Dell'Alba, Fabre-Aubrespy, Gollnisch, David, rapporteur

pour avis de la commission de la politique régionale sur le rapport A4-0331/97, Hänsch, Spencer, président de la commission des affaires étrangères, Fabre-Aubrespy, celui-ci sur la base de l'article 107 du règlement, et Van den Broek.

(La séance, suspendue à 20 heures, est reprise à 21 heures.)

PRÉSIDENTIE DE M. HAARDER

Vice-président

Interviennent MM. Gallagher, Novo, Gahrton, Blokland, Lukas, Wynn, Garriga Polledo, Hyland, Teverson, Svensson, Nicholson, Moretti, M^{me} Berès, MM. Viola, Giansily, Caligaris, M^{me} Raschhofer, M. Samland, président de la commission des budgets, M^{me} Stenzel, MM. Virrankoski, Féret, Dankert, Brok, Frischenschlager, M^{me} Ghilardotti, M. Cushnahan, M^{me} Dybkjær, M. Papakyriazis, M^{me} Lenz, MM. Nordmann, Barros Moura, Schwaiger, M^{me} Malone, MM. McCartin, Bösch, Lambrias, Truscott, M^{me} Piha, MM. Paasilinna, Gomolka, M^{me} Theorin, MM. Rübiger et Van den Broek.

M. le Président déclare close la discussion commune.

Vote: partie I, point 5 du PV du 4.12.1997.

11. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président communique que l'ordre du jour de la séance du lendemain est fixé comme suit:

de 9 à 13 heures:

- vote sur le rapport Bazin sans débat, sur la sécurité maritime **1
- procédure sans rapport
- vote sur les textes pour lesquels le débat est clos
- rapport Gasòliba i Böhm sur la 3^e phase de l'UEM (1)
- rapport Decourrière sur les problèmes de développement et interventions structurelles en Belgique (1)

(La séance est levée à 23 h 15.)

(1) Les textes seront mis aux voix à la clôture du débat.

Julian PRIESTLEY,
Secrétaire général

José María GIL-ROBLES GIL-DELGADO,
Président

Mercredi, 3 décembre 1997

LISTE DE PRÉSENCE
Séance du 3 décembre 1997

Ont signé:

d' Aboville, Adam, Aelvoet, Ahern, Ahlqvist, Aldo, Amadeo, Anastassopoulos, d' Ancona, Andersson, André-Léonard, Andrews, Angelilli, Añoveros Trias de Bes, Antony, Anttila, Aparicio Sánchez, Argyros, Arias Cañete, Arroni, Augias, Avgerinos, Azzolini, Baldarelli, Baldi, Balfe, Banotti, Bardong, Barón Crespo, Barros Moura, Barthet-Mayer, Barton, Barzanti, Bazin, Bébéar, Belleré, Bennasar Tous, Berend, Berès, Berger, Bernard-Reymond, Bernardini, Berthu, Bertinotti, Bianco, Billingham, van Bladel, Blak, Bloch von Blottnitz, Blokland, Blot, Bösch, Boniperti, Bontempi, Boogerd-Quaak, Bossi, Botz, Bourlanges, Bowe, de Brémond d' Ars, Breyer, Brinkhorst, Brok, Buffetaut, Burenstam Linder, Burtone, Cabezón Alonso, Caccavale, Caligaris, Camisón Asensio, Campos, Carlotti, Carnero González, Carniti, Casini Carlo, Casini Pier Ferdinando, Cassidy, Castagnède, Castagnetti, Castellina, Castricum, Caudron, Cederschiöld, Cellai, Chanterie, Chesa, Chichester, Christodoulou, Coates, Cohn-Bendit, Colino Salamanca, Colli, Collins Gerard, Collins Kenneth D., Colombo Svevo, Colom i Naval, Corbett, Cornelissen, Correia, Corrie, Cot, Cottigny, Cox, Crampton, Crawley, Crowley, Cunha, Cushnahan, van Dam, D' Andrea, Danesin, Darras, Daskalaki, David, De Clercq, De Coene, Decourrière, De Esteban Martin, De Giovanni, Dell' Alba, De Luca, De Melo, Deprez, Desama, de Vries, Díez de Rivera Icaza, van Dijk, Dillen, Dimitrakopoulos, Donnay, Donnelly Alan John, Donnelly Brendan Patrick, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Dupuis, Dury, Dybkjær, Ebner, Eisma, Elchlepp, Elles, Elliott, Ephremidis, Eriksson, Escudero, Estevan Bolea, Ettl, Evans, Fabra Vallés, Fabre-Aubrespy, Falconer, Fantuzzi, Farassino, Fassa, Fayot, Ferber, Féret, Fernández-Albor, Fernández Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Fitzsimons, Flemming, Fontaine, Fontana, Ford, Formentini, Fourçans, Fraga Estévez, Friedrich, Frischenschlager, Frutos Gama, Funk, Gahrton, Galeote Quecedo, Gallagher, García Arias, García-Margallo y Marfil, Garosci, Garot, Garriga Polledo, Gasòliba i Böhm, de Gaulle, Ghilardotti, Giansily, Gillis, Gil-Robles Gil-Delgado, Glase, Goepel, Goerens, Gollnisch, Gomolka, González Álvarez, González Triviño, Graefe zu Baringdorf, Graenitz, Graziani, Green, Gröner, Grosch, Grossetête, Günther, Guinebertière, Gutiérrez Díaz, Haarder, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hänsch, Hager, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Hatzidakis, Hawlicek, Heinisch, Hendrick, Herman, Hermange, Hernandez Mollar, Herzog, Hindley, Hoff, Holm, Howitt, Hughes, Hulthén, Hyland, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jensen Kirsten M., Jensen Lis, Jöns, Jové Peres, Kaklamanis, Karamanou, Katiforis, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kestelijn-Sierens, Killilea, Kindermann, Kinnock, Kittelmann, Kjer Hansen, Klač, Koch, Kofoed, Kokkola, Konrad, Krarup, Kreissl-Dörfler, Kristoffersen, Kronberger, Kuhn, Lage, Laignel, Lalumière, Lambarki, Lambrias, Lang, Lange, Langenhagen, Lannoye, Larive, Lataillade, Le Gallou, Lehne, Lenz, Leopardi, Le Pen, Lepage-Verrier, Le Rachinel, Lienemann, Ligabue, Lindeperg, Lindqvist, Linkohr, Linser, Lomas, Lucas Pires, Lüttge, Lukas, Lulling, Macartney, McCarthy, McCartin, McGowan, McKenna, McMahon, McMillan-Scott, McNally, Maij-Weggen, Malangré, Malerba, Malone, Mann Thomas, Manzella, Marin, Marinho, Marinucci, Maset Campos, Martens, Martin David W., Martin Philippe-Armand, Martinez, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Medina Ortega, Megahy, Mégret, Méndez de Vigo, Mendiluce Pereiro, Mendonça, Menrad, Metten, Mezzaroma, Miller, Miranda de Lage, Mohamed Ali, Mombaur, Monfils, Moniz, Moorhouse, Morán López, Moretti, Morgan, Morris, Mosiek-Urbahn, Müller, Mulder, Murphy, Muscardini, Musumeci, Mutin, Myller, Napoletano, Nassauer, Needle, Nencini, Newens, Newman, Neyts-Uyttebroeck, Nicholson, Nordmann, Novo, Novo Belenguer, Oddy, Ojala, Olsson, Oomen-Ruijten, Oostlander, Orlando, Otila, Paasilinna, Paasio, Pack, Pailler, Palacio Vallelersundi, Panagopoulos, Papakyriazis, Papayannakis, Parigi, Pasty, Peijs, Pérez Royo, Perry, Peter, Pex, Piha, Pimenta, Pinel, Pirker, des Places, Plooi-j-van Gorsel, Plumb, Podestà, Poettering, Poggiolini, Pollack, Pompidou, Pons Grau, Porto, Posselt, Pradier, Pronk, Provan, Puerta, van Putten, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Raschhofer, Rauti, Read, Reding, Redondo Jiménez, Rehder, Ribeiro, Riis-Jørgensen, Rinsche, Robles Piquer, Rosado Fernandes, de Rose, Roth-Behrendt, Rothley, Rovsing, Rübige, Ruffolo, Rynänen, Sainjon, Saint-Pierre, Sakellariou, Salafranca Sánchez-Neyra, Samland, Sandbæk, Santini, Sanz Fernández, Sarlis, Scapagnini, Scarbonchi, Schaffner, Schiedermeier, Schierhuber, Schlechter, Schleicher, Schlüter, Schmid, Schmidbauer, Schnellhardt, Schörling, Schröder, Schroeder, Schwaiger, Seal, Secchi, Seppänen, Sierra González, Simpson, Sindal, Sisó Cruellas, Sjöstedt, Skinner, Smith, Soltwedel-Schäfer, Sonneveld, Sornosa Martínez, Souchet, Soulier, Spaak, Speciale, Spencer, Spiers, Stasi, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Stirbois, Striby, Sturdy, Svensson, Swoboda, Tajani, Tamino, Tannert, Tappin, Tatarella, Telkämper, Terrón i Cusí, Teverson, Theato, Theonas, Theorin, Thomas, Thors, Thyssen, Tillich, Tindemans, Titley, Todini, Tomlinson, Torres Marques, Trakatellis, Trizza, Truscott, Ullmann, Väyrynen, Valdivielso de Cué, Vallvé, Valverde López, Vandemeulebroucke, Vanhecke, Van Lancker, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz da Silva, Vecchi, van Velzen W.G., van Velzen Wim, Verde i Aldea, Verwaerde, Viceconte, Vinci, Viola, Virgin, Virrankoski, Waddington, Watson, Watts, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wibe, Wiebenga, Wieland, Wiersma, Willockx, Wilson, von Wogau, Wolf, Wurtz, Wynn, Zimmermann

Jeudi, 4 décembre 1997

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1997

(97/C 388/02)

PARTIE I**Déroulement de la séance****PRÉSIDENTE DE M. GIL-ROBLES GIL-DELGADO***Président**(La séance est ouverte à 9 h 10.)***1. Adoption du procès-verbal**

M. Cars a fait savoir que son nom ne figure pas dans la liste de présence alors qu'il était présent la veille.

Interviennent:

— M. Fabre-Aubrespy qui, intervenant sur la base de l'article 48 du règlement, rappelle avoir présenté le 19 novembre 1997, avec demande d'inscription au registre prévu par cet article, une déclaration écrite sur la régularité et la transparence des procédures régissant certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement du Parlement, ce afin de permettre aux députés de base de se prononcer sur les allégations formulées en la matière et de trouver des solutions aux problèmes qui se posent; il rappelle qu'hier le Président a déclaré irrecevable cette déclaration et demande les raisons de cette décision, vu notamment, souligne l'orateur, que cette déclaration respecte la seule condition imposée par l'article 48, paragraphe 1, à savoir qu'une déclaration écrite doit porter sur «un sujet qui entre dans le cadre des activités de l'Union européenne» (M. le Président rappelle à l'orateur qu'il lui a communiqué par écrit les raisons de sa décision; il ajoute avoir toutefois, dans son constant souci de protéger les droits des députés, renvoyé la question à la commission du règlement, laquelle décidera si l'interprétation qu'il a donnée est correcte ou non; étant membre de cette commission, l'orateur pourra présenter ses arguments dans cette enceinte);

— M. Gillis qui, après avoir rappelé le blocage de la viande irlandaise actuellement imposé dans les ports britanniques, demande que la Commission fasse sur ce sujet une déclaration dans laquelle elle expliquerait ce qu'elle entend faire face à cette situation qui, ajoute l'orateur, constitue une entrave à la liberté des échanges (M. le Président fait remarquer à l'orateur qu'il existe des procédures réglementaires *ad hoc* pour demander une déclaration de la Commission sur un sujet déterminé);

— M. Gallagher qui, revenant sur la réponse du Président à l'orateur précédent, souligne que le Parlement européen, le gouvernement britannique et le commissaire responsable des transports ont le devoir d'assurer sur le territoire britannique le transit sans entrave des chargements de viande irlandaise (M. le Président lui retire la parole en lui faisant remarquer que ce n'est pas le moment de soulever cette question et en lui rappelant la réponse qu'il a donnée à l'orateur précédent).

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Dépôt de documents

M. le Président annonce avoir reçu:

a) du Conseil, des demandes d'avis sur:

— Proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté au sein du Conseil d'association concernant la participation de la Pologne à des programmes communautaires dans les domaines de la formation, de la jeunesse et de l'éducation (COM(97)0422 — C4-0628/97 — 97/0224(CNS))

renvoyée
fond: CULT
avis: BUDG, EMPL

base juridique: Article 228, paragraphe 3, alinéa 1 CE

— Proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté au sein du Conseil d'association concernant la participation de la République slovaque à des programmes communautaires dans les domaines de la formation, de la jeunesse et de l'éducation (COM(97)0422 — C4-0629/97 — 97/0225(CNS))

renvoyée
fond: CULT
avis: BUDG, EMPL

base juridique: Article 228, paragraphe 3, alinéa 1 CE

— Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement 1488/96 du Conseil (Meda) en ce qui concerne la procédure à suivre pour adopter les mesures appropriées lorsqu'un élément essentiel pour la poursuite des mesures d'appui en faveur d'un partenaire méditerranéen fait défaut (COM(97)0516 — C4-0635/97 — 97/0298(CNS))

renvoyée
fond: AFET

base juridique: Article 235 CE

— Proposition de décision du Conseil concernant l'approbation, au nom de la Communauté, de la décision PARCOM 96/1 relative à l'élimination progressive de l'hexachloroéthane dans l'industrie des métaux non ferreux (COM(97)0540 — C4-0636/97 — 97/0297(CNS))

renvoyée
fond: ENVI
avis: ECON

base juridique: Article 228, paragraphe 3, alinéa 1 CE

Jeudi, 4 décembre 1997

— Proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté au sein du Conseil d'association sur la participation de la Hongrie à un programme communautaire dans le cadre de la politique audiovisuelle commune (COM(97)0562 – C4-0637/97 – 97/0311(CNS))

renvoyée
fond: CULT
avis: BUDG

base juridique: Article 127, paragraphe 4 CE, Article 130, paragraphe 3 CE, Article 228, paragraphe 3, alinéa 1 CE

— Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la république du Yémen (COM(97)0435 – C4-0638/97 – 97/0229(CNS))

renvoyée
fond: DEVE
avis: AFET, BUDG, RELA

base juridique: Article 113 CE, Article 130 Y CE, Article 228, paragraphes 2-3, alinéa 1 CE

— Proposition de directive du Conseil relative aux véhicules hors d'usage (COM(97)0358 – C4-0639/97 – 97/0194(SYN))

renvoyée
fond: ENVI
avis: TRAN

base juridique: Article 130 S, paragraphe 1 CE

b) de la Commission:

ba) des propositions et/ou communications:

— Proposition modifiée de directive du Parlement européen et du Conseil portant troisième modification de la directive 83/189/CEE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques (COM(97)0601 – C4-0632/97 – 96/0220(COD))

renvoyée
fond: ECON
avis: JURI, CULT

base juridique: Article 100 A CE, Article 213 CE

— Proposition modifiée de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 92/481/CEE du 22 septembre 1992 portant adoption d'un plan d'action pour l'échange entre administrations des États membres de fonctionnaires nationaux chargés de la mise en œuvre de la législation communautaire nécessaire à la réalisation du marché intérieur (Programme KAROLUS) (COM(97)0635 – C4-0633/97 – 97/0214(COD))

renvoyée
fond: ECON
avis: BUDG

base juridique: Article 100 A CE

— Proposition modifiée de décision de Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (Programme FISCALIS) (COM(97)0621 – C4-0634/97 – 97/0128(COD))

renvoyée
fond: ECON
avis: BUDG, EMPL

base juridique: Article 100 A CE

— Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions: Nouvelles programmations régionales 1997-1999 au titre de l'objectif 2 des politiques structurelles communautaires – priorité à la création d'emplois (COM(97)0524 – C4-0641/97)

renvoyée
fond: REGI

bb) les documents suivants:

— Avis de la Commission sur les amendements du Parlement européen à la position commune du Conseil concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection juridique des dessins et modèles (COM(97)0622 – C4-0630/97 – 00/0464(COD))

renvoyée
fond: JURI
avis: ECON

base juridique: Article 100 A CE

— Avis de la Commission sur les amendements du Parlement européen à la position commune du Conseil concernant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant modification de la décision 819/95 CE établissant le programme d'action communautaire SOCRATES (COM(97)0636 – C4-0631/97 – 97/0103(COD))

renvoyée
fond: CULT
avis: EMPL, BUDG

base juridique: Article 126 CE, Article 127 CE

— Priorités concernant l'adaptation des programmes des Fonds structurels jusqu'à la fin de l'année 1999 (excepté l'objectif 2) – Orientations de la Commission (C4-640/97)

renvoyée
fond: REGI
avis: ASOC, AGRI, PECH, CONT, BUDG

langue disponible: FR

HEURE DES VOTES

Jeudi, 4 décembre 1997

3. Sécurité maritime **I (article 99 du règlement) (vote)

Rapport de la commission des transports et du tourisme sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (COM(97)0416 — C4-0456/97 — 97/0215(SYN)) (A4-0369/97) (rapporteur: M. Bazin) (sans débat).
(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE DIRECTIVE COM(97)0416 — C4-0456/97 — C97/0215(SYN)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (partie II, point 1).

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE

Le Parlement adopte la résolution législative (partie II, point 1).

4. Programme SYNERGY * (article 99 du règlement) (vote)

Proposition de règlement du Conseil prorogeant la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie — Programme SYNERGY établi par le règlement CE 701/97 du Conseil (COM(97)0488 — C4-0555/97 — 97/0251(CNS)).

renvoyée
fond: RECH
avis: BUDG, ECON
(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE RÈGLEMENT COM(97)0488 — C4-0555/97 — 97/0251(CNS)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (partie II, point 2).

5. Élargissement — Agenda 2000 (vote)

Rapports Oostlander/Barón Crespo (A4-0368/97) et Colom i Naval (A4-0331/97)
(Majorité simple requise)

a) A4-0368/97

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. Bourlanges est cosignataire des amendements 43 et 44.

M. Titley est le premier signataire de tous les amendements déposés au nom du groupe PSE.

Dans l'amendement 12, il convient de lire «est d'avis que les onze pays candidats».

Amendements adoptés: 96; 95; 10 par AN; 116 de compromis 1^{re} partie par AN; 116 de compromis 2^e partie par AN; 49 par VE (262 pour, 147 contre, 5 abstentions); 47 par VE (234 pour, 175 contre, 28 abstentions); 99; 32; 50 par VE (265 pour, 144 contre, 13 abstentions); 94; 33 par VE (216 pour, 207 contre, 12 abstentions); 44 par division; 28; 25; 51; 52 par VE (271 pour, 170 contre, 11 abstentions); 26; 110; 111 comme ajout; 98; 112 par VE (226 pour, 192 contre, 10 abstentions); 19; 20 par AN; 27 par AN; 21 par VE (260 pour, 163 contre, 1 abstention); 22; 97 par VE (227 pour, 191 contre, 13 abstentions); 40 par VE (238 pour, 192 contre, 12 abstentions); 42; 2 par VE (232 pour, 214 contre, 6 abstentions); 3; 24; 115 1^{re} partie

Amendements rejetés: 60 par AN; 61; 8; 62; 114; 9; 63; 77; 64; 65; 79; 80 par VE (188 pour, 226 contre, 13 abstentions); 11 par VE (195 pour, 228 contre, 1 abstention); 90; 31 par AN; 13 par AN; 14 par VE (217 pour, 223 contre, 5 abstentions); 15 par AN; 6; 7; 67; 16 par VE (189 pour, 262 contre, 1 abstention); 81 par VE (188 pour, 231 contre, 20 abstentions); 35; 17 par AN; 18 par AN; 48 par AN; 106 par AN; 108 par AN; 82; 1 par VE (206 pour, 220 contre, 35 abstentions); 53 par AN; 83; 54; 36; 37; 46 par AN; 38; 68; 69 par AN; 55; 91; 84 et 92 en bloc; 87 et 88 en bloc; 85; 86; 73 par AN; 93 par division; 59; 70; 39; 56 et 57 en bloc; 89; 23 par VE (211 pour, 231 contre, 11 abstentions); 113 par VE (197 pour, 220 contre, 8 abstentions); 41; 104 par VE (195 pour, 236 contre, 3 abstentions); 72; 4 par AN; 5; 45/rév.; 115 2^e partie

Amendements caducs: 78; 30; 12; 66; 101; 100; 43; 75; 76; 29; 20

Amendements annulés: 74; 103; 105; 107; 109

Amendements retirés: 34; 102; 71; 58

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement:

- considérant AC par VE (229 pour, 172 contre, 20 abstentions);
- sur proposition du groupe PSE, les paragraphes 4 et 8 sont insérés après le paragraphe 10;
- la deuxième partie du paragraphe 20 par VE (223 pour, 204 contre, 8 abstentions);
- sur proposition du groupe PPE, le paragraphe 34 après le paragraphe 12; le paragraphe 47 après le paragraphe 40;
- le paragraphe 68 par VE (234 pour, 184 contre, 17 abstentions);
- la première partie du paragraphe 114 par VE (271 pour, 171 contre, 17 abstentions).

Ont été rejetés: paragraphe 42, 44, 89, 91, 93

Sont caducs: considérant E, paragraphe 54, 86

Interventions:

- M^{me} Schroedter, au nom du groupe V, s'est déclarée en faveur de l'amendement de compromis 116 dont le rapporteur, M. Oostlander a donné lecture.

Jeudi, 4 décembre 1997

M. le Président a constaté qu'il n'y avait pas d'opposition à la mise aux voix de cet amendement de compromis.

M. Fabre-Aubrespy, au nom du groupe I-EDN, a ensuite demandé un vote par division de cet amendement de compromis.

— M. Barón Crespo, rapporteur, a demandé, en accord avec les groupes politiques, que l'Assemblée se prononce contre les paragraphes 42, 44, 68, 89, 91 et 93;

— M. le Président a signalé que le rapporteur, M. Oostlander, pourrait accepter l'amendement 111 s'il s'agissait d'un ajout. Le groupe PPE a marqué son accord.

— M. Oostlander, rapporteur, est intervenu pour proposer une modification à la demande de vote par division du paragraphe 114 présenté par le groupe PPE, à la suite de quoi M. Wiersma, corapporteur sur la partie «Slovaquie», s'est opposé à cette proposition; M. Oostlander a alors renoncé à sa proposition.

— M^{me} Schroedter, au nom du groupe V, a retiré l'amendement 58.

Votes séparés: considérant M (ELDR); O (UPE); T, X (ELDR); AC (PPE); AD, AE (ELDR); paragraphe 3 (UPE); 23, 25 (ELDR); 31 (PPE); 42, 44 (PSE, PPE); 48, 55, 57, 61 (ELDR); 66 (UPE); 68 (ELDR, PSE, PPE); 73 (UPE); 89 (PSE, PPE); 91 (PSE); 93 (PSE, PPE); 115 (ELDR)

Votes par division:

Amendement de compromis 116 (UPE):

1^{re} partie: jusqu'à «pays candidats»
2^e partie: reste

Amendement 44 (UPE)

1^{re} partie: jusqu'à «Conférence intergouvernementale»
2^e partie: reste

Paragraphe 20 (PSE):

1^{re} partie: texte sans les termes «une fois par an»
2^e partie: ces termes

Amendement 93 (V)

1^{re} partie: jusqu'à «rubrique 2 du budget»
2^e partie: reste

Paragraphe 60 (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «nécessité absolue»
2^e partie: reste

Paragraphe 71 (UPE):

1^{re} partie: jusqu'à «requis»
2^e partie: reste

Paragraphe 114 (PPE):

1^{re} partie: jusqu'à «seront réunies»
2^e partie: reste

Amendement 115 (PPE):

1^{re} partie: texte sans les termes «se référant à l'article 235 du Traité CE»
2^e partie: ces termes

Résultats des votes par AN:

Amendement 60 (GUE/NGL):

votants:	385
pour:	39
contre:	329
abstentions:	17

Considérant G (GUE/NGL):

votants:	386
pour:	324
contre:	54
abstentions:	8

Amendement 10 (PSE):

votants:	420
pour:	213
contre:	200
abstentions:	7

Amendement 116 de compromis (1^{re} partie) (UPE):

votants:	436
pour:	413
contre:	16
abstentions:	7

Amendement 116 de compromis (2^e partie) (UPE):

votants:	420
pour:	374
contre:	39
abstentions:	7

Amendement 31 (UPE):

votants:	442
pour:	30
contre:	408
abstentions:	4

Amendement 13 (UPE):

votants:	428
pour:	186
contre:	218
abstentions:	24

Amendement 15 (PSE):

votants:	421
pour:	164
contre:	241
abstentions:	16

Amendement 17 (PSE):

votants:	450
pour:	188
contre:	256
abstentions:	6

Amendement 18 (PSE):

votants:	433
pour:	199
contre:	225
abstentions:	9

Jeudi, 4 décembre 1997

Amendement 48 (PSE):

votants:	453
pour:	172
contre:	266
abstentions:	15

Par AN (PPE), le Parlement adopte la résolution

votants:	459
pour:	373
contre:	28
abstentions:	58

Amendement 106 (PSE):

votants:	437
pour:	165
contre:	260
abstentions:	12

(partie II, point 3 a).

Interviennent MM. Oostlander, rapporteur, qui se déclare satisfait de l'issue du vote et demande à connaître la position de la Commission sur le texte adopté et Van den Broek, membre de la Commission.

Amendement 108 (PSE):

votants:	454
pour:	181
contre:	265
abstentions:	8

b) A4-0331/97

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Au paragraphe 20 une erreur s'est glissée dans certaines versions; la version espagnole fait foi.

Amendement 53 (V):

votants:	450
pour:	203
contre:	211
abstentions:	36

Interviennent pour signaler différentes erreurs, le rapporteur (au paragraphe 6 de la version espagnole et au paragraphe 22 de la version anglaise; à l'amendement 26) et Porto (paragraphe 22).

Amendements adoptés: 28; 9 par VE (179 pour, 172 contre, 9 abstentions); 31 par VE (209 pour, 158 contre, 5 abstentions); 27

Amendement 46 (V):

votants:	461
pour:	32
contre:	408
abstentions:	21

Amendements rejetés: 20; 10; 4; 18; 11; 17; 19; 33 par AN; 8; 5; 21; 6; 16; 12; 22; 13; 36 par AN; 7; 14; 23; 2 et 3 en bloc par VE (155 pour, 215 contre, 2 abstentions); 26

Amendement 69 (I-EDN):

votants:	446
pour:	49
contre:	384
abstentions:	13

Amendements annulés: 25; 29; 30*Amendements retirés:* 38; 15; 24; 32; 34; 35; 37; 1

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement.

Amendement 73 (UPE):

votants:	427
pour:	49
contre:	358
abstentions:	20

Interventions:

— M. Fabre-Aubrespy a indiqué que son groupe avait demandé un vote par AN sur le paragraphe 15 et a insisté pour que ce vote ait lieu (M. le Président lui a fait observer que le texte de ce paragraphe avait été remplacé par l'amendement 9 sur lequel aucune demande de vote par AN n'avait été présentée);

Amendement 20 (PSE):

votants:	421
pour:	368
contre:	34
abstentions:	19

— le rapporteur a indiqué que l'amendement 31 devait être un premier tiret bis et non un troisième tiret bis dans le paragraphe 29.

Amendement 27 (PSE):

votants:	399
pour:	395
contre:	2
abstentions:	2

Votes séparés: paragraphes 13 (I-EDN); 38 (V)*Votes par division:*

Paragraphe 6 (PPE):

1^{re} partie: texte sans le terme «automatiquement»
2^e partie: ce terme

Amendement 4 (UPE):

votants:	436
pour:	31
contre:	396
abstentions:	9

Paragraphe 18 (I-EDN):

1^{re} partie: jusqu'à «flexibilité»
2^e partie: reste

Jeudi, 4 décembre 1997

Paragraphe 30 (V):

1^{re} partie: jusqu'à «partenariat»
2^e partie: reste

Résultats des votes par AN:

Paragraphe 6 (2^e partie) (PPE):

votants:	350
pour:	187
contre:	159
abstentions:	4

Amendement 33 (PPE):

votants:	356
pour:	118
contre:	224
abstentions:	14

Amendement 36 (PPE):

votants:	370
pour:	172
contre:	195
abstentions:	3

Le Parlement adopte la résolution (partie II, point 3 b)).

*
* *
* *

PRÉSIDENCE DE M^{me} FONTAINE

Vice-président

Explications de Vote:

Rapport Bazin (A4-0369/97)

— orales: M. Wolf

Rapport Oostlander/Barón Crespo (A4-0368/97)

— orales: les députés Bonde; Truscott; Flemming; Posselt
— écrites: les députés Berthu; Bébear; Rovsing; Holm, Gahrton, Schörling; Theorin, Wibe, Ahlqvist, Andersson; Lindqvist; Kirsten M. Jensen, Sindal, Iversen, Blak; Stenzel, Habsburg-Lothringen, Schierhuber, Rübzig, Pirker, Rack; Lis Jensen; Rosado Fernandes; Souchet; Bernardini; Capucho, De Melo; Eriksson, Sjöstedt, Svensson;

Rapport Colom i Naval (A4-0331/97)

— orales: les députés Berthu; Pinel
— écrites: les députés Rovsing; Holm, Gahrton, Schörling; Ahlqvist, Theorin; Kirsten M. Jensen, Blak, Sindal, Iversen; Cushnahan; Porto; Capucho; Lindqvist.

*
* *
* *

Rectifications/intentions de vote annoncées

Rapport Oostlander/Barón Crespo (A4-0368/97)

considérant G: ont voulu voter pour MM. Cars et Rübzig; ont voulu voter contre: M. Sindal et M^{me} Kirsten M. Jensen,

Amendement 10: ont voulu voter pour: MM. Lindqvist, Rocard, M^{me} Ferrer, M. Imaz San Miguel; M. Kaklamanis a voulu voter pour et non contre

Amendement 31: ont voulu voter contre: M^{mes} Dybkjær et Kjer Hansen

Amendement 13: ont voulu voter contre: M^{me} Klaß, M. Schwaiger

Amendement 15: M^{me} Dybkjær a voulu voter pour

Amendement 33: M. Lindqvist a voulu voter contre

Amendement 18: M^{me} Berès a voulu voter pour et non s'abstenir

Amendement 27: M. Berthu a voulu voter pour et non s'abstenir

Amendement 4: M. Rosado Fernandes a voulu voter pour et M. Fabre-Aubrespy pour et non contre

Vote final: ont voulu voter pour: les députés Trizza, Parigi, McCartin, Tatarella, Amadeo, Swoboda, Féret. M. Hager a voulu voter contre

Rapport Colom i Naval (A4-0331)

Paragraphe 6 (2^e partie): M. Imaz San Miguel a voulu voter pour

Amendement 36: M. Nordmann a voulu voter pour

FIN DE L'HEURE DES VOTES

6. Préparatifs en vue de la 3^e phase de l'UEM (débat et vote)

M. Gasòliba i Böhm présente son rapport, fait au nom de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle, sur la coordination de la politique économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire: terrain commun et pistes à suivre (II/523/97 — C4-0574/97) (A4-0378/97).

Interviennent MM. Alan John Donnelly, au nom du groupe PSE, Herman, au nom du groupe PPE, Gallagher, au nom du groupe UPE, Nordmann, au nom du groupe ELDR, Ribeiro, au nom du groupe GUE/NGL; Wolf, au nom du groupe V, Blokland, au nom du groupe I-EDN, M^{me} Berès, MM. Fourçans, Svensson, Berthu, Metten, M^{me} Wulf-Mathies, membre de la Commission, qui excuse également l'absence de M. de Silguy, commissaire responsable pour cette question, et le rapporteur qui donne une précision sur la version anglaise du paragraphe 9.

M^{me} le Président déclare clos le débat.

Intervient Mme Majj-Weggen qui déplore que soit pratiquée aujourd'hui la procédure généralement suivie à Strasbourg le vendredi, à savoir que le vote intervienne à l'issue du débat, procédure qui réduit l'assistance dans l'hémicycle au moment du vote. Elle demande qu'à l'avenir une heure soit fixée pour l'ensemble des votes.

Judi, 4 décembre 1997

M^{me} le président lui répond qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

VOTE

(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Amendements adoptés: 5 1^{re} partie modifiée oralement; 5 2^e partie; 4 2^e partie comme ajout à l'amendement 5

Amendements rejetés: 1 par AN; 2; 3;

Amendements retirés: 6

Amendements caducs: 4 1^{re} partie;

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement.

Interventions:

— M. Wolf, avant le vote sur l'amendement 1, sur une question d'ordre technique;

— M. Fabra Vallés, après le vote sur l'amendement 2, a fait savoir qu'il avait voulu voter contre;

— avant le vote sur l'amendement 5, le rapporteur a proposé, d'une part, d'insérer dans la 1^{re} partie de l'amendement 5 (une demande de vote par division a été présentée sur cet amendement) le terme «possible» après «création» et, d'autre part, de voter ensuite sur la deuxième partie de l'amendement 4 qui, en cas d'adoption, s'ajouterait à l'amendement 5.

Le Parlement a marqué son accord sur cette proposition.

Votes par division:

Amendement 5 (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «euro»
2^e partie: reste

Amendement 4 (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «union monétaire»
2^e partie: reste

Résultats des votes par AN:

Amendement 1 (GUE/NGL):

votants:	200
pour:	16
contre:	176
abstentions:	8

Le Parlement adopte la résolution (*partie II, point 4*).

Explications de Vote:

— *écrites:* les députés Ahlqvist, Theorin, Wibe; Kirsten M. Jensen, Blak, Sindal, Iversen; Cushnahan; Bonde, Gahrton, Krarup, Svensson, Sjöstedt, Holm, Seppänen, Eriksson, Lindqvist, Schörling.

PRÉSIDENCE DE M. COT

Vice-président

7. Problème de développement et interventions structurelles en Belgique (débat et vote)

M. Decourrière présente son rapport, fait au nom de la commission de la politique régionale, sur les problèmes de développement et sur les interventions structurelles en Belgique (C4-0107/97) (A4-0321/97).

Interviennent M^{me} Van Lancker, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi, MM. Chanterie, au nom du groupe PPE, Monfils, au nom du groupe ELDR, M^{me} Aelvoet, au nom du groupe V, MM. Vandemeulebroucke, au nom du groupe ARE, Vanhecke, non-inscrit, Grosch, De Clercq, M^{me} Kestelijn-Sierens, M. Happart, au nom du groupe PSE, et M^{me} Wulf-Mathies, membre de la Commission.

M. le Président déclare clos le débat.

VOTE

(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Amendements adoptés: 3 1^{re} partie; 4 1^{re} partie; 7; 9 modifié oralement, 10 par VE (56 pour, 21 contre, 4 abstentions)

Amendements rejetés: 1; 3 2^e partie; 4 2^e partie; 6;

Amendements retirés: 2; 5; 8

Les différentes parties du texte ont été adoptées successivement.

Interventions:

— M. De Clercq a présenté un amendement oral à l'amendement 9 tendant à en retirer les termes «fédérales et» et «belges»

M. le Président a constaté qu'il n'y avait pas d'opposition à la mise aux voix de cet amendement ainsi modifié.

Votes séparés: paragraphe 34 (V);

Votes par division:

Considérant H (V):

1^{re} partie: jusqu'à «ont exercée sur»
2^e partie: les termes «l'approfondissement de»
3^e partie: reste

Amendement 3 (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «financées»
2^e partie: reste

Jeudi, 4 décembre 1997

Amendement 4 (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «PME»

2^e partie: reste

Le Parlement adopte la résolution (*partie II, point 5*).

Explications de Vote:

— *écrites:* M. Deprez; M^{me} Dury; M. Decourrière

8. Transmission des textes adoptés au cours de la présente séance

M. le Président rappelle que, conformément à l'article 133, paragraphe 2, du règlement, le procès-verbal de la présente séance sera soumis à l'approbation du Parlement au début de la prochaine séance.

Avec l'accord du Parlement, il indique qu'il transmettra dès à présent à leurs destinataires les textes qui viennent d'être adoptés.

9. Calendrier des prochaines séances

M. le Président rappelle que les prochaines séances se tiendront du 15 au 19 décembre 1997.

10. Interruption de la session

M. le Président déclare interrompue la session du Parlement européen.

(La séance est levée à 13 h 25.)

Julian PRIESTLEY,
Secrétaire général

José María GIL-ROBLES GIL-DELGADO,
Président

Jeudi, 4 décembre 1998

PARTIE II

Textes adoptés par le Parlement européen

1. Sécurité maritime **I (article 99 du règlement)

A4-0369/97

Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (COM(97)0416 – C4-0456/97 – 97/0215(SYN))

Cette proposition est approuvée.

Résolution législative portant avis du Parlement européen sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (COM(97)0416 – C4-0456/97 – 97/0215(SYN))

(Procédure de coopération: première lecture)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil COM(97)0416 – 97/0215(SYN) ⁽¹⁾,
 - consulté par le Conseil conformément à l'article 84, paragraphe 2, et à l'article 189 C du Traité CE (C4-0456/97),
 - vu l'article 58 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des transports et du tourisme (A4-0369/97);
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, au cas où il entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande l'ouverture de la procédure de concertation au cas où le Conseil entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement;

⁽¹⁾ JO C 264 du 30.8.1997, p. 33.

Jeudi, 4 décembre 1998

4. demande à être à nouveau consulté au cas où le Conseil entendrait apporter des modifications substantielles à la proposition de la Commission;
5. charge son Président de transmettre le présent avis au Conseil et à la Commission.

2. Programme SYNERGY * (article 99 du règlement)

Proposition de règlement du Conseil prorogeant la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie – Programme SYNERGY établi par le règlement CE 701/97 du Conseil du 14 avril 1977 (COM(97)0488 – C4-0555/97 – 97/0251(CNS))

(Procédure de consultation)

Cette proposition est approuvée.

3. Élargissement – Agenda 2000

a) A4-0368/97

Résolution sur la communication de la Commission «Agenda 2000 – Pour une Union plus forte et plus large» (COM(97)2000 – C4-0371/97)

Le Parlement européen,

- vu la communication de la Commission (COM(97)2000 – C4-0371/97) ⁽¹⁾,
- vu les conclusions des Conseils européens de Copenhague (21-22 juin 1993), d'Essen (9-10 décembre 1994) et de Madrid (15-16 décembre 1995),
- vu les conclusions du Conseil européen de Florence de juin 1996, selon lesquelles les négociations d'adhésion avec Chypre devraient débiter six mois après l'achèvement de la Conférence intergouvernementale,
- vu les conclusions du Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997 qui a noté que, la Conférence intergouvernementale ayant abouti, la voie est désormais ouverte pour lancer le processus d'élargissement conformément aux conclusions du Conseil européen de Madrid,
- vu sa résolution du 20 janvier 1993 sur la conception et la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de son élargissement et de la création d'un ordre global à l'échelle de l'Europe ⁽²⁾,
- vu sa résolution du 12 juillet 1995 sur la demande d'adhésion de Chypre à l'Union européenne ⁽³⁾,
- vu sa résolution du 17 avril 1996 sur le Livre Blanc «Préparation des États associés de l'Europe centrale et orientale à leur intégration dans le marché intérieur de l'Union» ⁽⁴⁾,
- vu sa résolution du 19 novembre 1997 sur le traité d'Amsterdam ⁽⁵⁾,

⁽¹⁾ C4-0373/97, C4-0374/97, C4-0375/97, C4-0376/97, C4-0377/97, C4-0378/97, C4-0379/97, C4-0380/97, C4-0381/97, C4-0382/97, C4-0583/97.

⁽²⁾ JO C 42 du 15.2.1993, p. 124.

⁽³⁾ JO C 249 du 25.9.1995, p. 74.

⁽⁴⁾ JO C 141 du 13.5.1996, p. 135.

⁽⁵⁾ PV de cette date, partie II, point 20.

Jeudi, 4 décembre 1998

- vu le rapport de la commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense et les avis de la commission de l'agriculture et du développement rural, de la commission des budgets, de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle, de la commission de la recherche, du développement technologique et de l'énergie, de la commission des relations économiques extérieures, de la commission juridique et des droits des citoyens, de la commission de l'emploi et des affaires sociales, de la commission de la politique régionale, de la commission des transports et du tourisme, de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, de la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias, de la commission du développement et de la coopération, de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures, de la commission institutionnelle, de la commission du contrôle budgétaire, de la commission de la pêche et de la commission des droits de la femme (A4-0368/97),
- A. considérant que tout pays situé en Europe et doté d'institutions démocratiques a vocation à faire partie de l'Union,
- B. considérant que l'élargissement est un défi moral, politique et économique pour l'Union européenne et qu'il représente une occasion historique de modeler l'avenir de l'Europe,
- C. considérant que l'élargissement est une réponse aux mutations intervenues sur le continent européen depuis la libération, le plus souvent pacifique, de l'Europe centrale et orientale pendant les années 1989-1991,
- D. considérant qu'une Union en bon état de marche, renforcée plutôt qu'affaiblie par l'élargissement, est dans l'intérêt des pays candidats et des États membres et devrait jeter les bases d'une Europe communautaire élargie fondée sur la primauté du droit, la démocratie, la paix, la solidarité et la dignité humaine,
- E. prenant acte de l'analyse par la Commission des résultats du Conseil européen d'Amsterdam de 1997 en gardant à l'esprit la nécessité de réformer les institutions de l'Union avant l'élargissement,
- F. considérant que, dans tous les cas, l'adhésion à l'Union européenne n'est possible qu'après la réforme institutionnelle de celle-ci,
- G. convaincu que l'élargissement de l'Union européenne doit s'inscrire dans un projet global visant à l'intégration européenne,
- H. rappelant les critères d'adhésion énoncés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, à savoir:
 - 1) des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection,
 - 2) l'existence d'une économie de marché viable,
 - 3) la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union,
 - 4) la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, qui sont liées à l'acquis, notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire,
- I. considérant que, lors du Conseil européen de Madrid en 1995, le Conseil a invité la Commission à présenter, dès que possible après la CIG, les avis sur les candidatures individuelles et à élaborer un document sur l'élargissement,
- J. relevant que, selon l'Agenda 2000, le processus d'adhésion débutera simultanément pour tous les pays candidats dans le cadre de partenariats renforcés,
- K. insistant sur le fait que la mise en œuvre d'une stratégie d'élargissement n'excluant aucun pays candidat, impliquant la participation de tous ces pays au processus d'adhésion, est essentielle afin d'éviter des effets secondaires négatifs dans certains pays candidats,
- L. conscient de la complexité du processus d'adhésion qui obligera à conduire plusieurs types de négociations: des négociations bilatérales sur la façon dont les critères d'adhésion peuvent être remplis (négociation des partenariats renforcés) et, en définitive, sur la place constitutionnelle spécifique de chaque pays concerné au sein de l'Union ainsi que sur les mesures transitoires et les autres questions connexes, et des discussions multilatérales sur les intérêts communs dans les secteurs relevant des deuxième et troisième piliers,

Jeudi, 4 décembre 1998

- M. tenant compte de l'avis de la Commission, qui estime que l'élargissement est une chance pour l'Union, non seulement en termes de sécurité et d'économie, mais également en ce qui concerne sa culture, et que les entretiens multilatéraux devraient porter sur une vision commune de la dimension éducative, culturelle et informative de l'intégration européenne,
- N. constatant que, de l'avis de la Commission, tous les PECO, à l'exception pour l'instant de la Slovaquie, remplissent à un degré suffisant les critères politiques en matière de démocratie,
- O. relevant que, selon la Commission, aucun des PECO candidats ne remplit pour l'instant les critères économiques de Copenhague, ce qui en toute logique implique que tous les pays candidats participent aux partenariats renforcés,
- P. conscient du processus engagé dans les pays candidats afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des procédures administratives dans le secteur public et soulignant la nécessité de poursuivre cette amélioration, qui pourrait être accentuée grâce à la mise en œuvre d'une stratégie globale, tant dans le pays candidat que dans l'Union européenne,
- Q. prenant acte de l'avis de la Commission selon lequel, étant donné le degré de développement élevé et de complexité du marché intérieur, l'adhésion doit être fondée sur les principes suivants: plein respect de l'acquis communautaire, exclusion de toute clause d'exemption ou de dérogation et limitation des mesures de transition aux cas dûment justifiés pour des périodes limitées,
- R. prenant acte de l'avis de la Commission selon lequel la décision d'engager des négociations avec Chypre serait un élément positif de nature à promouvoir la recherche d'un accord politique,
- S. prenant acte de l'avis de la Commission selon lequel la Turquie revêt une importance capitale pour l'UE et qu'elle appelle une attention particulière, mais rappelant à ce pays que le Parlement attend des progrès visibles en ce qui concerne la situation des droits de l'homme, les réformes démocratiques, le traitement réservé aux Kurdes de Turquie et la résolution du problème, toujours posé, de l'occupation de la partie septentrionale de Chypre,
- T. conscient des lacunes dans les connaissances des citoyens des PECO en ce qui concerne l'intégration européenne et le fonctionnement de l'Union européenne et du même manque d'information dans l'Union européenne sur les pays d'Europe centrale et orientale et sur les conséquences de l'élargissement à l'Est,
- U. conscient qu'il est important d'associer autant que possible toutes les catégories sociales des pays de l'Union européenne et des pays candidats au processus d'élargissement et d'intégration,
- V. convaincu que la réforme de la politique agricole commune (en particulier dans les secteurs qui ont été exclus de la réforme de 1992) et de la politique régionale et de cohésion s'impose même en l'absence de toute considération ayant trait à l'adhésion d'un ou de plusieurs nouveaux États membres,
- W. soulignant que l'élargissement aux onze pays candidats comportera une augmentation importante du potentiel agricole de l'Union et étendra le marché des produits de base et transformés à 100 millions de consommateurs supplémentaires,
- X. considérant que la conception et la réalisation de grands projets à l'échelle européenne en matière d'infrastructures, de voies de communication terrestres, maritimes et aériennes, de développement régional, de protection de l'environnement etc., pourraient être facilitées par l'élargissement de l'Union aux pays candidats,
- Y. convaincu que l'intégration européenne et le nouvel élargissement pourront réussir seulement à condition de concilier le respect des intérêts nationaux avec la nécessaire solidarité parmi les États membres, qu'ils soient anciens ou nouveaux,
- Z. estimant que l'élargissement peut représenter une grande chance pour l'Union dans la mesure où celui-ci enrichira son potentiel politique et économique, constituera pour les quinze États membres une opportunité de nouveaux débouchés s'ouvrant à des échanges commerciaux, augmentera son poids dans les relations extérieures et dans les institutions internationales, renforcera sa position sur les marchés internationaux et étendra son marché interne pour ce qui est des échanges de marchandises et des investissements et encouragera la création d'emplois,
- AA. rappelant que compte tenu du degré de développement démocratique et économique des pays candidats et des enjeux économiques, sociaux, stratégiques et politiques de l'élargissement, ce dernier représente un événement d'une grande portée historique qui ne saurait être comparable aux élargissements précédents,

Judi, 4 décembre 1998

- AB. étant d'avis qu'avec la volonté politique nécessaire, l'aboutissement de ce processus sera une Union plus forte, dans une Europe stable et plus à même de remplir ses missions à l'égard de ses citoyens et d'assumer ses responsabilités face à la communauté internationale,
- AC. considérant que la décision prise par la Commission de présélectionner les pays qui seraient en état d'assumer à moyen terme les obligations liées à leur appartenance à l'Union européenne n'est appropriée ni sur le plan politique, puisqu'une nouvelle fracture est ainsi créée entre pays candidats, ni sur le plan économique, puisqu'elle pénalise la capacité des pays d'Europe centrale et orientale qui n'ont pas été pris en compte, pour des raisons économiques, au début des négociations d'adhésion, d'attirer des investissements étrangers directs,
- AD. convaincu que tous les pays candidats ont le droit de participer d'emblée au processus d'élargissement, étant entendu que le rythme des négociations pourra être différent en fonction de la capacité de chaque pays d'accepter l'acquis communautaire et d'assurer le plein respect des critères établis à l'occasion du Conseil européen de Copenhague.

Une stratégie de l'élargissement

1. déclare solennellement que l'Union européenne est ouverte à toutes les démocraties européennes répondant aux critères d'adhésion, souhaitant ainsi soutenir ses objectifs tels qu'ils sont énoncés dans le préambule des traités de Rome de 1957, à savoir «établir les fondements d'une Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens et affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté»;
2. considère le prochain élargissement de l'Union européenne comme une étape radicalement nouvelle du processus d'intégration européenne, qui exige une vérification approfondie de toutes les conséquences institutionnelles, politiques, économiques et sociales pour l'Union et pour les pays candidats à l'adhésion, et est convaincu que cet approfondissement pourra être renforcé grâce à la participation pleine et entière des parlements nationaux et des opinions publiques dans tous les pays concernés;
3. demande au Conseil européen d'engager le processus d'élargissement par le moyen d'un acte commun conclu avec tous les pays candidats; est d'avis que tous les pays candidats qui remplissent actuellement le critère, fixé à Copenhague, d'un ordre démocratique stable, du respect des droits de l'homme et de la protection des minorités, ont le droit d'entamer simultanément le processus d'adhésion et de négociation renforcé, et que ce processus devrait commencer pour tous ces pays au début de 1998;
4. estime, en revanche, que la durée et le rythme des négociations pourront varier selon les pays et leur capacité d'intégrer l'acquis communautaire, de développer une économie de marché capable de faire face aux pressions du marché unique et de se doter d'institutions stables qui respectent l'État de droit, la démocratie, les droits de l'homme et ceux des minorités;
5. considère en outre que l'intensité des négociations et le calendrier fixé pour leur conclusion dépendront du respect par chaque pays candidat des critères d'adhésion;
6. considère par conséquent que des négociations intensives devraient s'ouvrir, dans un cadre individuel, tout d'abord avec les pays ayant réalisé les progrès les plus sensibles et — tout en relevant certaines inexactitudes factuelles — soutient les évaluations de la Commission concernant ces pays;
7. affirme que l'Union doit s'abstenir d'arrêter à l'avance, directement ou indirectement, la date d'adhésion effective dans la mesure où celle-ci dépend des efforts accomplis par les pays candidats;
8. considère que la stratégie de l'élargissement doit obéir aux principes suivants:
 - a) l'objectif de l'Union européenne est de permettre à tous les pays candidats de répondre aux critères fixés à Copenhague et d'accéder à l'Union dans les délais les plus rapides,
 - b) elle doit donc être conçue dans un esprit d'encouragement à l'égard des pays candidats, reconnaître leur droit moral d'entrer dans l'Union tout en insistant sur le respect des critères fixés à Copenhague, ce qui renforcerait la dynamique de l'adhésion,
 - c) l'invitation à participer aux partenariats renforcés doit contenir l'engagement politique de faire entrer les pays candidats qui s'efforcent de remplir les critères de Copenhague et doit être considérée comme le point de départ commun du processus d'adhésion, ainsi qu'il est proposé dans l'Agenda 2000,
 - d) les travaux préparatoires doivent associer tous les PECO de plain pied et reconnaître dans le même temps les divergences considérables qui les séparent quant à leur niveau et leur rythme de développement et qui déterminent la nature des questions à traiter,

Jeudi, 4 décembre 1998

- e) les évaluations annuelles doivent mettre l'accent sur la souplesse avec laquelle doit être envisagé le classement des pays candidats, déterminé par les seuls résultats obtenus et révisable à tout moment,
- f) les progrès accomplis par les pays candidats en matière de protection des droits de l'homme devraient être régulièrement contrôlés et figurer dans les évaluations annuelles que la Commission entend publier;
9. souligne l'importance qu'il attache aux progrès réalisés, en particulier dans les domaines suivants, tout en reconnaissant qu'un plus grand respect des droits de l'homme et des principes démocratiques est un défi permanent pour les États membres de l'Union européenne, actuels et futurs:
- la ratification et la mise en œuvre de normes juridiques relatives aux droits de l'homme,
 - la responsabilité juridique de la police, de l'armée et des services secrets,
 - le respect des droits des minorités,
 - le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias,
 - l'abolition de la peine de mort, là où elle est appliquée,
 - l'abolition de la torture et des mauvais traitements,
 - l'acceptation du principe de l'objection de conscience,
 - l'acceptation et l'incitation au développement du secteur non lucratif en tant que partenaire important en ce qui concerne l'amélioration du respect des droits de l'homme;
10. affirme que seul un pays ayant aboli la peine de mort peut devenir membre de l'Union européenne;
11. est convaincu que la coopération régionale des pays candidats devrait être encouragée et facilitée, et que ceci devrait être considéré comme une étape positive vers l'adhésion à l'UE; considère que celle-ci ne devrait pas entraver des processus de coopération régionale tels que celui qui existe entre les républiques baltes et que la coopération régionale existante ne devrait pas constituer un obstacle pour l'adhésion d'un quelconque pays candidat;
12. est d'avis qu'une administration publique efficace et fiable constitue un aspect essentiel des préparatifs de l'adhésion à l'Union européenne, pour renforcer l'État de droit et la cohésion économique et sociale, et que des mesures visant à améliorer la qualité de l'administration dans tous les pays candidats doivent occuper une large place dans la stratégie de pré-adhésion; approuve, en ce qui concerne les partenariats renforcés, l'accent mis sur l'éducation et la formation des agents de l'État et sur les facilités financières d'accompagnement pour accroître la qualité de l'administration;
13. demande aux pays candidats de mettre en place, dans le cadre de leur système constitutionnel, des structures administratives efficaces au niveau local, régional et national, de promouvoir à ces niveaux des acteurs de la société civile et d'améliorer les systèmes de contrôle financier afin que ces pays puissent, en tant que futurs États membres, utiliser efficacement les fonds structurels et ainsi réduire les énormes disparités régionales et tenter de résoudre les problèmes de développement;
14. rappelle que dans les années à venir l'Union européenne sera confrontée à des échéances qui constituent autant de défis pour la construction européenne et qui seront destinées à exercer une influence mutuelle entre eux, comme l'introduction de la monnaie unique, la révision des perspectives financières ainsi que l'élargissement à Chypre et aux pays d'Europe centrale et orientale;
15. considère que les résultats qui seront obtenus dans le cadre de l'adhésion sont autant de jalons dans un processus organique conduisant à l'entrée dans l'Union, et souhaite que les pays candidats soient de plus en plus étroitement associés aux programmes de l'Union européenne en vigueur;
16. souligne que la culture et l'éducation joueront un rôle clé dans la stratégie de préadhésion et que le développement de programmes culturels et éducatifs aura la même valeur pour les États membres et pour les pays candidats;
17. souligne que l'activité culturelle et éducative — qui a un important effet démultiplicateur grâce aux moyens dont elle bénéficie — fait partie intégrante du développement économique, est une source directe et indirecte d'emplois, un élément essentiel de la qualité de vie et du renforcement la citoyenneté européenne;
18. estime que le cadre institutionnel issu du traité d'Amsterdam ne réunit pas les conditions nécessaires pour réaliser l'élargissement sans mettre en danger le fonctionnement de l'Union et l'efficacité de son action;

Jeudi, 4 décembre 1998

19. confirme l'avis émis dans sa résolution précitée du 19 novembre 1997 sur le traité d'Amsterdam concernant les réformes institutionnelles qui doivent être réalisées avant tout élargissement et réitère notamment ses demandes tendant à ce que:

- la pondération des voix au Conseil et le nombre des membres de la Commission fassent l'objet d'un ajustement, la parité entre les États membres étant maintenue,
- le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil devienne la règle générale,
- l'unanimité se limite aux décisions à caractère constitutionnel (modifications des traités, adhésions, décisions relatives aux ressources propres, procédure électorale, application de l'article 308 (ancien article 235 du Traité CE)),
- toutes les autres réformes nécessaires à l'élargissement soient adoptées;

20. confirme ses demandes quant aux méthodes à adopter dans la perspective de cette réforme, notamment:

- que la Commission lui soumette, en temps utile avant le Conseil européen de décembre 1998, un rapport avec des propositions pour une réforme d'ensemble des traités, nécessaire notamment dans le domaine institutionnel et dans le contexte de l'élargissement,
- que ce document soit transmis aux parlements des États membres en attendant avec intérêt leurs prises de position,
- qu'il soit pris acte qu'il se propose de définir sa propre position en temps utile dans le cadre de ce processus, afin d'engager ensuite un dialogue politique,
- qu'il soit pleinement associé à la prochaine Conférence intergouvernementale et qu'il soit décidé d'un commun accord contraignant (en s'inspirant du modèle des accords interinstitutionnels) que le traité ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Parlement;

21. s'oppose à l'idée laissant accroire que la réforme institutionnelle pourrait être repoussée jusqu'au moment où le nombre des États membres serait supérieur à vingt, car il serait alors à craindre que ne se constitue aux côtés d'un groupe privilégié de candidats un autre groupe de pays dont l'adhésion resterait incertaine;

22. considère la Conférence européenne comme un instrument essentiel de coopération politique visant à associer tous les pays européens aspirant à l'adhésion et liés à l'Union par des accords d'association à des entretiens multilatéraux avec l'Union sur des questions relatives à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et à la justice et aux affaires intérieures (JAI), sur la base d'un programme concret reflétant les besoins et les intérêts des pays participants, entretiens qui auront lieu une fois par an au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et auxquels participeront les Présidents de la Commission et du Parlement européen;

23. est d'avis que la Conférence européenne ne saurait remplacer les négociations bilatérales relatives à l'élargissement mais qu'elle doit plutôt être conçue comme un instrument particulier en matière de coopération paneuropéenne;

24. considère que la participation à la Conférence européenne n'implique pas automatiquement l'adhésion à l'Union européenne dans un délai défini;

25. attire l'attention, dans le contexte de la conditionnalité d'accession, sur le fait que les pays candidats à l'adhésion ne doivent pas accorder à des produits ou à des entreprises de pays tiers un traitement commercial ou financier plus favorable qu'à leurs homologues de l'Union européenne dans le but d'attirer des investissements étrangers directs;

26. souligne qu'à la fin des négociations d'adhésion il sera invité à ratifier tout nouvel élargissement de l'Union et précise, par conséquent, qu'il a un rôle important à jouer dans la Conférence européenne et que le Conseil devrait prendre les mesures appropriées afin de garantir sa pleine participation à ce nouveau forum;

27. signale à l'attention des pays candidats qu'il est très important pour la progression rapide du processus d'adhésion d'assurer la continuité en ce qui concerne leurs délégations respectives;

28. considère que les pays concernés doivent s'attacher en priorité à créer les conditions nécessaires à l'abolition de toute obligation en matière de visa, étant donné que cela facilitera la circulation avec les pays candidats et favorisera leur développement;

Jeudi, 4 décembre 1998

29. considère qu'il est urgent que tous les États candidats ratifient inconditionnellement et mettent en œuvre la Convention de Genève et établissent des procédures en matière d'asile conformes à l'acquis et aux normes de l'Union européenne;
30. propose que l'Union engage une politique plus active à l'égard de Chypre afin de l'aider efficacement à retrouver son intégrité et à promouvoir la recherche d'une solution politique;
31. est d'avis que la candidature de la Turquie nécessite une démarche rigoureuse et insiste pour qu'une relation spéciale à haut niveau soit nouée entre ce pays et l'Union allant au delà de l'union douanière en vigueur;
32. souligne que les coûts budgétaires de l'élargissement ne sont qu'une fraction des dividendes économiques de la paix obtenus après la Guerre froide et que miser sur l'élargissement est un moyen de préserver ces dividendes;
33. estime qu'il est important de mettre en œuvre une stratégie spécifique, afin que, après un élargissement, la paix et la stabilité soient garanties et les disparités entre les niveaux de vie réduites, grâce à la coopération au delà des frontières extérieures de l'Union européenne;
34. reconnaît qu'en raison de leur situation géographique, les régions possédant des frontières extérieures communes avec les pays candidats à l'adhésion sont particulièrement concernées et est conscient de la nécessité, qui découle de ce fait, d'un soutien particulier à travers des programmes et des moyens financiers, notamment en vue de la coopération transfrontalière et pour éviter des modifications brutales de la situation dans le domaine de la concurrence;
35. considère que l'Union européenne doit veiller à ce que l'élargissement n'entraîne pas une réduction des ressources consacrées à l'aide aux pays en voie de développement traditionnels;
36. souligne que les relations de l'Union européenne avec les pays en voie de développement, et notamment la coopération au développement, doivent être considérées plus clairement que par le passé comme une partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune; après l'élargissement, les nouveaux États membres devront également participer, en fonction de leurs ressources, à la politique de l'Union européenne à l'égard des pays en voie de développement et notamment à la coopération au développement;
37. est d'avis que l'utilisation des crédits du programme PHARE devrait être plus décentralisée, permettant ainsi aux autorités locales et régionales de jouer un rôle plus actif dans l'utilisation de ces fonds et de leur contrôle; approuve d'autre part les propositions de la Commission d'axer les fonds du programme PHARE sur l'adhésion et non sur la demande;
38. invite la Commission à intensifier sa campagne d'information à l'intention des PECO sur la genèse et les objectifs de l'Union, son approche fédérale et ses valeurs fondamentales ainsi que les implications de l'adoption par les pays candidats de l'acquis communautaire et des obligations inhérentes à leur adhésion à l'Union;
39. souhaite que, dans le cadre du programme PHARE, le programme concernant la démocratie et les droits de l'homme bénéficie d'une attention particulière;
40. exige la mise en place par les institutions européennes de mécanismes de contrôle appropriés visant à suivre attentivement la situation des droits de l'homme dans les pays candidats, en tenant compte des normes établies par le Conseil de l'Europe et les Nations unies, et en utilisant les résultats des travaux du Conseil de l'Europe et de l'OSCE;
41. invite également la Commission à assurer une information continue et exhaustive de l'opinion publique européenne sur l'élargissement en la faisant participer à ce processus dont le succès dépend largement de son soutien;
42. invite la Commission à encourager et à multiplier les contacts directs entre les agents socio-économiques des pays de l'Union avec leurs homologues des pays candidats, particulièrement dans les secteurs économiques dits sensibles (agriculture, sidérurgie, textile, pêche, construction navale) afin de faciliter la compréhension mutuelle et l'approche constructive des problèmes qui risquent de susciter des tensions, voire des conflits, lors des négociations d'adhésion.

Jeudi, 4 décembre 1998

L'impact sur la politique de l'Union européenne

43. prend acte du fait que l'avis de la Commission estimant que 1,27 % du PNB sont suffisants pour répondre aux défis auxquels sera confrontée l'Union européenne pendant la période 2000-2006 dépend de ses prévisions concernant la croissance du PNB, la réforme des politiques communautaires et les résultats du processus d'élargissement, ces données devant être réévaluées à intervalles réguliers afin de s'assurer que les estimations de la Commission reflètent les implications réelles de l'élargissement;
44. considère que, étant donné l'incertitude inévitable de ces estimations, le nouveau cadre financier doit prévoir une clause de révision concernant les plafonds de dépenses et les politiques suivies dans ce domaine au cas où il s'avérerait que les hypothèses de la Commission ne seraient pas exactes;
45. croit fermement que le système en vigueur des ressources propres risque de ne pas suffire au financement d'un élargissement efficace et demande qu'il en soit tenu compte;
46. estime que la durée du cadre financier de la Commission pourrait sembler trop longue pour des perspectives de cette nature, mais qu'il est certain que le succès même de l'élargissement passe par la sérénité budgétaire que peut engendrer un accord interinstitutionnel accompagné des perspectives financières correspondantes;
47. demande à la Commission, dans le contexte de sa politique déclarée contre la corruption, d'œuvrer avec les pays candidats à la mise en place de politiques et d'instruments qui préviennent, détectent et répriment efficacement la corruption dans l'administration publique;
48. estime que l'existence d'institutions efficaces et crédibles de vérification et de contrôle des crédits publics, capables de collaborer étroitement avec leurs homologues de l'Union européenne, doit être une condition de l'adhésion à l'Union européenne;
49. rappelle le bilan globalement positif des élargissements précédents qui ont amélioré la position de l'Union sur les marchés internationaux, augmenté les échanges parmi les États membres et accru la dimension internationale de l'Union, augmentant ainsi les ressources totales disponibles pour les États membres et pour l'Union;
50. estime que l'élargissement renforcera le poids et l'influence de l'Union européenne dans le système économique international, dans les organisations internationales et, tout particulièrement, dans l'Organisation mondiale du commerce; à cet égard, souhaite que l'Union européenne et les pays candidats définissent, dès à présent, une stratégie coordonnée en ce qui concerne les engagements à prendre dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (thèmes du nouvel Agenda) et de l'OCDE et en ce qui concerne d'autres enceintes économiques et financières multilatérales, dans lesquelles il est possible de mettre en œuvre une action concertée;
51. considère indispensable que l'intégration progressive des pays candidats dans le marché intérieur aille de pair avec une politique plus résolue d'harmonisation des aspects extérieurs dudit marché et de coordination des politiques commerciales des pays candidats à l'adhésion avec la politique commerciale de l'Union européenne; est convaincu que *cela* présente de nombreux avantages, compte tenu des atouts des pays candidats (position géographique, ressources naturelles, possibilités d'investissement) et augmentera ainsi la croissance économique dans les États membres et donc les recettes totales de l'Union;
52. demande que l'on associe les pays candidats à l'adhésion au plan d'action pour le marché intérieur, afin de réduire au minimum les pertes qu'entraînera l'intégration au marché intérieur;
53. demande que, dans le cadre de la stratégie de préadhésion et des négociations d'adhésion, on soutienne davantage les petites et moyennes entreprises et les créations d'entreprises, notamment artisanales, car ce secteur est sous-développé par rapport à l'Union à quinze et a besoin d'un environnement sociétal favorable, afin qu'une culture des PME puisse se développer;
54. considère que les accords concernant le SME II constituent un cadre tout à fait propre à faciliter l'adhésion des PECO à l'Union monétaire et qu'il vaut la peine d'envisager de conférer déjà aux PECO qui veulent et peuvent l'assumer, dans le cadre du SME II, le statut de membre associé;

Jeudi, 4 décembre 1998

55. rappelle toutefois qu'en raison d'un degré de développement nettement inférieur à la moyenne de l'Union dans les pays candidats — les nouveaux membres seront tous des bénéficiaires nets — l'élargissement se traduira par une baisse sensible du revenu moyen par habitant dans l'Union élargie; considère toutefois que l'appartenance à l'Union européenne stimulera notamment la croissance économique dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne, et réduira rapidement les écarts de revenus;

56. juge impérative la réforme de la politique régionale et de cohésion, à travers une réadaptation de ses objectifs et la mise à disposition des ressources nécessaires pour assurer son fonctionnement dans la période de préadhésion et pour lui permettre de faire face aux pressions en faveur d'ajustements sectoriels et régionaux qui suivront l'élargissement; constate par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une réforme exigée par l'élargissement mais d'une réforme nécessaire de ce domaine politique à la lumière des expériences qui ont été faites;

57. estime qu'à défaut de ressources financières appropriées, il peut en résulter, selon les réformes qui seront entreprises dans les domaines, notamment, des politiques régionales et de la PAC — indépendamment du processus d'élargissement — une réduction des ressources actuellement destinées aux régions de l'Union qui bénéficient de la politique de cohésion ainsi qu'une aggravation des déséquilibres entre régions riches et pauvres de l'Union;

58. souligne à quel point il est important que les conséquences financières de l'adhésion ne sapent pas les principes de solidarité et de cohésion économique et sociale à l'intérieur de l'Union elle-même;

59. souligne qu'il est important d'améliorer la participation de la population au processus d'intégration européenne; invite par conséquent la Commission à soutenir les ONG dans le domaine de l'environnement, dans le domaine social et dans le domaine culturel, afin de promouvoir les jumelages de villes entre l'Est et l'Ouest et de favoriser l'accès à l'information sur les politiques de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la protection des consommateurs, l'environnement, la politique sociale et la santé publique;

60. demande que l'acquis communautaire soit intégré, de jure et de facto, dans tous les mécanismes de régulation sociale au moment de l'adhésion des pays candidats et estime en outre que l'adaptation des pays candidats au modèle social européen est une nécessité absolue pour garantir la paix sociale; est également d'avis que la condition d'une large acceptation de l'élargissement par l'opinion publique est un dialogue social institutionnalisé entre des partenaires sociaux autonomes, lesquels doivent être associés à toutes les décisions gouvernementales déterminantes ainsi qu'aux échanges d'informations dans le cadre des négociations d'adhésion;

61. demande, eu égard à la libre circulation des travailleurs, et compte tenu en particulier du problème des navetteurs, que la souplesse appropriée s'applique en ce qui concerne les périodes de transition, sur la base de critères d'évaluation à déterminer d'un commun accord pour

- assurer une intégration qui s'impose d'urgence mais qui soit acceptable du point de vue social,
- réduire la pression à laquelle est soumis le modèle social européen,
- assurer un développement économique, social et régional continu dans les pays candidats;

62. constate, non sans le déplorer, que la question sociale n'est mentionnée dans l'Agenda 2000 que parmi les problèmes mais que, malheureusement, seule une place secondaire est accordée à l'étude de la dimension sociale elle-même; demande par conséquent qu'un Livre blanc sur la situation sociale et la politique sociale des pays candidats soit d'ores et déjà élaboré dans le cadre de la stratégie de préadhésion et considère que, dans ce contexte,

- une stratégie commune pour l'emploi doit être envisagée d'urgence, compte tenu du nombre de chômeurs dans les États membres et des problèmes qui se posent dans les régions frontalières,
- une attention particulière doit être accordée à la formation professionnelle et au recyclage, eu égard à leur importance pour l'intégration sociale,
- il importe également d'élargir les concepts sociaux et de tenir compte notamment d'aspects tels que les conséquences sociales de l'évolution de la situation des régions, les répercussions socio-culturelles des pressions migratoires et les effets sociaux des processus de transformation dans l'agriculture;

63. estime indispensable l'alignement progressif mais constant des pays candidats sur les normes environnementales et sociales de l'Union; demande aux pays susceptibles d'intégrer l'Union européenne de ratifier les conventions 138 et 29 de l'OIT relatives au travail forcé et au travail des enfants, et ce avant toute adhésion;

Jeudi, 4 décembre 1998

64. estime que l'acquis communautaire en matière de politique d'égalité de traitement et de chances des femmes et des hommes doit être imposé aux pays candidats à l'adhésion et qu'au cours des négociations, le respect de l'application des dispositions du traité (article 119) et des directives existantes en matière d'égalité de traitement des femmes et des hommes doit être un des critères d'évaluation de l'état de préparation des PECO en vue de l'adhésion;

65. est préoccupé par la traite des êtres humains et surtout des femmes originaires des PECO aux fins d'exploitation sexuelle dans les États membres de l'Union et estime que des mesures d'urgence à prendre par les autorités compétentes des PECO et celles des États membres s'imposent afin d'enrayer cette immigration clandestine en provenance des PECO pour ce commerce d'un genre particulier;

66. insiste pour qu'au rang des critères politiques d'adhésion figure explicitement le respect des libertés et des droits fondamentaux des femmes; estime nécessaire une révision du traité d'Amsterdam avant l'élargissement, pour y inclure le droit fondamental à l'égalité des femmes et des hommes;

67. rappelle toutefois que l'intégration résolue et rationnelle des PECO ne sera un succès pour les deux parties qu'après que l'on aura procédé à une adaptation profonde de l'Union européenne et mené à bien les réformes structurelles, en particulier la réforme de la politique agricole commune;

68. déplore que, dans l'Agenda 2000, en ce qui concerne le secteur agricole, la Commission ne présente, pour différents secteurs de production, que des propositions de détail fragmentaires, et non une conception d'ensemble sur laquelle il aurait été possible de se fonder pour orienter tous les secteurs de production agricole;

69. déplore que, contrairement à ce qui a été annoncé lors de la conférence de Cork, la Commission n'ait pas élaboré de conception spécifique concernant le monde rural; craint que, dispersés entre divers objectifs et cadres d'appui, les moyens à affecter aux structures agricoles ne puissent être mis en œuvre avec toute l'efficacité requise;

70. fait remarquer que la situation économique des pays candidats, en particulier dans le secteur agricole, n'est pas homogène, de sorte qu'il conviendra de tenir compte de la situation concrète de ces pays lors de la fixation des mesures et calendriers préparatoires à l'adhésion ainsi que des mesures et délais de transition qui suivront l'intégration;

71. considère qu'en raison des écarts notables en matière de prix et de l'opportunité de favoriser une politique de développement rural, l'extension aux nouveaux membres de la politique agricole commune dans sa forme actuelle n'est pas souhaitable et que, par conséquent, il conviendrait peut-être de réfléchir à l'opportunité de fixer des périodes de transition de longue durée pour l'application de la politique agricole commune dans les nouveaux pays membres en question;

72. considère qu'en ce qui concerne la politique commune de la pêche, la Commission devrait aider les flottes et secteurs nouveaux de transformation à satisfaire aux normes de sécurité et d'hygiène requises et recommande que le concours financier de la Communauté soit élargi, dans la mesure du possible, aux secteurs de la pêche des pays candidats de manière à leur permettre de se moderniser aussi rapidement que possible;

73. considère que la Commission devrait appuyer fermement tous les accords de pêche récemment conclus avec des pays tiers et allouer sur une base juste et équitable les TAC et quotas sans perdre de vue la stabilité relative et les prises traditionnellement effectuées; estime en outre que les problèmes environnementaux de pollution doivent être résolus dans la mer Noire de manière à permettre le rétablissement d'une industrie viable de la pêche;

74. considère qu'il est urgent d'inclure dans la réforme de 1992 tous les secteurs du marché qui, jusqu'à présent, ont été exclus de cette réforme (notamment le régime dans le secteur du sucre), celle-ci étant une condition préalable de l'extension de la politique agricole commune aux pays candidats à l'adhésion;

75. souligne l'importance de la mobilité et des échanges de chercheurs de même que de la mise en place d'un plus grand nombre de centres de l'énergie pour protéger l'environnement et garantir la sûreté nucléaire;

76. fait observer que les pays d'Europe centrale et orientale ont une activité établie dans le domaine nucléaire et demande à la Commission de préparer, avant l'adhésion, un programme convenu visant à:

- a) mettre les centrales nucléaires existantes en conformité avec les normes de sécurité occidentales,
- b) s'assurer que la sûreté opérationnelle est supervisée par une autorité indépendante reconnue par l'AIEA,

Jeudi, 4 décembre 1998

- c) mettre en place des mécanismes de sauvegarde conformément au traité EURATOM, afin de garantir la protection des matières hautement radioactives,
- d) assurer l'arrêt ou la non-exploitation des centrales nucléaires dont la sûreté ne peut être amenée au niveau international requis;

77. souligne que le charbon est un composant important des sources d'énergie primaires dans les pays candidats et demande à la Commission de préparer avec les pays concernés une initiative soutenue par le programme PHARE afin d'améliorer la productivité de l'industrie minière et d'encourager l'introduction de la technologie de la combustion propre du charbon;

78. souligne que par le biais des crédits prévus pour la stratégie de préadhésion renforcée, il conviendrait de prêter une plus grande attention à la mise en place de réseaux transeuropéens en Europe centrale et orientale;

79. juge essentiel le respect des droits fondamentaux et la protection des minorités dans les pays candidats à l'adhésion et demande à la Commission d'encourager et d'aider d'urgence les pays candidats à résoudre les problèmes qui subsistent dans ce domaine;

80. invite la Commission, le Conseil, les États membres et les États candidats à l'adhésion à accorder la priorité à toutes les mesures, même en matière de financement, qui créeront les conditions d'une réalisation totale d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans lequel les contrôles aux frontières intérieures seront abolis, afin d'éviter de longues périodes de transition dans ces domaines;

81. rappelle que l'indépendance de la justice est l'un des piliers de l'État de droit et le fondement même d'une protection efficace des droits et libertés fondamentaux de tous, dont les citoyens des pays candidats à l'adhésion et en particulier des personnes qui doivent comparaître en justice, et réaffirme son respect des droits de la défense, des droits et voies de recours des victimes et de la protection des témoins dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée internationale;

82. prend acte avec une profonde inquiétude des constatations de la Commission quant à la capacité administrative et judiciaire de ces pays candidats à appliquer la législation communautaire, et demande que l'Union redouble d'efforts, sur les plans financier et humain, afin de permettre aux juges, aux avocats et aux administrateurs de se recycler; souligne, à cet égard, la nécessité de créer un programme destiné à sensibiliser les professions qui contribuent à l'administration de la justice, dont les caractéristiques seraient similaires à celles du plan d'action Robert Schuman;

83. rappelle que, dans certains pays candidats, les activités des instituts de crédit de l'Union sont encore sérieusement entravées par l'absence de garanties immobilières réelles auxquelles pourraient être adossés les prêts, et ce en raison, notamment, de l'incertitude juridique qui règne quant à la possibilité de les réaliser en cas de faillite du débiteur; indique par ailleurs que l'on doit veiller en priorité à l'instauration d'un système efficace et fiable de registres fonciers et commerciaux;

84. rappelle l'importance de développer ultérieurement, dans le plein respect du principe de subsidiarité, des politiques à caractère horizontal (politique sociale, environnement, protection des consommateurs, sciences, recherche et développement, société de l'information) pour permettre de prendre en considération la spécificité des pays candidats et ne pas affaiblir leur impact sur les populations des États membres;

85. estime que l'adhésion rapide et complète de tous les pays candidats aura, à long terme, des effets positifs pour l'environnement dans toute l'Europe, à condition d'attacher davantage d'attention à des domaines importants comme l'environnement, les transports et l'énergie, qu'une attention particulière doit être attachée à la protection de la nature en Europe centrale et orientale pour éviter toute réduction de la biodiversité;

86. invite la Commission, dans l'intérêt de l'application de critères d'adhésion réalistes, à établir une liste des principaux éléments de la législation environnementale de l'Union européenne auxquels les pays candidats devront se conformer au moment de l'adhésion; cette liste doit être arrêtée sur la base de critères environnementaux objectifs en accord avec le Conseil et le Parlement; considère que, dans le contexte de la fixation de régimes transitoires, il faut tout particulièrement tenir compte du fait qu'est prioritaire l'application des dispositions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'à la sécurité des denrées alimentaires et à la protection de la santé, dès lors que dans les PECO, les conditions environnementales, qui sont dans certains cas très défavorables, sont d'ores et déjà à l'origine d'atteintes à la santé des citoyens et d'une diminution de leur espérance de vie;

Jeudi, 4 décembre 1998

87. invite la Commission à intégrer, conformément à l'obligation qui est faite dans le traité, les considérations ressortissant à l'environnement et à la protection des consommateurs dans les autres politiques lors des réformes de la politique de l'Union européenne, les ministres chargés de l'environnement et de la protection des consommateurs de l'Union européenne et des PECO étant pleinement associés aux prochains travaux portant sur les réformes;

88. souligne que les pays candidats doivent protéger la santé de leurs citoyens en prenant en compte les considérations ressortissant à la santé publique dans les autres politiques et estime que l'Union européenne et les pays candidats doivent soutenir résolument le développement des ONG et des organisations bénévoles dans le secteur de la santé;

89. invite les États membres de l'Union et la Commission à tout mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le chômage et à créer ainsi les conditions de la libre circulation des travailleurs dans une Europe élargie;

90. juge nécessaire, à cette fin, de développer au cours du processus d'adhésion des nouveaux pays tous les aspects pris en compte par la politique commune des transports, en particulier les aspects environnementaux et sociaux et les questions de sécurité, en recourant dans la mesure du possible aux techniques modernes et aux systèmes intelligents; estime, par conséquent, qu'il importe de prendre en considération les temps de conduite, les émissions des moteurs, les prescriptions applicables aux véhicules, les règles de la circulation routière et l'ensemble des principes propres à l'acquis communautaire.

Avis sur les différents pays

Bulgarie

91. estime que la Bulgarie a consenti récemment des efforts considérables pour passer à une économie de marché, même si des actions déterminantes restent à entreprendre dans le domaine de l'environnement, des transports, de l'agriculture, de l'énergie et de la justice; estime par ailleurs que la mise en œuvre appropriée de l'acquis communautaire dans ce pays passe par une réforme profonde de l'administration à tous les niveaux;

92. souligne que la Bulgarie satisfait désormais aux principaux critères politiques exigés d'elle et est convaincu à cet égard que l'ouverture de négociations favoriserait et relancerait la poursuite des réformes entreprises et désamorcerait le sentiment d'exclusion du peuple bulgare, ce qui permettrait de renforcer la présence de l'Union dans une région d'une grande instabilité politique;

Estonie

93. se félicite de l'évolution positive de l'Estonie vers une économie de marché opérationnelle et une démocratie dotée d'institutions stables, mais indique que les efforts doivent être maintenus dans leur intégralité pour mettre en œuvre l'acquis communautaire, améliorer la qualité de l'administration publique et faciliter encore davantage l'acquisition de la nationalité par les membres des groupes minoritaires;

94. note que l'Estonie peut être considérée comme une économie de marché en état de fonctionnement, en dépit des inégalités économiques existant entre Tallin et le reste du pays et d'un déficit commercial alarmant, partiellement compensé par les investissements directs de l'étranger et le tourisme;

Hongrie

95. se félicite de l'attachement profond que montre la Hongrie pour la démocratie et de la politique exemplaire qu'elle mène vis-à-vis de ses minorités, ainsi que des progrès importants, engagés depuis plusieurs années, qu'elle a réalisés pour harmoniser sa législation avec l'acquis communautaire, mais estime que des efforts doivent encore être faits pour intégrer cet acquis dans des domaines comme l'environnement, les contrôles douaniers et l'énergie;

96. reconnaît que la stratégie de préadhésion renforcée aidera la Hongrie à se préparer mieux à satisfaire à ses obligations de futur membre de l'Union et à remédier aux lacunes que présente encore la modernisation de son économie;

Jeudi, 4 décembre 1998

Lettonie

97. considère que la Lettonie a accompli des efforts substantiels vers la mise en place d'institutions nationales bien que, pour appliquer correctement l'acquis communautaire, des mesures doivent être prises dans l'administration publique et en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre de l'État de droit; considère que le pays a réalisé avec succès des réformes vers le passage à l'économie de marché;

98. constate l'existence d'un certain nombre de problèmes comme le statut de la minorité d'origine russe, le fait que le processus de privatisation ne soit pas encore achevé et la nécessité de réformer l'appareil judiciaire et administratif;

Lituanie

99. considère que la Lituanie a accompli des réformes politiques impressionnantes et possède une économie de marché fonctionnant suffisamment bien pour répondre à un grand nombre des obligations économiques de l'adhésion et qu'elle a réalisé des progrès en ce qui concerne la transposition de l'acquis communautaire; note cependant que d'importantes mesures doivent encore être prises dans l'administration publique et concernant l'application et la mise en œuvre de l'État de droit;

100. note qu'il ressort des détails contenus dans les avis de la Commission sur la Lituanie que ce pays a accompli des progrès très importants concernant sa préparation à l'adhésion, apprécie l'amélioration de la situation économique et la suppression des restrictions de change, les prix et les mouvements de marchandises, et espère que la stratégie de préadhésion renforcée du pays candidat contribuera à préparer le pays à l'adhésion dans les domaines où des progrès sont jugés désirables tels que l'application de la législation visant à lutter contre la corruption et l'amélioration du système de règles applicables au marché du travail;

Pologne

101. est conscient du fait que la Pologne est de loin le plus grand des pays candidats et que son adhésion aura un effet critique sur les politiques de l'Union européenne et prend note des énormes progrès réalisés depuis 1989 sur la voie des réformes; souligne cependant que de nouvelles mesures de changement et de réforme s'imposent dans des domaines tels que les industries publiques, l'agriculture, les transports, l'environnement et les contrôles frontaliers;

102. est d'avis que la stratégie de préadhésion renforcée aidera à résoudre à moyen terme les problèmes structurels que connaît la Pologne sur le plan de l'économie et de l'environnement ainsi qu'à améliorer sa capacité de contrôler efficacement ses frontières extérieures;

République tchèque

103. invite les autorités tchèques à améliorer sensiblement le fonctionnement du système judiciaire du pays, dans le souci premier de garantir la tenue de procès équitables dans des délais acceptables, et à mettre sur pied rapidement une politique globale qui ait pour objectif d'éviter toute espèce de discrimination ou de marginalisation de la minorité rom, notamment en ratifiant sans tergiverser davantage la convention-cadre sur les minorités nationales du Conseil de l'Europe;

104. pense que la stratégie préalable à l'adhésion est une occasion de procéder en République tchèque à une modernisation nécessaire de l'administration de l'État, en la réformant sur la base de principes de qualité et d'efficacité, et d'opérer les réformes économiques compatibles, d'une part, avec le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne (en matière de structure bancaire et financière, par exemple) et, d'autre part, avec la construction d'un modèle social de type européen qui permette de lutter efficacement contre le chômage et de préserver un État-providence proche des exigences de la population;

Roumanie

105. salue les réformes politiques et économiques mises en œuvre par la Roumanie dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne, notamment celles entreprises depuis novembre 1996, et l'encourage à poursuivre son adaptation aux exigences de l'acquis communautaire;

106. note le rôle positif joué par la Roumanie pour la stabilité de la région, que ce soit à travers le traité d'amitié et de coopération conclu avec la Hongrie, les coopérations trilatérales qu'elle a mises en place avec les États voisins ou par sa participation à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALECE) ainsi qu'à la zone de coopération économique de la mer Noire (CEMN);

Jeudi, 4 décembre 1998

107. estime que la stratégie de préadhésion renforcée permettra à la Roumanie de soutenir les réformes économiques et structurelles nécessaires pour faire face aux défis de l'élargissement;

Slovénie

108. reconnaît que la Slovénie fait montre d'un grand dynamisme économique qui lui a permis d'obtenir le niveau de revenu par habitant le plus élevé de tous les pays candidats;

109. prend acte du fait que ce pays satisfait aux critères politiques établis à Copenhague et de la décision du Parlement slovène de ratifier l'accord européen avec l'Union et d'adopter les modifications constitutionnelles exigées;

Slovaquie

110. souligne la vocation européenne de la Slovaquie et constate que celle-ci a réussi, dans un contexte difficile, à obtenir de bons résultats économiques qui la qualifieraient pour une adhésion à l'Union européenne en même temps que les pays les plus avancés si sa vie politique n'était pas entachée de certaines pratiques non conformes aux normes démocratiques admises dans les États de l'Union;

111. demande néanmoins que la Slovaquie bénéficie, comme les autres pays candidats, de la stratégie de préadhésion renforcée pour poursuivre l'adaptation de son économie aux conditions du marché unique et pour ne pas prendre de retard lorsque les conditions politiques de son adhésion seront réunies; demande en particulier que le partenariat d'adhésion à négocier avec ce pays prévoie des actions dans le domaine de la démocratie — y compris en ce qui concerne les droits des minorités — et que des crédits du programme PHARE pour la démocratie viennent en appui des mesures qui seront déterminées d'un commun accord dans ce domaine;

112. note que les autorités slovaques commencent à adresser à l'Union européenne des signes de leur volonté de démocratiser la vie politique de la Slovaquie et attend désormais de ce pays des mesures concrètes pour la mise en œuvre des trois recommandations de la commission parlementaire mixte;

Chypre

113. confirme à nouveau le point de vue qu'il avait déjà défendu dans sa résolution susmentionnée du 12 juillet 1995, à savoir que les négociations en vue de l'adhésion de Chypre doivent commencer six mois après l'issue de la Conférence intergouvernementale, comme le Conseil européen l'a confirmé à plusieurs reprises;

114. invite le Conseil et la Commission à mettre tout en œuvre pour favoriser un règlement pacifique de la question chypriote, conformément aux résolutions des Nations unies; estime que les négociations concernant l'adhésion à mener avec le gouvernement chypriote ne doivent pas être liées à la résolution du litige et invite la Commission à convaincre les deux communautés présentes sur l'île des avantages que présente l'adhésion à l'Union européenne, et à associer les deux communautés au processus d'élargissement;

115. invite la Commission et le Conseil à reconnaître l'excellente situation économique et financière de la République de Chypre, qui permettrait à l'île de respecter dès à présent les critères établis pour l'UEM, facilitant ainsi les négociations en vue de l'adhésion, lesquelles ne sauraient en aucun cas dépendre de l'état des relations avec la Turquie et doivent se conclure à bref délai;

*
* *
*

116. note avec satisfaction que le Conseil, à l'intention de consulter le Parlement européen sur le règlement général concernant le partenariat de pré-adhésion, mais souligne que le Parlement devrait également être consulté sur les dispositions particulières, étant entendu que ceci ne doit pas ralentir le processus de pré-adhésion;

117. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres de l'Union européenne et des pays candidats.

Jeudi, 4 décembre 1998

b) A4-0331/97

Résolution sur la communication de la Commission intitulée: «Agenda 2000: le cadre financier de l'Union (2000-2006), le système de financement futur» (COM(97)2000 – C4-0372/97)*Le Parlement européen,*

- vu la communication de la Commission COM(97)2000 – C4-0372/97,
 - vu le rapport de la commission des budgets et les avis de la commission de l'agriculture et du développement rural, de la commission du contrôle budgétaire, de la commission de la recherche, du développement technologique et de l'énergie, de la commission institutionnelle, de la commission des libertés publiques, de la commission de la politique régionale, de la commission de la pêche, de la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias, de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, de la commission du développement et de la coopération, de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A4-0331/97),
- A. considérant que l'accord interinstitutionnel de 1993 et les perspectives financières qui y sont annexées expirent en 1999,
 - B. considérant qu'en vue de l'ouverture de la procédure pour le renouvellement des perspectives financières, qui devra débiter dans le premier semestre de 1998, il était opportun de définir le cadre financier après l'an 2000 dans le contexte de l'évolution politique à envisager,
 - C. considérant que l'élargissement de l'Union aux pays candidats constitue une étape supplémentaire vers la consolidation de la construction d'une Europe unie et libre,
 - D. considérant que ce processus ne pourra se réaliser avec succès que dans la mesure où tous les pays candidats pourront être intégrés dans les politiques communautaires et où celles-ci pourront contribuer au développement économique de ces pays ainsi qu'à leur intégration dans l'Union,
 - E. considérant que les nouvelles perspectives financières devront répondre aux besoins accrus de cohésion économique et sociale liés à l'élargissement et aux conditions imposées par l'Union économique et monétaire,
 - F. considérant qu'il est indispensable que l'Union dispose de ressources suffisantes non seulement pour mener à bien ce processus mais également pour poursuivre et développer la construction européenne au-delà de 1999;
- 1. prend note de la communication susmentionnée de la Commission, qui définit le cadre politique et les besoins financiers de l'Europe pour les sept prochaines années; estime que cela ne la dispense pas de présenter une proposition formelle de perspectives financières pour les quinze États membres avant le 1^{er} juillet 1998 comme le prévoit l'article 25 de l'accord interinstitutionnel en vigueur.

Les bases macro-économiques

- 2. s'étonne du cadre macro-économique présenté par la Commission et attire l'attention du Conseil européen sur les risques de baser toute l'analyse financière sur des prévisions par trop aléatoires;
- 3. est d'avis que la croissance de 2,5 % par an pourrait être surestimée et risque de créer de faux espoirs sur la possibilité d'ouvrir un processus historique d'une telle portée sans coûts supplémentaires.

La durée des perspectives financières

- 4. reconnaît l'utilité d'avoir accompagné la communication Agenda 2000 d'un cadre financier sur une durée suffisamment longue; considère toutefois que même si celle-ci pourrait s'avérer trop longue pour des perspectives financières, il est certain que le succès même de l'élargissement passe par la sérénité budgétaire que peut assurer un accord interinstitutionnel accompagné des perspectives financières correspondantes;

Jeudi, 4 décembre 1998

5. estime, par conséquent, que la durée des prochaines perspectives financières dépendra principalement de la flexibilité qui sera introduite dans l'accord interinstitutionnel, soit entre rubriques, soit avec une clause de révision impérative, pour tenir compte de l'incertitude des évolutions à venir;
6. insiste sur le fait que les nouvelles perspectives financières (recettes et dépenses) devront être révisées automatiquement lorsqu'un ou plusieurs des pays candidats aura signé un traité d'adhésion à l'Union et également si les réformes éventuelles des politiques agricole et structurelle ne sont pas menées à bien ou si les taux de croissance calculés ne sont pas atteints;
7. estime que lors de cette révision devront être vérifiés également l'état des négociations ainsi que les résultats de l'éventuelle Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions;
8. rappelle qu'en cas d'absence d'un accord entre les institutions sur la révision des perspectives financières, la procédure budgétaire peut toujours se dérouler selon les termes de l'article 203 du Traité CE.

Le plafond des ressources propres

9. note que la Commission dans sa communication n'a pas procédé véritablement à une estimation des besoins pour le futur des politiques communautaires pour les Quinze et pour les pays candidats mais s'est limitée à déclarer intangible l'actuel plafond des ressources propres de 1,27 % du PNB;
10. estime que cette approche n'est pas à la hauteur de l'ambition du projet présenté; considère qu'une analyse sérieuse et approfondie de la situation mène à la conclusion que déclarer dès maintenant l'intangibilité du plafond des ressources propres est prématuré et risque de sous-évaluer les problèmes réels, même si cela peut être avantageux pour éviter le débat au sein du Conseil européen;
11. considère que le plafond actuel des ressources propres ne permettra de financer les perspectives financières après l'élargissement que si le Conseil prend les décisions qui lui incombent pour la réforme des politiques existantes.

Le système de ressources propres

12. souligne que l'Agenda 2000 n'envisage pas de modifier le système de financement communautaire, ne mentionne pas la nécessité d'assurer l'autonomie financière de l'Union et ne crée pas de relation financière entre les contribuables et les institutions européennes;
13. regrette que la Commission ait voulu éviter d'aborder la question incontournable du système des ressources propres; considère que le moment est venu de faire preuve de courage politique et d'imagination pour aborder la révision d'un système qui a eu le mérite de permettre le financement de l'Union, mais qui, en l'état actuel, ne semble plus adapté pour assurer une répartition équilibrée de la charge fiscale européenne;
14. considère comme nécessaire d'analyser les possibilités d'un système qui soit plus proportionnel à la prospérité relative des citoyens et plus visible pour le citoyen européen;
15. considère que l'application dans le budget du principe dit du «juste retour» devrait être exclue; souligne qu'il y a lieu de tenir compte de tous les avantages budgétaires et non budgétaires procurés par la participation à l'intégration européenne, notamment les avantages objectifs découlant du marché intérieur et de la perspective de l'élargissement;
16. invite la Commission à présenter, dans des délais brefs, une communication sur le système des ressources propres afin que s'ouvre un débat entre les deux branches de l'autorité budgétaire et qu'une décision puisse être prise avant la conclusion des prochaines négociations d'adhésion et de l'éventuelle Conférence intergouvernementale.

L'accord interinstitutionnel

17. rappelle que les perspectives financières ont été, dès leur adoption, le complément d'accords interinstitutionnels qui ont permis depuis 1988 un déroulement équilibré des procédures budgétaires; considère toutefois que des améliorations sont nécessaires afin de rendre les procédures encore plus adaptées au bon fonctionnement des institutions et plus respectueuses d'un équilibre institutionnel voulu par les traités;

Jeudi, 4 décembre 1998

18. considère que la présentation des prochaines propositions en matière de perspectives financières devra s'accompagner d'une révision de l'accord interinstitutionnel qui devra permettre, entre autres, l'élimination de lourdeurs inutiles par une plus grande flexibilité, révision limitée entre les rubriques, ainsi que le dépassement pragmatique des anachronismes encore existants dans les procédures, tels que la classification des dépenses; qu'elle devrait également inclure la possibilité de ne pas rembourser aux États membres les crédits non utilisés des catégories, mais de les mettre en réserve dans un chapitre spécifique; et qu'ainsi, ces crédits pourraient d'une part être utilisés en cas d'évolution inattendue à l'intérieur de l'Union et d'autre part être affectés au processus d'élargissement;

19. invite le Conseil et la Commission à s'engager à élaborer, dans le cadre des négociations du prochain accord interinstitutionnel, une proposition de révision de la procédure budgétaire afin d'en assurer le fonctionnement avec une Union élargie.

Le financement de l'élargissement

20. note que la Commission a présenté une prévision pour le montant nécessaire après l'adhésion des États candidats; attire l'attention sur le fait que ce montant — y compris les prévisions de tous les coûts de périodes transitoires éventuelles — n'a qu'un caractère indicatif et que sa dimension réelle ne pourra être constatée qu'à la fin des négociations d'adhésion;

21. constate également que, selon la Commission, les marges qui devront être dégagées pour permettre l'élargissement, à défaut de ressources supplémentaires, ne pourront être libérées que par des réductions importantes dans les politiques existantes, notamment celles de l'agriculture et des fonds structurels;

22. considère qu'il ne sera possible qu'après l'adoption de ces réformes par le Conseil d'évaluer les économies réelles dégagées et que d'autre part le coût plus précis ne sera connu qu'après conclusion des négociations; estime que ce n'est qu'alors que la décision sur le possible maintien du plafond actuel des ressources propres pourra être définitivement prise;

23. propose que l'ensemble des dépenses en vue de l'adhésion soient inscrites dans une nouvelle rubrique des perspectives financières;

24. invite le Conseil européen à prendre en considération des alternatives au financement de l'élargissement au cas où les décisions du Conseil sur les propositions de réforme de la Commission permettraient seulement des économies inférieures à celles prévues par la Commission, ou bien où le nombre de pays adhérents changerait, ou encore où le calendrier d'adhésion différerait de celui envisagé par la Commission.

La réforme des politiques

25. reconnaît la nécessité de réformer certains mécanismes aussi bien de la politique agricole que des fonds structurels; considère toutefois que ces réformes devraient avoir pour but l'amélioration de l'efficacité de ces politiques communautaires pour mieux les adapter à la situation générale (OMC), à l'évolution économique des régions ainsi qu'aux nouveaux défis de notre époque (chômage);

26. invite le Conseil européen à prendre conscience des dangers qu'une réforme des politiques dictée seulement par la nécessité de mobiliser des ressources sans perspective ni vision politique pourrait engendrer et à indiquer dès maintenant les objectifs qu'il se fixe pour de telles réformes.

Considérations sectorielles

Agriculture

27. constate le maintien de la ligne directrice agricole par la Commission, souligne la nécessité de préserver une politique agricole à moyen terme, est conscient que le succès de l'élargissement est lié d'une part à la capacité des pays candidats de développer leur agriculture et, d'autre part, à la capacité de l'Union d'adapter sa propre agriculture sans pour autant renationaliser la PAC et pénaliser l'ensemble des productions européennes;

Jeudi, 4 décembre 1998

Pêche

28. invite la Commission à élaborer des propositions relatives à une stratégie structurelle horizontale cohérente en ce qui concerne la pêche, à présenter en même temps que celle relative aux détails de la réforme, en évitant le risque que les déséquilibres entre les régions fortement dépendantes de la pêche s'en trouvent renforcés, et estime qu'il faut donc rechercher des solutions de remplacement maintenant le caractère horizontal des actions;

Environnement

29. estime que, compte tenu de l'ampleur préoccupante des problèmes environnementaux dans les pays candidats et de l'importance des coûts d'assainissement et d'investissement qui en découlent, il conviendrait de recourir à un vaste ensemble de possibilités d'aide et de financement, entre autres:

- la mise à disposition des crédits appropriés pour les problèmes environnementaux les plus urgents, notamment ceux liés à l'approvisionnement en eau potable, au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets, aux transports et à l'approvisionnement en énergie,
- la solution des problèmes structurels, en priorité une aide aux secteurs de l'énergie et de l'environnement urbain,
- l'encouragement à la création de joint ventures entre les industries des États membres et des pays candidats en tenant compte du fait qu'en application du Traité CE, l'environnement et la protection des consommateurs doivent être pris en considération dans l'ensemble des domaines d'action de l'UE,
- l'examen de la possibilité de constituer, en coopération avec la BERD et la BEI, des fonds de garantie permettant aux banques des pays d'Europe centrale et orientale d'accorder des prêts en faveur de projets environnementaux, en particulier aux petites et moyennes entreprises et aux collectivités publiques locales et régionales;

Politique régionale

30. convient avec la Commission de la nécessité d'améliorer sensiblement les résultats, l'efficacité et la rentabilité des politiques structurelles et appuie pour l'essentiel l'accent mis par la Commission sur le renforcement de la concentration, de la simplification et du partenariat, mais craint que l'attribution de 10 % des crédits sur la base des performances n'entraîne des choix subjectifs difficiles et un accroissement de la bureaucratie et redoute aussi que la proposition de la Commission relative à une réserve ne repose pas pour le moment sur un concept praticable et objectif;

31. estime que l'élargissement constitue une occasion historique et que son coût doit être pris en charge équitablement par tous les États membres, tout en maintenant la solidarité entre les régions, note toutefois que, selon la nouvelle proposition de la Commission, le chiffre de 0,46 % du PNB destiné à la politique de cohésion «à quinze» sera progressivement réduit pour parvenir, en 2006, à 0,39 %, toujours en relation avec la composition actuelle de l'Union;

Emploi

32. observe que le projet de traité d'Amsterdam crée de nouvelles obligations pour la Communauté dans le domaine de l'emploi, en encourageant la coopération entre les États membres et en soutenant et «au besoin, en complétant leur action»; considère, à la lumière de la menace permanente du chômage et de la pauvreté, que le nouveau cadre financier devrait prévoir une plus grande marge de manœuvre pour développer de nouveaux instruments visant à promouvoir l'emploi;

33. demande instamment au Conseil européen de faire en sorte que toute initiative en matière d'emploi dans les PME qui serait lancée lors sa réunion de novembre 1997 ne fasse pas double emploi avec les programmes existant dans ce secteur; demande que les initiatives de création d'emplois, et en particulier celles qui visent les petites et moyennes entreprises, soient rassemblées dans une rubrique unique des nouvelles perspectives financières qui seraient adoptées pour 1999;

34. est favorable à ce que les dotations des programmes prioritaires afférents aux politiques internes soient augmentées à un rythme plus rapide que le reste du budget; rappelle que cela doit se faire dans des conditions équitables des points de vue régional et social et conformément au principe de prise en compte des questions de genre;

Jeudi, 4 décembre 1998

Culture, éducation et jeunesse

35. considère qu'à l'horizon 2000 la place des secteurs de l'éducation et de la culture dans une Union élargie devra être accrue dans la mesure où:

- ils permettent de renforcer le fondement de la solidarité communautaire et le sentiment d'appartenance à une même entité,
- ils constituent des secteurs d'investissement immatériel prioritaires qui ont un impact, direct et indirect, sur l'emploi,
- ils contribuent au renforcement de la pratique démocratique par le développement, notamment, de la vie associative;

Libertés publiques

36. souligne que les besoins considérables en matière de justice et d'affaires intérieures mis en lumière par la Commission dans tous les pays candidats à l'adhésion, en particulier en ce qui concerne la création d'institutions efficaces et démocratiques (police et justice), la lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et la corruption, l'instauration de contrôles efficaces aux frontières et les procédures en matière de droit d'asile, exigent un effort financier important dans la période de pré-adhésion;

Recherche et énergie

37. estime que l'encouragement de la recherche et du développement technologique par l'Union doit rester parmi les tâches prioritaires en vue de contribuer à la compétitivité de l'industrie européenne, à la création d'emplois ainsi qu'à la croissance et au développement durable, rappelle sa résolution du 15 novembre 1996 sur l'intégration des activités CECA dans le budget de l'Union ⁽¹⁾ que les prochaines perspectives financières devront intégrer;

38. regrette que la Commission n'ait pas accordé dans l'agenda 2000 un rôle essentiel à la politique énergétique et considère que des mesures doivent être prises dans le domaine de l'amélioration de la sûreté nucléaire et des normes EURATOM;

Transport

39. est d'avis que l'extension des réseaux transeuropéens de transport dans les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays du bassin méditerranéen est de la plus grande importance pour l'intégration progressive de ces États dans l'Union européenne;

Développement

40. déplore qu'il ne soit fait aucune référence à la politique du développement dans Agenda 2000, ce qui veut dire que les intentions de la Commission dans ce domaine resteront peu claires et peu explicites, et déplore également que la Commission n'ait pas engagé le débat;

41. souligne qu'une Union européenne élargie a un rôle encore plus important à jouer au niveau mondial et une responsabilité encore plus grande à l'égard du tiers monde et que l'image d'une Union européenne ne protégeant que ses intérêts propres ne saurait se justifier, et estime que les contraintes budgétaires ne doivent pas conduire à l'abandon de cet engagement envers les pays tiers;

42. réitère sa demande de budgétisation du Fonds européen de développement, budgétisation d'autant plus importante qu'elle est susceptible de donner au Parlement européen de nouveaux moyens d'action pour promouvoir les engagements de l'Union européenne et les objectifs de sa politique de développement;

Contrôle budgétaire

43. estime que, dans le cadre financier proposé, la Commission doit subordonner l'octroi des fonds de pré-adhésion et de tout autre fonds communautaire à la réalisation pour chaque bénéficiaire, dans le cadre du «partenariat pour l'adhésion», d'un programme contraignant visant à doter chaque pays, quand ce n'est pas encore le cas:

- d'un système de gestion administrative et de contrôle interne de qualité ainsi que d'un système de contrôle externe autonome et performant,

⁽¹⁾ JO C 362 du 2.12.1996, p. 327.

Jeudi, 4 décembre 1998

- d'un mécanisme administratif et juridique adéquat de protection des finances communautaires,
- d'une formation intensifiée des services fiscaux et douaniers dans la perspective de l'élargissement,
- d'un mécanisme de collaboration avec la Cour des comptes européenne.

Les moyens de l'Union plus forte et plus large

44. est fermement convaincu que l'élargissement de l'Union doit coïncider avec une Europe plus forte et plus présente dans le monde entier, engagée à résoudre les problèmes qui touchent la «société globale» avec une autorité politique renforcée et soutenue par les moyens financiers adéquats;

45. considère en conséquence que le Conseil européen devrait faire preuve d'une plus grande ouverture vers l'élargissement de l'Union en considérant que, somme toute, les ressources en jeu pour l'élargissement, selon les chiffres présentés par la Commission, ne représentent que 0,13 % du PNB estimé des Quinze pour l'ensemble de la période;

* *
* *

46. charge son Président de présenter cette résolution au Conseil européen des 13 et 14 décembre 1997 et de la transmettre aux institutions communautaires et aux parlements des États membres.

4. Préparatifs en vue de la 3^e phase de l'UEM

A4-0378/97

Résolution sur la coordination de la politique économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire: terrain commun et pistes à suivre (II/523/97 – C4-0574/97)

Le Parlement européen,

- vu le document de la Commission daté du 22 septembre 1997 et intitulé «La coordination de la politique économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire: terrain commun et pistes à suivre (II/523/97 – C4-0574/97),
- vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques ⁽¹⁾,
- vu le règlement (CE) n° 1467/97 du Conseil du 7 juillet 1997 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les procédures de déficits excessifs ⁽²⁾,
- vu la résolution du Conseil européen relative au pacte de stabilité et de croissance adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997 ⁽³⁾,
- vu la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi adoptée à Amsterdam le 16 juin 1997 ⁽⁴⁾,
- vu sa résolution sur la recommandation de la Commission concernant les grandes orientations de la politique économique des États membres et de la Communauté pour 1997 en date du 29 mai 1997 ⁽⁵⁾,
- vu sa résolution du 10 juin 1997 sur la coordination des politiques budgétaires et fiscales dans l'Union monétaire ⁽⁶⁾,
- vu le rapport de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle et l'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A4-0378/97),

⁽¹⁾ JO L 209 du 2.8.1997, p. 1.

⁽²⁾ JO L 209 du 2.8.1997, p. 6.

⁽³⁾ JO C 236 du 2.8.1997, p. 1.

⁽⁴⁾ JO C 236 du 2.8.1997, p. 3.

⁽⁵⁾ JO C 182 du 16.6.1997, p.27.

⁽⁶⁾ JO C 200 du 30.6.1997, p. 38.

Jeudi, 4 décembre 1998

- A. considérant qu'au printemps 1998 sera prise, conformément à l'article 109 J du traité, la décision sur la liste des États membres remplissant les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique et que la troisième phase de l'Union économique et monétaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1999,
- B. rappelant que l'article 3 A du traité prévoit l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs et que selon l'article 103, paragraphe 1, les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil,
- C. considérant que dans sa résolution précitée sur la croissance et l'emploi, le Conseil européen s'est exprimé en faveur d'une consolidation des liens existant entre une Union économique et monétaire performante et durable, un marché intérieur fonctionnant de manière satisfaisante et l'emploi,
- D. considérant que la coordination des mesures économiques, budgétaires et fiscales des États membres visant à renforcer le potentiel de croissance endogène de l'Union européenne peut avoir une incidence favorable sur le taux de création d'emplois,
- E. considérant que l'Union monétaire constituera un élément déterminant pour l'accélération du processus d'intégration économique des économies européennes et sa mutation en un véritable marché domestique européen constituant ainsi une entité économique dans toutes ses dimensions et tous ses attributs,
- F. considérant que le degré d'interdépendance atteint par les économies des États membres, qui s'accroîtra encore au cours de l'Union monétaire, renforce les conséquences économiques sur leurs partenaires des mesures nationales prises par les États membres,
- G. considérant que l'introduction de l'euro à partir du 1^{er} janvier 1999 ne permet plus de maintenir la séparation artificielle jusqu'à présent opérée entre les politiques communautaires relevant du marché intérieur et celles liées à la réalisation de l'Union économique et monétaire,
- H. considérant que malgré les progrès réalisés en matière de convergence économique et sociale au cours de ces dernières années et les efforts accomplis par les États membres pour atteindre les critères de convergence en matière d'inflation, de déficit budgétaire et de dette publique, des disparités de développement subsistent à l'intérieur de la Communauté,
- I. considérant qu'en l'état actuel, la coordination des politiques économiques, la surveillance multilatérale, même renforcées par les règlements précités du Conseil du 7 juillet 1997 et par la résolution du Conseil européen relative au pacte de stabilité et de croissance adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997, restent cependant encore insuffisantes pour garantir le développement d'une politique économique européenne cohérente, dynamique et donc plus favorable à la croissance et à l'emploi,
- J. considérant qu'une consultation régulière entre les partenaires sociaux au niveau européen est en particulier nécessaire pour permettre l'analyse et la prise en compte de l'interaction entre progression salariale, politique monétaire et évolution de la productivité.

Les principes généraux

1. estime que la cohésion et la stabilité de l'Union européenne rendent indispensable une convergence croissante en termes réels des économies des États membres, qui repose notamment sur la coordination de leurs politiques économiques;
2. propose que ce renforcement de la coordination des politiques économiques s'effectue selon trois axes principaux:
 - permettre la mise en place d'une politique économique cohérente et efficace au niveau de l'Union,
 - garantir un débat public démocratique sur les choix économiques européens,
 - améliorer le processus décisionnel, son efficacité et sa transparence;
3. rappelle que l'ensemble des États membres de l'Union européenne doivent participer à ce renforcement de la coordination des politiques économiques et de la surveillance multilatérale, conformément aux dispositions du traité et du règlement précité (CE) 1466/97 du Conseil.

Jeudi, 4 décembre 1998

Les instruments de politiques économiques

4. constate que, durant la deuxième phase de l'UEM, le rapport économique annuel et les grandes orientations de politique économique ont permis de renforcer le processus de convergence et ont largement repris ce qui se trouvait déjà dans les programmes de convergence des États membres; demande instamment que leur portée soit élargie au cours de la troisième phase afin qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée allant au-delà des programmes de stabilité et des programmes de convergence élaborés par les différents États membres;

5. propose ainsi que la recommandation sur les grandes orientations de politiques économiques générales:

- garantisse que le pilier monétaire de l'UEM soit contrebalancé par un pilier économique,
- détermine des objectifs orientatifs («orientative targets») concernant des variables économiques déterminantes (emploi, inflation, dépenses publiques d'investissement, évolution des salaires) afin de constituer un «policy mix» favorable à la croissance et à l'emploi,
- intègre progressivement les politiques économiques communautaires liées au marché intérieur (politique de concurrence, marché intérieur, politique industrielle, R&D, politique commerciale),
- tienne pleinement compte des orientations définies lors de l'élaboration des lignes directrices pour l'emploi;

6. demande la synchronisation des procédures prévues par le traité d'Amsterdam en ce qui concerne les orientations dans les domaines de l'économie et de l'emploi, afin d'assurer une meilleure coordination des mesures macro-économiques et structurelles; demande l'inclusion explicite des orientations pour l'emploi (article 128 du traité d'Amsterdam) aux instruments de coordination afin que le dosage de mesures soit assuré de conduire à la stabilité des prix, à la croissance durable et à la création d'emplois; demande, en conséquence, la tenue de réunions mixtes des Conseils Affaires sociales et ECOFIN, au moins une fois par semestre, afin de superviser la mise en œuvre des orientations dans le domaine de l'économie et de l'emploi;

7. prend acte de la création possible d'un Conseil de l'euro mais demande instamment que la Commission y participe, quand bien même ses structures seraient informelles, dans la plénitude de ses compétences, et fait part du souci que lui inspire la nature intergouvernementale de cette proposition;

8. demande à la Commission, dans le cadre du processus de surveillance multilatérale, de veiller tout particulièrement aux conséquences des mesures de politique économique y compris budgétaire inappropriées prises par les États membres et susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables sur d'autres États membres et/ou sur la stabilité de l'Union monétaire et d'utiliser si nécessaire le droit de proposer des recommandations que lui confère l'article 103, paragraphe 4, du Traité CE;

9. demande instamment à la Commission de présenter au Conseil et au Parlement une étude analysant différents mécanismes destinés à faire face aux chocs asymétriques d'ampleur exceptionnelle qui pourraient s'avérer préjudiciables au fonctionnement de l'Union monétaire.

Le renforcement du contrôle démocratique et le dialogue social

10. est convaincu que le débat public sur la politique économique et sa dimension démocratique requiert en particulier:

- la participation active et formelle du Parlement européen au processus de contrôle de la gestion de l'Union économique et monétaire, en particulier en ce qui concerne la coordination des politiques économiques et la surveillance multilatérale,
- l'instauration d'un véritable dialogue entre les partenaires sociaux au niveau européen et demande à cette fin à la Commission d'étudier, dans le cadre de la procédure de l'article 118 B et, si les partenaires sociaux l'estiment souhaitable, la mise en place d'une Conférence annuelle des partenaires sociaux destinée, d'une part, à apporter leurs réflexions sur le fonctionnement du marché du travail et l'évolution des salaires au rapport économique annuel de la Commission et, d'autre part, à se prononcer sur le projet de recommandation des orientations économiques;

Jeudi, 4 décembre 1998

11. considère par ailleurs que le rôle institutionnel et la responsabilité démocratique du Parlement européen, en tant que représentant des citoyens au sein de l'Union européenne, l'habilité à entretenir un dialogue permanent avec la B.C.E, afin de rechercher la meilleure complémentarité entre la politique monétaire et son objectif premier de maintien de la stabilité des prix et une politique économique active en faveur de la compétitivité et de l'emploi, ceci dans le plein respect de l'indépendance de la Banque centrale; s'engage, pour être pleinement en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités, à créer dans ses services une unité d'analyse et de prévision économique comparable au STOA;

12. considère que, comme le demande sa résolution précitée du 10 juin 1997, le Parlement européen doit pouvoir avoir recours à «un comité de conseillers économiques du Parlement européen» constitué d'experts reconnus et chargés de fournir une ou deux fois par an un rapport sur la situation économique et leurs recommandations sur la base d'objectifs politiques que le Parlement européen leur aurait assignés;

13. recommande également aux États membres d'aménager au niveau national les meilleures conditions de la participation des parlements nationaux aux délibérations relatives à la définition des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté.

L'amélioration et la transparence des procédures

14. engage la Commission, conformément au traité, à assumer pleinement son rôle et sa responsabilité dans le processus de surveillance multilatérale et de coordination des politiques économiques et souhaite qu'elle fasse à cette fin activement usage de son droit d'initiative et de proposition;

15. est d'avis que la structure actuelle du rapport économique annuel de la Commission, en tant que première étape de la procédure sur les grandes orientations, doit être révisée afin de fournir aux différents acteurs de la scène économique européenne une analyse économique suffisamment approfondie des conditions économiques à venir et dresser le bilan de l'action menée l'année précédente;

16. estime qu'il conviendrait de renforcer le rôle du Parlement européen dans les procédures prévues aux articles 103 et 104 C du Traité CE; demande notamment que son avis sur les grandes orientations de politique économique soit publié en même temps et de la même manière que la recommandation adoptée par le Conseil;

17. estime qu'afin que le Comité économique et financier visé à l'article 109 C soit pleinement en mesure d'accomplir les missions qui lui sont confiées, les États membres doivent veiller à y désigner des représentants dont les compétences couvrent, d'une part, la politique budgétaire et, d'autre part, la politique économique;

18. estime indispensable, afin d'assurer la transparence nécessaire au processus décisionnel de la coordination des politiques économiques, que le Comité économique et financier visé à l'article 109 C soit en mesure d'être entendu régulièrement et/ou à la demande de sa commission compétente.

La mise en œuvre des dispositions proposées

19. demande que les propositions ainsi formulées fassent l'objet d'acte(s) de législation secondaire à adopter selon les dispositions de l'article 103.5 du traité qui pourrait(ent) s'accompagner d'une résolution du Conseil européen pour souligner en particulier l'engagement en faveur d'une véritable transparence du débat économique européen;

20. considère que les aspects qui ne pourraient faire l'objet de dispositions législatives doivent être réglés par la voie d'un accord interinstitutionnel, réitérant en cela sa demande maintes fois formulée depuis l'adoption du traité sur l'Union européenne;

*
* *

21. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil.

Jeudi, 4 décembre 1998

5. Problèmes de développement et interventions structurelles en Belgique

A4-0321/97

Résolution sur les problèmes de développement et sur les interventions structurelles en Belgique (C4-0107/97)

Le Parlement européen,

- vu le document unique de programmation (DOCUP) pour les interventions structurelles communautaires dans le Hainaut au titre de l'objectif n° 1 en Belgique,
 - vu les documents uniques de programmation (DOCUP) pour les interventions structurelles communautaires dans les régions concernées par l'objectif n° 2 en Belgique,
 - vu les documents uniques de programmation (DOCUP) pour les interventions structurelles communautaires dans les régions concernées par l'objectif n° 5 b en Belgique,
 - vu le rapport de la commission de la politique régionale et l'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A4-0321/97),
- A. considérant que la politique de cohésion économique et sociale constitue un des objectifs majeurs de l'Union européenne;
- B. considérant que les Fonds structurels constituent un instrument majeur pour parvenir à cet objectif,
- C. considérant que la Belgique, bien que se situant parmi les États membres dont le PIB/habitant est supérieur à la moyenne communautaire (113 %) connaît des disparités sensibles de développement allant de 77 % pour le Hainaut à 137 % pour la région d'Anvers et 183 % pour la région de Bruxelles,
- D. considérant que l'ensemble des Fonds structurels destinés à la Belgique s'élève à 2 milliards d'écus, soit 3 % environ de l'ensemble des crédits des Fonds structurels (1994-1999),
- E. considérant que l'ensemble de l'aide communautaire à la Belgique a presque triplé, passant de 864 millions d'écus (1989-1993) à un peu plus de 2 milliards d'écus (1994-1999),
- F. considérant que pour la première fois le Hainaut a été reconnu en 1994 éligible à l'objectif n° 1 et bénéficiaire du programme le plus important parmi l'ensemble de ceux de cet objectif (740 millions d'écus),
- G. considérant, quant aux zones éligibles à l'objectif n° 2, l'augmentation sensible des crédits qui leur sont attribués (321 millions d'écus 1994-1999 contre 214 millions d'écus 1989-1993) et le doublement des crédits attribués aux zones éligibles à l'objectif n° 5 b (de 33 millions d'écus 1989-1993 à 77 millions d'écus 1994-1999);
- H. considérant l'influence que les principes directeurs de l'intervention communautaire ont exercée sur l'approfondissement de la politique régionale en Belgique tant dans son contenu (recherche de synergies, accent mis sur l'aide aux entreprises, la formation, la requalification des sites industriels, la protection de l'environnement) que dans sa mise en œuvre (partenariat, évaluation),
- I. considérant que pour certaines régions éligibles à une aide au titre de l'objectif n° 5 b, le périmètre géographique est parfois limité à une petite partie seulement d'une même ville,
- J. considérant que les interventions des Fonds structurels ont exercé un impact incontestable mais cependant encore insuffisant pour réduire les disparités existantes et le chômage dans les régions les plus touchées,
- K. considérant à mi-parcours et pour l'ensemble des Fonds structurels en Belgique, un taux de consommation définitive des crédits (dépenses effectivement réalisées) souvent insuffisant et inquiétant,
- L. considérant l'exode rural croissant qui aggrave les facteurs structurels tels que la croissance démographique et le développement économique,

Jeudi, 4 décembre 1998

M. considérant par conséquent qu'il est indispensable à la fois d'améliorer l'application de la politique structurelle communautaire en Belgique et de lui imprimer de nouvelles orientations afin de la rendre plus efficace,

N. considérant les conclusions qui ressortent de l'audition publique sur l'utilisation des Fonds structurels en Belgique organisée par la commission de la politique régionale le 7 juillet 1997;

1. observe que le Hainaut enregistre depuis de nombreuses années un retard de développement notable dû au poids d'une spécialisation industrielle traditionnelle (textile et sidérurgie) et à des carences structurelles telles qu'une diversification économique insuffisante, un potentiel technologique trop restreint et une main-d'œuvre souvent peu qualifiée;

2. souligne qu'en dépit d'aspects positifs, rien n'assure que la politique structurelle communautaire, d'après les estimations actuelles à mi-parcours, permettra au Hainaut, région d'objectif n° 1, un rattrapage significatif par rapport à la moyenne communautaire du PIB par habitant d'ici 1999;

3. estime que la même constatation d'ensemble peut s'appliquer à la plupart des zones d'objectif n°s 2 et 5 b en Belgique;

4. estime par conséquent indispensable de parvenir, dans un souci d'efficacité, à une meilleure application de la politique structurelle en Belgique et d'en réviser certaines orientations.

Pour une meilleure application de la politique structurelle

5. s'inquiète vivement du très faible taux de consommation définitive des crédits (dépenses effectivement réalisées) qui, à mi-parcours, n'atteint que 17 % de l'ensemble des crédits du FEDER pour le Hainaut, région d'objectif n° 1, de 5 à 25 % pour les zones d'objectif n° 2 bien que les crédits aient été totalement engagés et moins de 10 % pour les zones d'objectif n° 5 b faute d'un taux suffisant d'engagement des crédits disponibles (environ 12 %);

6. admet que cette situation préoccupante s'explique en partie par la complexité inhérente à la mise en œuvre de nombreux projets d'envergure ainsi que par le retard initial des décisions d'approbation des DOCUP des objectifs n°s 1, 2 et 5 b;

7. se félicite du succès et de la qualité des programmes relevant de l'objectif n° 3 et constate que les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour financer le très grand nombre de propositions de projet; déplore l'exclusion systématique des autorités locales comme initiateurs d'opérations d'intégration des groupes à risque et demande que ces autorités soient mises sur un pied d'égalité avec les promoteurs particuliers;

8. prend acte des bons résultats obtenus par les méthodes d'insertion socio-professionnelle et souscrit à l'idée d'une guidance personnalisée et de la formation de consortium; insiste en outre sur le fait que les initiatives d'insertion doivent par principe être adoptées pour une période relativement longue afin de garantir la planification et la continuité de la politique des ressources humaines;

9. constate une sous-consommation énorme des crédits prévus pour la mise en application de l'objectif n° 4; insiste sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de ce nouvel objectif en sensibilisant les entreprises, et notamment les PME, à la formation des travailleurs; demande aux autorités compétentes et à la Commission de veiller, lors de l'évaluation intermédiaire, à ce que les crédits non utilisés de l'objectif n° 4 soient transférés à l'objectif n° 3;

10. estime cependant qu'un jugement sur les résultats de l'ensemble des DOCUP sera porté à la date limite pour la prise en compte des dépenses des actions liées aux opérations couvertes par les DOCUP, qui a été fixée au 31 décembre 2001;

11. insiste donc auprès de la Commission comme auprès des autorités régionales et locales concernées pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent afin de remédier rapidement à une sous-consommation budgétaire évidente des crédits; cette situation risque en effet de compromettre le bon déroulement et l'efficacité de la politique européenne de cohésion économique et sociale en Belgique;

12. attire tout particulièrement l'attention des autorités belges sur le fait que le taux d'engagement des crédits communautaires au 1^{er} janvier 1999 devrait servir de base de référence pour le calcul des sommes allouées au-delà de 1999 et les invite vivement à utiliser au maximum les crédits communautaires;

Jeudi, 4 décembre 1998

13. demande en conséquence aux autorités régionales et locales de tout mettre en œuvre pour:
 - réduire la lourdeur des circuits administratifs et la lenteur qui en résulte dans la mise en œuvre des programmes tant en terme de processus décisionnel qu'en terme de liquidation des fonds,
 - apporter sans retard les contreparties publiques indispensables à l'exécution de certains projets notamment ceux d'infrastructures,
 - assurer un meilleur système d'encadrement (désignation d'un leader/coordonateur de programme) et d'évaluation indépendante des DOCUP; note à cet égard les efforts déjà entrepris dans ce sens;
14. invite également les autorités belges à accroître leurs efforts en vue de parvenir à une accélération des transferts des crédits communautaires jusqu'à leurs destinataires, la lenteur actuelle décourageant souvent les maîtres d'ouvrage (PME, associations) contraints de préfinancer les projets;
15. tient par ailleurs à souligner que la Cour des comptes déplore qu'en réalité une définition des PME éligibles fait souvent défaut et que lorsque cette définition existe elle n'est pas toujours sélective; est préoccupé par le fait que, même en cas de régimes d'aides spécifiquement destinées aux PME, certaines exceptions et dérogations sont accordées, si bien que des entreprises de toute taille peuvent être financées;
16. regrette que des crédits qui devaient être inscrits dans les budgets des pouvoirs régionaux, tels que ceux nécessaires à l'achèvement d'une route déjà partiellement construite, aient été mis en partie à charge des aides structurelles, ce transfert budgétaire n'assurant aucun développement supplémentaire de la zone;
17. demande à la Commission:
 - de veiller à une application rigoureuse des critères de sélection des projets éligibles aux aides,
 - bis de veiller à ce que, lors de la sélection des projets, les programmes opérationnels accordent la priorité aux PME,
 - d'accroître l'effort d'assistance technique et de fournir une information plus complète aux opérateurs et aux organismes chargés de la mise en œuvre des actions;
18. estime souhaitable aussi que la Commission joue un rôle plus actif dans le suivi des mesures afin d'assurer un plus grand respect des priorités retenues, s'agissant en particulier de la croissance, de l'emploi et de la formation professionnelle, et plus de cohérence (éviter les doubles emplois) et de dynamisme aux actions entreprises, tout en accordant bien sûr une attention suffisante aux différences régionales spécifiques;
19. estime qu'une limitation géographique des régions qui pourraient devenir éligibles à une aide européenne au titre de l'objectif 5b (Westhoek — communes côtières) ne peut provoquer dans ces villes aucune coupure entre les quartiers éligibles et non éligibles à une aide, précisément en raison de la faible étendue de ces régions (Ostende, Bredene, Middelkerke), ce qui implique des limitations superflues pour les propositions qui peuvent émaner de ces régions.

Pour de nouvelles orientations de la politique structurelle communautaire en Belgique

20. craint, d'après les résultats enregistrés jusqu'ici, que la politique structurelle communautaire mise en œuvre depuis 1994 dans le Hainaut, en dépit de l'ampleur des moyens en jeu, ne parvienne qu'à compenser les effets des restructurations industrielles sans pour autant réduire de façon significative le retard de développement de cette région par rapport à la moyenne communautaire du PIB par habitant;
21. est convaincu du fait que les initiatives locales de développement et d'emploi sont la condition préalable à tout développement durable, qu'elles contribuent non seulement à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales, mais donnent également un cadre approprié pour la création d'emplois durables et du maintien de l'espace; estime dès lors indispensable la création d'agences de développement local décentralisées qui s'emploieraient à promouvoir la relance des régions rurales, la participation active et le dialogue entre les citoyens, les pouvoirs locaux et régionaux et à assurer la gestion d'auto-assistance technique des programmes;
22. constate aussi le maintien des écarts de développement et des disparités entre arrondissements de la province du Hainaut et regrette que les contributions communautaires n'aient pas contribué à y remédier;
23. invite en conséquence la Commission ainsi que les autorités régionales et locales du Hainaut à réorienter la stratégie actuelle de développement en particulier dans les zones les plus touchées, pour parvenir à de meilleurs résultats en terme de croissance, de développement et d'emplois;

Jeudi, 4 décembre 1998

24. note avec satisfaction la volonté des autorités régionales concernées de parvenir à dépasser largement d'ici 1999, dans le Hainaut, l'objectif initial de création de 5.000 emplois, tel qu'il résulte du DOCUP;
25. considère en particulier indispensable de parvenir d'ici 1999 à la création d'un nombre beaucoup plus significatif d'emplois nets, durables et qualifiés dans le Hainaut belge ainsi qu'à un niveau de formation professionnelle nettement plus élevé;
26. demande donc à la Commission et aux autorités régionales et locales de tout mettre en œuvre d'ici 1999 pour promouvoir l'emploi notamment dans le Hainaut:
- en faisant dépendre plus étroitement les aides aux entreprises de la création effective d'emplois durables et du contrôle strict de leur maintien,
 - en accordant plus d'attention et de moyens aux projets susceptibles de créer des emplois qualifiés dans les secteurs ouverts aux nouvelles technologies,
 - en donnant la priorité aux petites et moyennes entreprises en raison de leur potentiel de création d'emplois;
27. exprime sa préoccupation devant le nombre réduit de projets financés dans les zones rurales; rappelle la volonté de l'Union européenne d'avoir une politique de développement rural intégré et souligne la nécessité de diversifier les programmes en faveur de la création d'emplois et d'activités dans les zones rurales;
28. constate que la mission de développement économique, au plan local, est généralement confiée à des structures intercommunales qui défendent chacune leurs propres projets sous-régionaux, sans souci de synergie ou de complémentarité avec les projets des autres intercommunales ou de l'ensemble de la zone;
29. constate qu'il en résulte une grande dispersion de petits projets visant plus à donner satisfaction à des responsables locaux qu'à assurer un développement durable;
30. s'inquiète également des délocalisations d'entreprises situées dans des zones non éligibles proches des zones aidées et attirées par les «effets d'aubaine» des subventions communautaires; considère que ces déplacements artificiels d'entreprises, souvent au bénéfice des grandes sociétés, altèrent gravement l'efficacité réelle de la politique régionale et demande à la Commission d'y remédier par un contrôle très strict de l'attribution des aides et la sanction des cas de concurrence déloyale;
31. juge indispensable de mieux cibler les programmes d'initiatives communautaires tels que LEADER et autres;
32. insiste auprès de la Commission pour que des études précises soient réalisées concernant l'incidence de l'aide accordée sur les délocalisations d'entreprises, et pour qu'elle en tire les conséquences nécessaires;
33. s'étonne qu'avec des moyens financiers parfois inférieurs, l'objectif de création d'emplois dans certaines régions d'objectif 1 d'autres États membres soit beaucoup plus élevé que dans le Hainaut belge; demande donc à la Commission d'établir des indicateurs précis et harmonisés permettant d'apprécier et de comparer utilement d'une région à l'autre le nombre d'emplois nets créés et le coût moyen de chaque emploi financé par les fonds communautaires;
34. souligne d'une manière générale, tant pour le Hainaut que pour l'ensemble des zones éligibles en Belgique aux objectifs 2 et 5b, qu'une stratégie de développement endogène plus offensive devrait être menée sans tarder, axée en priorité sur la diversification économique, la promotion de la recherche et de la diffusion des technologies nouvelles, et la formation professionnelle; qu'il en va de même de la requalification des friches industrielles et urbaines et de l'amélioration de l'environnement naturel et culturel (y compris les programmes de tourisme), aspects essentiels pour l'attrait des zones considérées, qu'une telle stratégie implique le resserrement du nombre actuel excessif des mesures au sein de chaque DOCUP; considère cependant que le principe de la requalification en priorité d'espaces déjà urbanisés ou exploités doit être intégré dans la politique de développement industriel;
35. affirme pour l'avenir, en dépit des contraintes financières liées aux perspectives d'élargissement, la nécessité de poursuivre l'effort communautaire en faveur des régions et des zones confrontées à de graves retards de développement en Belgique;
36. insiste auprès des autorités régionales pour que soient mises en œuvre des mesures visant à combler les retards de financements publics de façon que les moyens financiers européens, basés sur le cofinancement, puissent arriver à destination;

Jeudi, 4 décembre 1998

37. considère cependant qu'un effort de concentration géographique des moyens sur les sous-régions les plus affectées du Hainaut (Mons, Charleroi, le Borinage par exemple) ou d'autres zones telles que l'Ouest du Brabant wallon, la Basse-Sambre namuroise ou le Bassin Meuse-Vesdre devra être opéré de même qu'un ciblage thématique plus opérationnel de l'ensemble des programmes — y compris ceux qui relèvent de l'objectif n° 5 b — trop nombreux et parfois relatifs à des zones trop exiguës;
38. demande à la Commission de veiller à ce que les autorités régionales soient davantage associées au choix de ces régions et d'envisager une interprétation plus souple du critère territorial, par exemple en réduisant le pourcentage à investir par les promoteurs et les bénéficiaires des communes avoisinantes à condition que ceci profite au développement de la région relevant de l'objectif; estime en outre qu'il serait sans doute préférable en pareils cas d'opter pour des objectifs thématiques ou sectoriels non axés sur une région;
39. est d'avis qu'il faut autant que possible améliorer la participation des femmes à des programmes d'insertion du Fonds social européen; recommande dès lors aux autorités belges compétentes de mettre davantage l'accent sur le développement des PME et du secteur des services; déplore que, dans certaines régions, le flux de travailleurs vers les services publics et le secteur quaternaire ainsi que vers les projets socio-économiques ne soit pas pris en compte pour les critères d'emploi;
40. souligne l'importance des comités de surveillance non seulement pour le suivi et la mise en œuvre des programmes mais également pour le développement d'une dynamique des régions concernées; est d'avis que les partenaires sociaux, les administrations locales et les initiatives d'insertion privées doivent également être associés à ces actions;
41. déplore le manque de souplesse de la Commission dans la négociation et le suivi de la mise en œuvre des programmes; estime que les régions et les communautés devraient être davantage associées et avoir plus de responsabilité dans l'établissement et l'exécution du programme tant en ce qui concerne l'identification des actions prioritaires que la définition territoriale des régions éligibles à l'aide; estime toutefois que les possibilités d'évaluation de la Commission doivent être renforcées par l'élaboration de procédures et d'indicateurs objectifs et mesurables de façon que des comparaisons soient possibles.
42. réaffirme enfin que toute décision aboutissant éventuellement après 1999 à une nouvelle approche des problèmes de développement régional en Belgique ne saurait se traduire par un arrêt brutal des financements communautaires — ce qui serait incohérent et contre productif — mais être assortie sur une période suffisamment longue de toutes les mesures substantielles de transition qui s'imposent;
43. insiste auprès de la Commission et du Conseil pour qu'ils veillent à ce que les travaux préparatoires de la prochaine phase de programmation soient terminés dans les délais afin que la phase de négociation relative aux DOCUP soit achevée au moment où la nouvelle période de programmation entre en vigueur en l'an 2000;
44. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au gouvernement fédéral ainsi qu'au parlement fédéral de Belgique, aux gouvernements et parlements de Flandres, de Wallonie et de Bruxelles-capitale.
-

Jeudi, 4 décembre 1997

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 4 décembre 1997

Ont signé:

d'Aboville, Adam, Aelvoet, Ahern, Ahlqvist, Aldo, Amadeo, Anastassopoulos, d'Ancona, Andersson, André-Léonard, Andrews, Angelilli, Añoveros Trias de Bes, Anttila, Aparicio Sánchez, Argyros, Arroni, Augias, Avgerinos, Azzolini, Baldarelli, Baldi, Balfe, Banotti, Bardong, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Bébéar, Belleré, Bennasar Tous, Berend, Berès, Berger, Bernard-Reymond, Bernardini, Berthu, Bertinotti, Bianco, van Bladel, Blak, Bloch von Blotnitz, Blokland, Blot, Böge, Bösch, Bonde, Boniperti, Bontempi, Boogerd-Quaak, Bossi, Botz, Bourlanges, Bowe, de Brémond d'Ars, Breyer, Brinkhorst, Brok, Buffetaut, Burenstam Linder, Burtone, Cabezón Alonso, Caccavale, Caligaris, Camisón Asensio, Campos, Campoy Zueco, Capucho, Carlotti, Carlsson, Carnero González, Carniti, Cars, Casini Carlo, Casini Pier Ferdinando, Cassidy, Castagnède, Castagnetti, Castellina, Castricum, Caudron, Cederschiöld, Cellai, Chanterie, Chesa, Chichester, Christodoulou, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colli, Collins Gerard, Collins Kenneth D., Colombo Svevo, Colom i Naval, Corbett, Cornelissen, Correia, Corrie, Cot, Cottigny, Cox, Crampton, Crowley, Crowley, Cunha, Cushnahan, van Dam, D'Andrea, Danesin, Dankert, Darras, Daskalaki, David, De Clercq, De Coene, Decourrière, De Esteban Martin, De Giovanni, Dell'Alba, De Luca, De Melo, Deprez, Desama, de Vries, Díez de Rivera Icaza, van Dijk, Dillen, Dimitrakopoulos, Donnay, Donnelly Alan John, Donnelly Brendan Patrick, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Dupuis, Dury, Dybkjær, Ebner, Eisma, Elchlepp, Elles, Elliott, Ephremidis, Eriksson, Escudero, Estevan Bolea, Ettl, Evans, Fabra Vallés, Fabre-Aubrespy, Falconer, Fantuzzi, Farassino, Fassa, Fayot, Ferber, Féret, Fernández-Albor, Fernández Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Fitzsimons, Flemming, Fontaine, Ford, Formentini, Fourçans, Fraga Estévez, Friedrich, Frischenschlager, Frutos Gama, Funk, Gahrton, Galeote Quecedo, Gallagher, Garosci, Garot, Garriga Polledo, Gasòliba i Böhm, de Gaulle, Gebhardt, Ghilardotti, Giansily, Gillis, Gil-Robles Gil-Delgado, Glante, Glase, Goepel, Goerens, Gollnisch, Gomolka, González Álvarez, González Triviño, Graefe zu Baringdorf, Graenitz, Graziani, Green, Gröner, Grosch, Grossetête, Günther, Guinebertière, Gutiérrez Díaz, Haarder, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hänsch, Hager, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Hatzidakis, Haug, Hawlicek, Heinisch, Hendrick, Herman, Hermange, Hernandez Mollar, Hindley, Hoff, Holm, Hoppenstedt, Howitt, Hughes, Hulthén, Hyland, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jackson, Janssen van Raay, Jarzembowski, Jean-Pierre, Jensen Kirsten M., Jensen Lis, Jöns, Jové Peres, Kaklamanis, Karamanou, Katiforis, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kestelijn-Sierens, Killilea, Kindermann, Kinnock, Kjer Hansen, Klauf, Koch, Kofoed, Korkola, Konrad, Krarup, Krehl, Kreissl-Dörfler, Kristoffersen, Kronberger, Kuhn, Lage, Laignel, Lalumière, La Malfa, Lambraki, Lambrias, Lang, Lange, Langen, Langenhagen, Larive, de Lassus Saint Geniès, Lataillade, Lehne, Lenz, Leopardi, Leperre-Verrier, Le Rachinel, Liese, Ligabue, Lindeperg, Lindqvist, Linkohr, Linser, Lomas, Lucas Pires, Lüttge, Lukas, Lulling, Macartney, McCarthy, McCartin, McGowan, McIntosh, McKenna, McMillan-Scott, McNally, Maij-Weggen, Malangré, Malone, Mann Erika, Mann Thomas, Manzella, Marin, Marinho, Marinucci, Martens, Martin David W., Martin Philippe-Armand, Martinez, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Medina Ortega, Megahy, Mégrét, Méndez de Vigo, Mendiluce Pereiro, Mendonça, Menrad, Metten, Mezzaroma, Miller, Miranda de Lage, Mohamed Ali, Mombaur, Monfils, Moniz, Moorhouse, Morán López, Moretti, Morgan, Morris, Mosiek-Urbahn, Müller, Mulder, Murphy, Musumeci, Mutin, Napoletano, Nassauer, Needle, Nencini, Newman, Nicholson, Nordmann, Novo, Novo Belenguer, Oddy, Ojala, Olsson, Oomen-Ruijten, Oostlander, Orlando, Otila, Paasilinna, Paasio, Pack, Pailler, Panagopoulos, Papakyriazis, Papayannakis, Parigi, Pasty, Peijs, Pérez Royo, Perry, Peter, Pex, Piha, Pinel, Pirker, des Places, Plumb, Podestà, Poettering, Poggiolini, Pollack, Pompidou, Pons Grau, Porto, Posselt, Pradier, Pronk, Provan, Puerta, van Putten, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Randzio-Plath, Raschhofer, Rauti, Read, Reding, Redondo Jiménez, Rehder, Ribeiro, Rinsche, Robles Piquer, Rocard, Rosado Fernandes, de Rose, Roth-Behrendt, Rothley, Roving, Rübig, Ruffolo, Ryyänen, Saint-Pierre, Sakellariou, Salafranca Sánchez-Neyra, Samland, Sandbæk, Santini, Sanz Fernández, Sarlis, Scapagnini, Scarbonchi, Schäfer, Schaffner, Schiedermeier, Schierhuber, Schlechter, Schleicher, Schmid, Schmidbauer, Schnellhardt, Schörling, Schröder, Schwaiger, Seal, Secchi, Seillier, Seppänen, Sierra González, Simpson, Sindal, Sisó Cruellas, Sjöstedt, Skinner, Smith, Soltwedel-Schäfer, Sonneveld, Sornosa Martínez, Souchet, Soulier, Spaak, Speciale, Spencer, Spiers, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Striby, Sturdy, Svensson, Swoboda, Tajani, Tamino, Tannert, Tappin, Tatarella, Telkämper, Teverson, Theato, Theonas, Theorin, Thomas, Thors, Thyssen, Tillich, Tindemans, Titley, Todini, Tomlinson, Torres Couto, Torres Marques, Trakatellis, Trizza, Truscott, Tsatsos, Ullmann, Väyrynen, Valdivielso de Cué, Valverde López, Vandemeulebroucke, Vanhecke, Van Lancker, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz da Silva, Vecchi, van Velzen W.G., van Velzen Wim, Verde i Aldea, Verwaerde, Viceconte, Vinci, Viola, Virgin, Virrankoski, Waddington, Walter, Watson, Watts, Weiler, Wemheuer, West, White, Whitehead, Wibe, Wiebenga, Wieland, Wiersma, Wijsenbeek, Willockx, Wilson, von Wogau, Wolf, Wynn, Zimmermann

Jeudi, 4 décembre 1997

ANNEXE

Résultats des votes par appel nominal

- (+) = pour
 (−) = contre
 (O) = abstention

I. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 60

(+)

ARE: Pradier**ELDR:** Lindqvist**I-EDN:** Berthu, Blokland, Buffetaut, van Dam, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby**NI:** Hager, Kronberger, Raschhofer**PPE:** Viola**UPE:** d'Aboville, Arroni, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Gallagher, Giansily, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Leopardi, Ligabue, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani**V:** Gahrton, Holm, Schörling

(−)

ARE: Castagnède, Dupuis, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Saint-Pierre, Scarbonchi**ELDR:** André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasóliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Monfils, Mulder, Nordmann, Olsson, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Wiebenga, Wijsenbeek**NI:** Amadeo, Belleré, Trizza, Vanhecke**PPE:** Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Cunha, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martin, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Peijs, Perry, Pex, Piha, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Virgin, Wieland**PSE:** Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfé, Barón Crespo, Barton, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Frutos Gama, Garot, Ghilardotti, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Mann Erika, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Peter, Pollack, Pons Grau, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Theorin, Titley, Torres Marques,

Jeudi, 4 décembre 1997

Truscott, Tsatsos, Vecchi, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Willockx, Wynn, Zimmermann

UPE: Daskalaki

V: Aelvoet, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Tamino, Ullmann, Wolf

(O)

ELDR: Anttila, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, Ephremidis, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Puerta, Seppänen, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Vinci

I-EDN: Bonde, Jensen Lis

2. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Considérant G

(+)

ARE: Castagnède, Dupuis, Lalumière, Leperre-Verrier, Macartney, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: De Clercq, De Luca, Fassa, Frischenschlager, Goerens, Nordmann, Spaak, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Puerta, Svensson

I-EDN: Blokland, van Dam

NI: Amadeo, Hager, Kronberger, Raschhofer, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Cassidy, Cederschiöld, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Cunha, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Majj-Weggen, Malangré, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Plumb, Poettering, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Roving, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stenzel, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfe, Barton, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Cottigny, Crampton, Crawley, Dankert, Darras, David, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Evans, Frutos Gama, Ghilardotti, Graenitz, Green, Grøner, Hallam, Hardstaff, Harrison, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Hughes, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Korkola, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Martin David W., Medina Ortega, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Napoletano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyrizias, Peter, Pollack, Pons Grau, Read, Rehder, Ribeiro Moniz, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Willockx, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Janssen van Raay, Leopardi, Ligabue, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani

V: Aelvoet, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Ullmann, Wolf

Jeudi, 4 décembre 1997

(—)

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, Dybkjær, Eisma, Haarder, Kjer Hansen, Mulder, Olsson, Rynnänen, Thors

GUE/NGL: Ojala, Ribeiro, Seppänen, Sjöstedt, Vinci

I-EDN: Berthu, Bonde, Buffetaut, Jensen Lis, Pinel, des Places, de Rose, Sandbæk, Seillier, Souchet, Striby

NI: Belleré

PPE: Argyros, Casini Carlo, Corrie, Mann Thomas, Mosiek-Urbahn, Otila, Pirker, Poggiolini, Provan, Rübig, Stasi, Stenmarck, Stevens, Stewart-Clark, Wieland

PSE: Elchlepp, Elliott, Ettl, Wibe

V: Gahrton, Holm, Schöring

(O)

ELDR: Lindqvist, Monfils

GUE/NGL: Ephremidis, Eriksson

NI: Vanhecke

PPE: Piha

PSE: Mutin

UPE: Hyland

3. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 10

(+)

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Haarder, Kjer Hansen, Monfils, Mulder, Olsson, Rynnänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, González Álvarez, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Pailler, Puerta, Ribeiro, Sierra González, Sjöstedt

I-EDN: Blokland, Bonde, van Dam, Jensen Lis, Sandbæk

PPE: Anastassopoulos, Argyros, Casini Carlo, Dimitrakopoulos, Lambrias, Reding, Sarlis, Trakatellis

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfé, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Frutos Gama, Garot, Ghilardotti, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morgan, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, Read, Rehder, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Crowley, Daskalaki

V: Aelvoet, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Schöring, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

Jeudi, 4 décembre 1997

(—)

ARE: Dupuis, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: Lindqvist, Nordmann

I-EDN: Berthu, Buffetaut, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Hager, Kronberger, Raschhofer, Trizza

PPE: Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

UPE: d'Aboville, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pompidou, Rosado Fernandes, Santini, Scapagnini, Schaffner, Tajani

(O)

GUE/NGL: Ephremidis, Eriksson, Seppänen, Svensson

NI: Le Rachinel

PSE: Crampton, Duhamel

4. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 116, 1^{re} partie

(+))

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Anttila, Caligaris, De Luca, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Monfils, Nordmann, Olsson, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Pailler, Papayannakis, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Theonas, Vinci

I-EDN: Berthu, Blokland, Bonde, Buffetaut, van Dam, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Jensen Lis, Pinel, des Places, de Rose, Sandbæk, Seillier, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Dillen, Le Rachinel, Trizza

Jeudi, 4 décembre 1997

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pampidou, Rosado Fernandes, Santini, Scapagnini, Schaffner, Tajani

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ELDR: Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Gasòliba i Böhm, Mulder, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Wiebenga, Wijzenbeek

NI: Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

(O)

ELDR: Lindqvist

GUE/NGL: Ojala

PPE: Reding

PSE: Donner

V: Gahrton, Holm, Schörling

Jeudi, 4 décembre 1997

5. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 116, 2^e partie

(+)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Anttila, Brinkhorst, Caligaris, De Luca, Dybkjær, Eisma, Frischenschlager, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Olsson, Väyrynen, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Pailler, Papayannakis, Puerta, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Vinci

I-EDN: Blokland, Bonde, van Dam, Sandbæk

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Farassino, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterier, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Cottigny, Crampton, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Diez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Arroni, Caccavale, Kaklamanis, Martin Philippe, Podestà, Pompidou, Santini, Scapagnini, Tajani

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(-)

ELDR: Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Fassa, Gasòliba i Böhm, Mulder, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga

GUE/NGL: Theonas

I-EDN: Buffetaut, Fabre-Aubrespy, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

Jeudi, 4 décembre 1997

NI: Dillen, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

UPE: d'Aboville, Collins Gerard, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Leopardi, Pasty, Rosado Fernandes, Schaffner

(O)

GUE/NGL: Ojala

I-EDN: Berthu, Jensen Lis

PSE: Donner

V: Gahrton, Holm, Schörling

6. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 31

(+)

ELDR: Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Clercq, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kjer Hansen, Lindqvist, Monfils, Mulder, Ryyänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

I-EDN: Blokland, van Dam

PPE: Menrad

PSE: Carlotti

(–)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: Dybkjær, Haarder, Nordmann, Olsson

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Eriksson, González Álvarez, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Pailler, Papayannakis, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Svensson, Theonas, Vinci

I-EDN: Berthu, Buffetaut, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Pinel, des Places, de Rose, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Dillen, Hager, Kronberger, Le Rachinel, Linser, Raschhofer, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafraña Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Díez de Rivera

Jeudi, 4 décembre 1997

Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, Chesa, Collins Gerard, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pompidou, Rosado Fernandes, Santini, Schaffner, Tajani

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

ELDR: André-Léonard**I-EDN:** Jensen Lis, Sandbæk**PSE:** Crampton

7. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 13

(+)

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Monfils, Mulder, Olsson, Ryyänänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Papayannakis**I-EDN:** Blokland, van Dam**NI:** Belleré**PPE:** Anastassopoulos, Casini Carlo, Castagnetti, Elles, Glase, Ilaskivi, Klauf, Liese, Schwaiger

PSE: Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfé, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Cabezón Alonso, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Hänsch, Hardstaff, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Skinner, Smith, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Zimmermann

(-)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: De Luca, Dybkjær, Haarder, Kjer Hansen

Jeudi, 4 décembre 1997

GUE/NGL: Eriksson, Ribeiro, Seppänen, Sjöstedt, Svensson, Theonas

I-EDN: Buffetaut, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Dillen, Hager, Kronberger, Lang Carl, Le Rachinel, Linser, Raschhofer, Trizza

PPE: Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Cederschiöld, Chanterie, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lehne, Lenz, Lucas Pires, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Secchi, Sisó Cruellas, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Wibe

UPE: d'Aboville, Arroni, Chesa, Collins Gerard, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pompidou, Rosado Fernandes, Santini, Schaffner, Tajani

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

ELDR: Anttila, Lindqvist, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Pailler, Puerta, Sierra González, Sornosa Martínez, Vinci

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

NI: Angelilli

PPE: Langenhagen

PSE: Bösch, Donner, Torres Marques

8. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 15

(+)

ELDR: Anttila

GUE/NGL: Eriksson, Ojala, Seppänen, Sjöstedt, Svensson

NI: Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Hawlicek, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange,

Jeudi, 4 décembre 1997

Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Speciale, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

(—)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Haarder, Lindqvist, Monfils, Mulder, Nordmann, Olsson, Ryynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijssenbeek

GUE/NGL: Ribeiro, Theonas

I-EDN: Blokland, van Dam, Pinel, des Places, de Rose, Seillier

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Farassino, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klauf, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

UPE: d'Aboville, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Podestà, Pompidou, Rosado Fernandes, Santini, Schaffner, Tajani

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Ephremidis, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Puerta, Sierra González, Sornosa Martínez, Vinci

I-EDN: Berthu, Bonde, Jean-Pierre, Souchet

PSE: Spiers

Jeudi, 4 décembre 1997

9. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 17

(+)

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Pailler, Puerta, Sierra González, Sornosa Martínez, Vinci

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

NI: Belleré

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyrizis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Daskalaki, Kaklamanis

(-)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasóliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Mulder, Olsson, Ryyänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek

GUE/NGL: Eriksson, Seppänen, Sjöstedt, Svensson

I-EDN: Berthu, Blokland, van Dam, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet

NI: Amadeo, Angelilli, Cellai, Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PPE: Anastassopoulos, Añoberos Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

Jeudi, 4 décembre 1997

UPE: d'Aboville, Arroni, van Bladel, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani, Todini, Viceconte

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

ELDR: Dybkjær, Lindqvist

GUE/NGL: Novo, Ribeiro, Theonas

NI: Dillen

10. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 18

(+)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: Lindqvist

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Puerta, Sierra González, Sornosa Martínez, Vinci

I-EDN: Blokland, Bonde, van Dam, Sandbæk

NI: Belleré, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PPE: Camisón Asensio

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Kaklamanis

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Kofoed, Monfils, Mulder, Olsson, Ryyänänen, Spaak, Teverson, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga

GUE/NGL: Eriksson, Seppänen, Sjöstedt, Svensson, Theonas

I-EDN: Berthu, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Angelilli, Cellai, Dillen, Farassino

Jeudi, 4 décembre 1997

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stenmarck, Stenzel, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Wibe

UPE: d'Aboville, Arroni, van Bladel, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Gallagher, Giansily, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani, Todini, Viceconte

V: Gahrton, Holm, McKenna, Schörling

(O)

GUE/NGL: Ephremidis, Papayannakis

I-EDN: Jensen Lis

PPE: Bernard-Reymond, Stasi

PSE: Berès, Cottigny, Crampton, Morris

11. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 48

(+)

GUE/NGL: Papayannakis

I-EDN: Sandbæk

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Tatarella

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Menrad, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Pronk, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

Jeudi, 4 décembre 1997

PSE: Cottigny, van Putten, Willockx

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kofoed, Larive, Lindqvist, Monfils, Mulder, Nordmann, Olsson, Ryyänänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Ephremidis, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Pailler, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjøstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Theonas, Vinci

I-EDN: Blokland, Buffetaut, van Dam, Nicholson, des Places

NI: Dillen, Farassino

PPE: Capucho, Cunha, De Melo, Elles, Lucas Pires, Mendonça, Posselt, Stewart-Clark, Vaz Da Silva

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berger, Bernardini, Bingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Crampton, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Tittley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, van Bladel, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Ligabue, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani, Todini, Viceconte

(O)

ELDR: Dybkjær, Kjer Hansen, Väyrynen

I-EDN: Berthu, Jean-Pierre, Jensen Lis, Pinel, Souchet, Striby

NI: Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PPE: Bardong

PSE: Duhamel

12. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 106

(+)

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, Decourrière, De Esteban Martin, Deprez,

Jeudi, 4 décembre 1997

Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grosse-tête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübige, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Stenmarck, Stenzel, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Baldarelli, De Coene, Desama, Weiler, Willockx

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre, Scarbonchi

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhme, Goerens, Haarder, Larive, Lindqvist, Monfils, Mulder, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Ephremidis, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Pailler, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjøstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Theonas, Vinci

I-EDN: Berthu, Blokland, van Dam, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Angelilli, Cellai, Dillen, Farassino, Tatarella

PPE: De Melo, Stevens

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfé, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carreia, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, van Bladel, Caccavale, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Ligabue, Marin, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani, Todini, Viceconte

(O)

I-EDN: Krarup, Sandbæk

NI: Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

Jeudi, 4 décembre 1997

PPE: Bardong**UPE:** Kaklamanis**V:** Gahrton, Holm, McKenna, Schörling*13. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97**Amendement 108*

(+)

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Desama, Willockx**UPE:** Arroni, Caccavale, Ligabue, Marin, Pompidou, Scapagnini, Tajani, Todini, Viceconte**V:** Aelvoet, Bloch von Blotnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(-)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre**ELDR:** André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Lindqvist, Monfils, Mulder, Olsson, Ryyänänen, Spaak, Teverson, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek**GUE/NGL:** Carnero González, Castellina, Ephremidis, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Pailler, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Theonas, Vinci**I-EDN:** Berthu, Blokland, Buffetaut, van Dam, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby**NI:** Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Parigi, Raschhofer, Tatarella**PPE:** McMillan-Scott**PSE:** Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfé, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Dankert, Darras, David, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl,

Jeudi, 4 décembre 1997

Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnoek, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Whitehead, Wibe, Wiersma, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: van Bladel, Chesa, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Martin Philippe, Pasty, Rosado Fernandes, Schaffner

(O)

ELDR: Dybkjær

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

NI: Dillen

PPE: Posselt

UPE: Kaklamanis

14. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 53

(+)

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Parigi, Tatarella, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernández Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafraña Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

UPE: d'Aboville, Andrews, Arroni, van Bladel, Caccavale, Colli, Collins Gerard, Crowley, Danesin, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Lataillade, Leopardi, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Schaffner, Tajani, Viceconte

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

Jeudi, 4 décembre 1997

(—)

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Lindqvist, Monfils, Mulder, Olsson, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek

GUE/NGL: Ephremidis, Eriksson, Seppänen, Sjöstedt, Svensson

I-EDN: Berthu, Blokland, van Dam, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Farassino

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hendrick, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusi, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, West, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Martin Philippe

(O)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre

ELDR: Värynen

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Pailler, Papayannakis, Puerta, Ribeiro, Sierra González, Sornosa Martínez, Theonas, Vinci

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

NI: Dillen, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

UPE: Daskalaki, Kaklamanis

15. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 46

(—)

GUE/NGL: Ojala, Papayannakis

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Musumeci, Parigi, Tatarella, Trizza

PPE: Bardong, Fernandez Martín, Ferri

PSE: Bösch, Cabezón Alonso, Paasilinna

UPE: Andrews, Pompidou

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ARE: Castagnède, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre

Jeudi, 4 décembre 1997

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Monfils, Mulder, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek

GUE/NGL: Ephremidis, Novo, Ribeiro, Theonas

I-EDN: Berthu, Blokland, Buffetaut, van Dam, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, Jean-Pierre, Nicholson, Pinel, des Places, de Rose, Seillier, Souchet, Striby

NI: Dillen, Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomólka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jackson, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, Garot, Gebhardt, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Oddy, Paasio, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Spiers, Swoboda, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Arroni, van Bladel, Caccavale, Colli, Collins Gerard, Crowley, Danesin, Daskalaki, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Janssen van Raay, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Marin, Martin Philippe, Pasty, Rosado Fernandes, Scapagnini, Schaffner, Tajani, Todini, Viceconte

(O)

ELDR: Lindqvist, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Pailler, Puerta, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Vinci

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

PSE: Andersson Jan

Jeudi, 4 décembre 1997

16. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 69

(+)

ELDR: Virrankoski**GUE/NGL:** Novo, Ribeiro**I-EDN:** Blokland, Bonde, Buffetaut, van Dam, Fabre-Aubrespy, Jean-Pierre, Jensen Lis, Krarup, Nicholson, Pinel, des Places, Sandbæk, Seillier, Souchet, Striby**NI:** Dillen, Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer**PPE:** Ebner, Lenz, Pomés Ruiz**PSE:** Bontempi, Kinnock**UPE:** d'Aboville, Andrews, van Bladel, Collins Gerard, Crowley, Gallagher, Guinebertière, Hermange, Hyland, Kaklamanis, Lataillade, Martin Philippe, Pasty, Pampidou, Rosado Fernandes, Schaffner**V:** Gahrton, Holm, McKenna, Schörling

(—)

ARE: Castagnède, Dell'Alba, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer, Pradier**ELDR:** André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Haarder, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Monfils, Mulder, Olsson, Spaak, Teverson, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek**GUE/NGL:** Ephremidis, Eriksson, Gutiérrez Díaz, Papayannakis, Seppänen, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Theonas, Vinci**NI:** Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Musumeci, Parigi, Tatarella, Trizza**PPE:** Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Carlsson, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Langenhagen, Lulling, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Roving, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland**PSE:** Adam, Ahlqvist, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Carniti, Castricum, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, Dankert, Darras, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin,

Jeudi, 4 décembre 1997

Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Spiers, Swoboda, Tappin, Terrón i Cusí, Thomas, Titley, Tomlinson, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Arroni, Caccavale, Colli, Danesin, Garosci, Janssen van Raay, Leopardi, Marin, Scapagnini, Tajani, Todini, Viceconte

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

ELDR: Anttila, Lindqvist, Thors, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, González Álvarez, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Puerta, Sierra González

I-EDN: de Rose

UPE: Daskalaki

17. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 73

(+)

ARE: Castagnède, Dell'Alba, Lalumière, de Lassus, Macartney, Novo Belenguer, Pradier, Saint-Pierre

ELDR: Anttila

GUE/NGL: Novo, Theonas

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Muscardini, Musumeci, Parigi, Tatarella, Trizza

PPE: Ferri, Lenz

PSE: Bösch, De Giovanni

UPE: d'Aboville, Andrews, Arroni, van Bladel, Caccavale, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Garosci, Giansily, Guinebertière, Hyland, Kaklamanis, Lataillade, Leopardi, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Scapagnini, Tajani, Todini, Viceconte

(-)

ELDR: Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, De Luca, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kestelijjn-Sierens, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Lindqvist, Mulder, Ryyänänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Carnero González, Eriksson, González Álvarez, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Seppänen, Sjöstedt, Svensson

I-EDN: Blokland, van Dam, des Places, de Rose

NI: Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Raschhofer

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Carlsson, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, De Esteban Martin, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klauf, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb,

Jeudi, 4 décembre 1997

Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Bowe, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Castricum, Caudron, Coates, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, David, De Coene, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, van Putten, Read, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Waddington, Walter, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

V: Bloch von Blottnitz, Gahrton, Holm, Müller, Schörling, Telkämper

(O)

ELDR: Dybkjær, Olsson

I-EDN: Berthu, Bonde, Buffetaut, Jensen Lis, Krarup, Pinel, Sandbæk, Seillier, Souchet, Striby

NI: Dillen

PPE: Verwaerde

V: Aelvoet, Kreissl-Dörfler, Schroedter, Tamino, Ullmann, Wolf

18. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 20

(+)

ARE: Castagnède, González Triviño, Lalumière, Macartney, Novo Belenguer, Saint-Pierre

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Dybkjær, Eisma

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala,uerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Vinci

I-EDN: Buffetaut, Pinel, Seillier, Souchet, Striby

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Muscardini, Musumeci, Parigi, Tatarella, Trizza

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Carlsson, Castagnetti, Chanterie, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Dimitrakopoulos, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Ferri, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grosse-tête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klauf, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Lucas Pires, McCartin, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Pex, Piha, Pirker, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz,

Jeudi, 4 décembre 1997

Porto, Posselt, Pronk, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Soulier, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Baldarelli, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Campos, Carlotti, Castricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hülthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napolitano, Needle, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rocard, Roth-Behrendt, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmidbauer, Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Andrews, van Bladel, Boniperti, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Garosci, Giansily, Guinebertière, Kaklamanis, Lataillade, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

ELDR: Anttila, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Fassa, Frischenschlager, Kestelijn-Sierens, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Monfils, Mulder, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga, Wijsenbeek

I-EDN: Blokland, van Dam, des Places

NI: Farassino

PPE: Stewart-Clark, Sturdy

UPE: Arroni, Caccavale, Hyland, Scapagnini, Todini

(O)

ELDR: Lindqvist, Olsson

I-EDN: Bonde, Krarup, de Rose, Sandbæk

NI: Dillen

PPE: Burenstam Linder, Corrie, Donnelly Brendan, Lulling, McMillan-Scott, Perry, Plumb, Spencer

V: Gahrton, Holm, McKenna, Schörling

19. Rapport Oostlander — Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 27

(+)

ARE: Castagnède, Dell'Alba, González Triviño, Lalumière, Leperre-Verrier, Macartney, Novo Belenguer

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kjer Hansen, Kofoed, Larive, Lindqvist, Mulder, Olsson, Teverson, Thors, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga

Jeudi, 4 décembre 1997

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Ojala, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sjöstedt, Svensson, Vinci

I-EDN: Blokland, Bonde, van Dam, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

NI: Angelilli, Hager, Kronberger, Linser, Musumeci, Raschhofer

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Carlsson, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klauf, Koch, Konrad, Lambrias, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Spencer, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfe, Barón Crespo, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Billingham, Bontempi, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Cartricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Lomas, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Martin David W., Medina Ortega, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Nencini, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Ruffolo, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schmidbauer, Seal, Simpson, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Andrews, Arroni, van Bladel, Boniperti, Caccavale, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Garosci, Giansily, Guinebertière, Hyland, Lataillade, Marin, Martin Philippe, Pasty, Pompidou, Rosado Fernandes, Todini

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

PPE: Bardong

PSE: Kuhn

(O)

I-EDN: Berthu

NI: Farassino

Jeudi, 4 décembre 1997

20. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Amendement 4

(+)

ARE: Lalumière, Leperre-Verrier, Macartney, Saint-Pierre**ELDR:** De Luca, Gasòliba i Böhm**I-EDN:** Souchet**NI:** Dillen**PPE:** Decourrière, Hoppenstedt, Stasi, Stenmarck**UPE:** d'Aboville, Andrews, Arroni, Baldi, van Bladel, Collins Gerard, Crowley, Daskalaki, Gallagher, Garosci, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Kaklamanis, Lataillade, Martin Philippe, Pasty, Pompidou

(-)

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Goerens, Kestelijn-Sierens, Kjer Hansen, Lindqvist, Monfils, Mulder, Olsson, Ryyänen, Spaak, Teverson, Virrankoski, Väyrynen, Watson, Wiebenga**GUE/NGL:** Carnero González, Castellina, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Ojala, Puerta, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Sornosa Martínez, Svensson, Vinci**I-EDN:** Blokland, van Dam, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, des Places**NI:** Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Farassino, Hager, Kronberger, Linser, Muscardini, Musumeci, Parigi, Raschhofer, Trizza**PPE:** Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Capucho, Carlsson, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Christodoulou, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Ebner, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langen, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McCartin, McIntosh, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Spencer, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland**PSE:** Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Billingham, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Correia, Cottigny, Crampton, Crawley, Dankert, David, De Coene, De Giovanni, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Falconer, Fantuzzi, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kokkola, Krehl, Kuhn, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Mendiluce Pereiro, Metten, Miller, Miranda de Lage, Morán López, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Napoletano, Needle, Nencini, Newman, Oddy, Paasilinna, Paasio, Panagopoulos, Papakyriazis, Pérez Royo, Peter, Pollack, Pons Grau, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer,

Jeudi, 4 décembre 1997

Seal, Simpson, Sindal, Skinner, Smith, Speciale, Spiers, Swoboda, Tannert, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Waddington, Walter, Watts, Weiler, Wemheuer, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Rosado Fernandes

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(O)

I-EDN: Bonde, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

UPE: Caccavale

V: Gahrton, Holm, McKenna, Schörling

21. Rapport Oostlander – Barón Crespo A4-0368/97

Résolution

(+)

ARE: Castagnède, Dell'Alba, González Triviño, Lalumière, de Lassus, Leperre-Verrier, Macartney, Pradier, Saint-Pierre

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Caligaris, Cars, Cox, De Clercq, De Luca, de Vries, Dybkjær, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kestelijn-Sierens, Kjer Hansen, Larive, Lindqvist, Monfils, Mulder, Olsson, Rynänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Watson, Wiebenga, Wijzenbeek

GUE/NGL: Ojala, Sornosa Martínez

NI: Farassino, Hager, Moretti

PPE: Anastassopoulos, Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bardong, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Capucho, Carlsson, Casini Carlo, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Christodoulou, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Deprez, Dimitrakopoulos, Donnelly Brendan, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Fontaine, Fontana, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Hatzidakis, Heinisch, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klač, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langen, Langenhagen, Lehne, Lenz, Liese, Lucas Pires, Lulling, McIntosh, McMillan-Scott, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Mather, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Mendonça, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Reding, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübzig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stevens, Stewart-Clark, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, van Velzen W.G., Verwaerde, Viola, Virgin, Wieland

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Augias, Avgerinos, Balfe, Barón Crespo, Barton, Barzanti, Berès, Berger, Bernardini, Bontempi, Botz, Bowe, Bösch, Cabezón Alonso, Carlotti, Carniti, Castricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Collins Kenneth D., Colom i Naval, Corbett, Correia, Cottigny, Crawley, Dankert, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Fantuzzi, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Happort, Hardstaff, Harrison, Haug, Hendrick, Hindley, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kokkola, Krehl, Kuhn, Lage, Laignel, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Manzella, Martin David W., Medina Ortega, Megahy, Metten, Miranda de Lage, Morgan, Mutin, Napoletano, Nencini, Newman, Paasilinna, Paasio, Pérez Royo, Peter, Pons Grau, van Putten,

Jeudi, 4 décembre 1997

Randzio-Plath, Read, Rehder, Rocard, Roth-Behrendt, Rothley, Ruffolo, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Schmidbauer, Simpson, Sindal, Speciale, Tannert, Terrón i Cusí, Theorin, Thomas, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Tsatsos, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Verde i Aldea, Walter, Weiler, Wemheuer, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: Andrews, Arroni, Baldi, van Bladel, Caccavale, Collins Gerard, Crowley, Gallagher, Garosci, Hyland, Mezzaroma, Rosado Fernandes

V: Aelvoet, Bloch von Blottnitz, van Dijk, Kreissl-Dörfler, Müller, Schroedter, Soltwedel-Schäfer, Tamino, Telkämper, Ullmann, Wolf

(—)

GUE/NGL: Theonas, Vinci

I-EDN: Berthu, Buffetaut, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, Pinel, des Places, Seillier, Souchet

NI: Amadeo, Angelilli, Belleré, Cellai, Dillen, Féret, Kronberger, Lang Carl, Le Rachinel, Linser, Lukas, Muscardini, Musumeci, Parigi, Raschhofer, Tatarella, Trizza

PSE: Falconer

(O)

ELDR: Anttila, Väyrynen

GUE/NGL: Carnero González, Castellina, Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Mohamed Ali, Novo, Pailler, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sierra González, Sjöstedt, Svensson

I-EDN: Blokland, Bonde, van Dam, Jensen Lis, Krarup, Sandbæk

PPE: Herman

PSE: Billingham, Crampton, Donnelly Alan John, Donner, Kinnoek, Lambraki, McCarthy, Miller, Morris, Murphy, Needle, Oddy, Pollack, Seal, Skinner, Spiers, Tappin, Truscott, Waddington, Watts, Whitehead

UPE: d'Aboville, Daskalaki, Giansily, Guinebertière, Hermange, Kaklamanis, Lataillade, Pasty, Pompidou

V: Gahrton, Holm, McKenna, Schörling

22. Rapport Colom I Naval A4-0331/97

Paragraphe 6, 2^e partie

(+)

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Eisma, Gasòliba i Böhm, Kjer Hansen, Monfils, Olsson, Spaak, Teverson, Thors, Wijsenbeek

GUE/NGL: Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Novo, Ojala, Pailler, Papayannakis, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Sjöstedt, Svensson

PPE: Arias Cañete, de Brémond d'Ars, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Christodoulou, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Fernández-Albor, Ferrer, Fraga Estevez, Galeote Quecedo, Grossetête, Hatzidakis, Mendonça, Porto, Reding, Secchi, Vaz Da Silva, Viola

PSE: Adam, Ahlqvist, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Balfé, Barón Crespo, Barton, Berès, Berger, Billingham, Botz, Bösch, Carlotti, Carniti, Castricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Correia, Cot, Crampton, Crawley, Dankert, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Evans, Falconer, Fantuzzi, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnoek, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McCarthy, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Manzella, Marinucci, Medina Ortega, Megahy, Metten, Miranda de Lage, Morgan, Murphy, Mutin, Newman, Paasilinna, Paasio, Pérez Royo, Peter, van

Jeudi, 4 décembre 1997

Putten, Randzio-Plath, Read, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmidbauer, Simpson, Sindal, Smith, Spiers, Swoboda, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Van Lancker, Waddington, Walter, Watts, Wemheuer, White, Whitehead, Wibe, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

V: Aelvoet, Gahrton, Holm, McKenna, Müller, Schroedter, Schörling, Tamino, Wolf

(—)

ARE: Dell'Alba, González Triviño, Lalumière, Saint-Pierre

ELDR: Lindqvist, Ryyänen, Virrankoski

I-EDN: Berthu, Blokland, Bonde, van Dam, Fabre-Aubrespy, Krarup, Pinel, de Rose, Sandbæk, Souchet

NI: Amadeo, Dillen, Hager, Linser, Lukas, Raschhofer, Tatarella

PPE: Añoveros Trias de Bes, Banotti, Bardong, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Capucho, Carlsson, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cunha, Cushnahan, Decourrière, De Esteban Martin, De Melo, Escudero, Ferber, Fernandez Martín, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Friedrich, Funk, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Langen, Langenhagen, Liese, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Menrad, Mombaur, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oostlander, Otila, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Pirker, Plumb, Poggiolini, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Sisó Cruellas, Sonneveld, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stewart-Clark, Theato, Thyssen, Tillich, Tindemans, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Virgin, Wieland

UPE: d'Aboville, Baldi, van Bladel, Collins Gerard, Donnay, Gallagher, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Lataillade, Pasty, Rosado Fernandes

(O)

ELDR: Anttila

PPE: Piha

UPE: Daskalaki, Kaklamanis

23. Rapport Colom I Naval A4-0331/97

Amendement 33

(+)

ELDR: Lindqvist, Mulder

GUE/NGL: Sjöstedt

I-EDN: Berthu, Blokland, van Dam, Fabre-Aubrespy, Pinel, de Rose, Souchet

NI: Dillen, Hager, Linser, Lukas, Raschhofer

PPE: Banotti, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, Bourlanges, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Carlsson, Cassidy, Cederschiöld, Chanterie, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, Decourrière, Donnelly Brendan, Elles, Ferber, Flemming, Fontaine, Fourçans, Friedrich, Funk, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Ilaskivi, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klaß, Koch, Konrad, Kristoffersen, Langenhagen, Lenz, Liese, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Matikainen-Kallström, Mayer, Menrad, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Pack, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Posselt, Pronk, Provan, Quisthoudt-Rowohl, Rack, Rinsche, Rovsing, Rübig, Schiedermeier, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Schwaiger, Secchi, Sonneveld, Spencer, Stasi, Stenmarck, Sturdy, Theato, Thyssen, Tillich, van Velzen W.G., Verwaerde, Virgin, Wieland

Jeudi, 4 décembre 1997

UPE: Guinebertière

V: Gahrton, Holm, Schörling

(—)

ARE: Dell'Alba, González Triviño, Lalumière, Saint-Pierre

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Dybkjær, Eisma, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kjer Hansen, Monfils, Olsson, Rynnänen, Spaak, Teverson, Thors, Virrankoski, Wiebenga, Wijsenbeek

GUE/NGL: Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Novo, Ojala, Pailler, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Svensson

NI: Amadeo, Tatarella

PPE: Añoveros Trias de Bes, Arias Cañete, Bennasar Tous, de Brémond d'Ars, Capucho, Castagnetti, Christodoulou, Colombo Svevo, Cunha, D'Andrea, De Esteban Martin, De Melo, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Fernández-Albor, Fernandez Martín, Ferrer, Filippi, Fraga Estevez, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Graziani, Hatzidakis, Hernández Mollar, Imaz San Miguel, Lucas Pires, Méndez de Vigo, Mendonça, Moorhouse, Palacio Vallelersundi, Poggiolini, Porto, Reding, Redondo Jiménez, Robles Piquer, Salafranca Sánchez-Neyra, Sarlis, Sisó Cruellas, Stewart-Clark, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, Vaz Da Silva, Viola

PSE: Adam, Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Balfe, Barón Crespo, Barton, Berès, Berger, Billingham, Botz, Bösch, Carlotti, Carniti, Castricum, Caudron, Coates, Colajanni, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Correia, Cot, Crampton, Crawley, Dankert, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Elchlepp, Elliott, Evans, Falconer, Fantuzzi, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Kuhn, Lage, Laignel, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Marinucci, Medina Ortega, Megahy, Metten, Miranda de Lage, Morgan, Murphy, Mutin, Newman, Paasilinna, Paasio, Pérez Royo, Peter, van Putten, Randzio-Plath, Read, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmidbauer, Simpson, Sindal, Smith, Spiers, Swoboda, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Van Lancker, Waddington, Walter, Watts, Wemheuer, White, Whitehead, Wibe, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

UPE: d'Aboville, Daskalaki, Giansily, Hermange, Kaklamanis, Rosado Fernandes

V: Aelvoet, Müller, Schroedter, Tamino, Wolf

(O)

ELDR: Väyrynen

I-EDN: Bonde, Krarup, Sandbæk

PPE: Bardong, Bébéar

UPE: Baldi, van Bladel, Collins Gerard, Donnay, Hyland, Lataillade, Pasty

V: McKenna

24. Rapport Colom I Naval A4-0331/97

Amendement 36

(+)

ELDR: Lindqvist, Rynnänen, Virrankoski

GUE/NGL: Sjöstedt

I-EDN: Berthu, Blokland, Bonde, van Dam, Krarup, Pinel, Sandbæk, Souchet

NI: Amadeo, Hager, Kronberger, Linser, Lukas, Raschhofer

Jeudi, 4 décembre 1997

PPE: Añoberos Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bennasar Tous, Berend, Bernard-Reymond, Bianco, Böge, de Brémond d'Ars, Brok, Burenstam Linder, Burtone, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Carlsson, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, Donnelly Brendan, Elles, Escudero, Estevan Bolea, Fabra Vallés, Ferber, Fernández-Albor, Filippi, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Friedrich, Funk, Galeote Quecedo, Garriga Polledo, Gillis, Glase, Goepel, Gomolka, Graziani, Grosch, Grossetête, Günther, Habsburg-Lothringen, Heinisch, Herman, Hernández Mollar, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Jarzembowski, Kellett-Bowman, Keppelhoff-Wiechert, Kittelmann, Klab, Koch, Konrad, Kristoffersen, Lambrias, Langen, Langenhagen, Lenz, Liese, Lulling, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Malangré, Mann Thomas, Martens, Matikainen-Kallström, Mayer, Méndez de Vigo, Menrad, Mombaur, Moorhouse, Mosiek-Urbahn, Nassauer, Oomen-Ruijten, Oostlander, Otila, Pack, Palacio Vallelersundi, Peijs, Perry, Pex, Piha, Pirker, Plumb, Poettering, Poggiolini, Pomés Ruiz, Posselt, Pronk, Quisthoudt-Rowohl, Redondo Jiménez, Rinsche, Robles Piquer, Rovsing, Rübige, Salafranca Sánchez-Neyra, Schierhuber, Schleicher, Schnellhardt, Schröder, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Spencer, Stasi, Stenmarck, Stewart-Clark, Sturdy, Thyssen, Tillich, Tindemans, Valdivielso de Cué, Valverde López, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Virgin, Wieland

PSE: Swoboda

UPE: d'Abouville, Baldi, van Bladel, Collins Gerard, Daskalaki, Donnay, Garosci, Giansily, Guinebertière, Hermange, Hyland, Kaklamanis, Lataillade, Pasty, Rosado Fernandes

V: Gahrton, Holm, Kreissl-Dörfler, Müller, Orlando, Schörling, Wolf

(—)

ARE: Dell'Alba, Lalumière

ELDR: André-Léonard, Anttila, Boogerd-Quaak, Brinkhorst, Cars, Cox, De Clercq, de Vries, Eisma, Fassa, Frischenschlager, Gasòliba i Böhm, Goerens, Kjer Hansen, La Malfa, Monfils, Nordmann, Olsson, Spaak, Teverson, Thors, Watson, Wiebenga

GUE/NGL: Eriksson, González Álvarez, Gutiérrez Díaz, Jové Peres, Novo, Ojala, Pailler, Puerta, Ribeiro, Seppänen, Svensson

PPE: Bardong, Capucho, Christodoulou, Cunha, De Melo, Dimitrakopoulos, Fernandez Martín, Ferrer, Flemming, von Habsburg, Hatzidakis, Lucas Pires, Mendonça, Porto, Reding, Sarlis, Schiedermeier, Schwaiger, Secchi, Theato, Trakatellis, Vaz Da Silva, Viola

PSE: Ahlqvist, d'Ancona, Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Balfe, Barton, Berès, Berger, Billingham, Bontempi, Botz, Bösch, Cabezón Alonso, Carniti, Castricum, Caudron, Coates, Colino Salamanca, Colom i Naval, Corbett, Correia, Cot, Crampton, Crawley, Dankert, David, De Coene, De Giovanni, Desama, Díez de Rivera Icaza, Donnelly Alan John, Donner, Dührkop Dührkop, Duhamel, Elchlepp, Elliott, Ettl, Evans, Fantuzzi, Fayot, Ford, Frutos Gama, García Arias, Garot, Gebhardt, Ghilardotti, Glante, Graenitz, Green, Gröner, Hänsch, Hallam, Hardstaff, Harrison, Haug, Hawlicek, Hendrick, Hoff, Howitt, Hughes, Hulthén, Imbeni, Iversen, Izquierdo Collado, Izquierdo Rojo, Jensen Kirsten, Jöns, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Krehl, Kuhn, Lage, Lambraki, Lange, Lindeperg, Linkohr, Lomas, Lüttge, McGowan, McNally, Malone, Mann Erika, Manzella, Marinucci, Medina Ortega, Metten, Miranda de Lage, Morgan, Morris, Murphy, Mutin, Newman, Paasilinna, Paasio, Pérez Royo, Peter, Pollack, van Putten, Randzio-Plath, Read, Rehder, Roth-Behrendt, Sakellariou, Samland, Sanz Fernández, Schäfer, Schlechter, Schmid, Simpson, Sindal, Smith, Spiers, Tappin, Terrón i Cusí, Theorin, Titley, Tomlinson, Torres Marques, Truscott, Van Lancker, Vecchi, van Velzen Wim, Waddington, Walter, Watts, Wemheuer, White, Whitehead, Wibe, Wiersma, Willockx, Wilson, Wynn, Zimmermann

(O)

ELDR: Dybkjær

NI: Dillen

V: McKenna

Jeudi, 4 décembre 1997

25. Rapport Gasòliba I Böhm A4-0378/97

Amendement 1

(+)

ARE: Macartney, Vandemeulebroucke**GUE/NGL:** Eriksson, Seppänen, Sjöstedt, Svensson**I-EDN:** Berthu, Fabre-Aubrespy, de Gaulle, Pinel**PSE:** Ahlqvist, Theorin, Wibe**V:** Gahrton, Holm, Schörling

(—)

ELDR: André-Léonard, Boogerd-Quaak, Cars, Cox, De Clercq, Dybkjær, Gasòliba i Böhm, Haarder, Kestelijn-Sierens, Kjer Hansen, Monfils, Mulder, Teverson, Thors, Watson, Wiebenga**I-EDN:** Blokland, van Dam**NI:** Amadeo**PPE:** Añoberos Trias de Bes, Arias Cañete, Banotti, Bébéar, Bernard-Reymond, Böge, Bourlanges, de Brémond d'Ars, Burenstam Linder, Camisón Asensio, Campoy Zueco, Carlsson, Casini Carlo, Cassidy, Castagnetti, Cederschiöld, Chanterie, Chichester, Colombo Svevo, Cornelissen, Corrie, Cushnahan, D'Andrea, Decourrière, De Esteban Martin, Deprez, Escudero, Estevan Bolea, Ferrer, Filippi, Flemming, Fontaine, Fourçans, Fraga Estevez, Gillis, Goepel, Gomolka, Grosch, Grossetête, Günther, von Habsburg, Habsburg-Lothringen, Heinisch, Herman, Hoppenstedt, Ilaskivi, Imaz San Miguel, Kellett-Bowman, Lenz, McCartin, McIntosh, Maij-Weggen, Matikainen-Kallström, Nassauer, Oomen-Ruijten, Otila, Peijs, Perry, Piha, Poggiolini, Porto, Posselt, Pronk, Provan, Rack, Robles Piquer, Rovsing, Rübig, Salafrañca Sánchez-Neyra, Schiedermeier, Schierhuber, Schröder, Secchi, Sisó Cruellas, Sonneveld, Soulier, Stasi, Stenmarck, Stenzel, Stewart-Clark, Theato, Thyssen, Trakatellis, Valdivielso de Cué, Varela Suanzes-Carpegna, van Velzen W.G., Verwaerde, Virgin, Wieland**PSE:** Andersson Jan, Aparicio Sánchez, Berès, Billingham, Castricum, Coates, Correia, Cot, De Coene, Donnelly Alan John, Dührkop Dührkop, Duhamel, Dury, Elchlepp, Elliott, Ettl, Falconer, Ford, Gebhardt, Green, Hänsch, Hallam, Happart, Hardstaff, Haug, Howitt, Hulthén, Iversen, Izquierdo Rojo, Karamanou, Katiforis, Kindermann, Kinnock, Lage, Lüttge, McGowan, McNally, Marinho, Medina Ortega, Metten, Morgan, Murphy, Paasilinna, Pollack, van Putten, Read, Schlechter, Schmidbauer, Skinner, Spiers, Thomas, Titley, Tomlinson, Truscott, Van Lancker, van Velzen Wim, Wemheuer, Wynn, Zimmermann**UPE:** d'Aboville, Andrews, van Bladel, Collins Gerard, Daskalaki, Donnay, Gallagher, Guinebertière, Pompidou

(O)

ELDR: Lindqvist, Ryyänen, Virrankoski**NI:** Dillen, Féret**PPE:** Plumb**V:** Aelvoet, Wolf